

Conseil du 18ème arrondissement

Séance du lundi 2 novembre 2015

COMMUNICATION	4
MAIRIE	7
CULTURE	10
URBANISME	14
HABITAT & LOGEMENT	19
ACCESSIBILITE	25
VIE ASSOCIATIVE	29
ANIMATION LOCALE	29
SPORT.....	29
TOURISME	31
COMMERCE.....	33
POLITIQUE DE LA VILLE	40
PETITE ENFANCE	49
SOUTIEN A LA PARENTALITE	51
JEUNESSE.....	52
AFFAIRES SCOLAIRES.....	58
AMENAGEMENT DES RYTHMES EDUCATIFS	59
ESPACES VERTS	60
VOIRIE.....	60
QUESTIONS ORALES	61
VŒU	76

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par Monsieur le Maire du 18^{ème} arrondissement le mardi 27 octobre 2015, les membres du Conseil se sont réunis le 2 novembre 2015 en la Salle des Mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Etaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e, Mme Carine ROLLAND, 1^{ère} adjointe, Mme AKKARI, M. BADINA, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme DAMS, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. GONZALEZ, Mme MARKOVIC, Mme MEZENCE, M. NEYRENEUF, Mme PROUST, Mme TRAJAN, Adjoints au Maire, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, M. BROSSAT, Mme EL KHOMRI, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEES, Mme MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, Conseillers de Paris, Mme BELEM, Mme BOYER, M. DAWNY, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, Mme LASSURE, M. LISCIA, M. LORENZINI, M. QUEINNEC, M. TOUZET Conseillers d'arrondissement

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme NEYRON à Mme ROLLAND
M. BROS à Mme GABELOTAUD
M. MENEDE à Mme BOUYGUES
Mme VERISSIMO à Mme MARKOVIC
Mme BRIDIER à M. DURAND
M. LANGLOIS à Mme DEBONNEUIL
Mme MOUZANUIK à M. BOURNAZEL

Délibération 18.2015.299 :

Départ de Mme EL KHOMRI
Arrivé de MM. GUILLOT et LISCIA

Délibération 18.2015.309 :

Départ de M. JULIEN

Délibération 18.2015.323 :

Départ de M. BROSSAT

Délibération 18.2015.346 :

Départ de Mme MEZENCE

Délibération 18.2015.347 :

Départ de M. DAWNY et pouvoir à M. NEYRENEUF

M. NEYRENEUF est désigné secrétaire de séance

COMMUNICATION

Hommage suite au décès de M. Robert WEINBERGER

Eric LEJOINDRE : Je vais en venir à un moment plus douloureux de notre Conseil d'arrondissement puisque je voulais – même si sa disparition date maintenant un peu mais notre Conseil ne s'est pas réuni depuis un certain temps – que nous ayons un temps, dans ce Conseil d'arrondissement, pour rendre hommage à un homme qui a beaucoup compté dans cet Arrondissement. Je pense à Robert WEINBERGER que tout le monde connaît ici. Je vois dans la salle un certain nombre de responsables de l'ESP 18, son club qu'il a présidé depuis les années 60, l'Espérance sportive parisienne, cet important club de foot.

Robert était aussi une personnalité marquante du conseil de quartier Amiraux-Simplon. C'était un professeur qui est resté investi auprès de ses élèves tout au long de sa carrière. Puis longtemps après puisqu'il était DDEN, il a exercé auprès de nombreux écoles de son quartier, notamment les écoles Championnet auxquelles il a laissé un grand souvenir. Il était investi, oh combien, au sein des instances locales mais aussi nationales de la Ligue des droits de l'homme puis au sein des instances régionales et nationales du football au sein desquelles il avait porté de nombreux combats.

Nous sommes nombreux à l'avoir finalement assez bien connu dans ses nombreux combats et dans le temps qu'il a passé ici à la Mairie, il aura marqué notre Arrondissement. Il est, en grande partie, à l'origine de ce qui est maintenant un événement important annuel du 18^{ème} : Graine de citoyen, qui réunit les enfants des écoles autour de la question des droits de l'homme et des droits de l'enfant. Il a assisté pour faire de ce moment un moment important annuellement. Il a beaucoup lutté pour mettre fin aux discriminations à l'intérieur de la 3F pour faire en sorte que, indépendamment du statut de leurs parents, les enfants puissent jouer au foot et être licenciés. Il a porté ce combat au sein des instances, ce qui était essentiel. Je crois que le combat, d'ailleurs, n'est pas totalement terminé en la matière.

Il a marqué, il nous a marqué, je crois, tous avec son humour, son verbe, sa façon d'être, de parler, puis de sa très grande bienveillance. Robert WEINBERGER avait peut-être cette qualité qui manque beaucoup dans notre vie, dans notre vie politique, mais au-delà dans notre vie sociale ; c'était un homme bienveillant qui savait chaque fois aller chercher le meilleur en lui-même bien sûr mais surtout auprès de ses interlocuteurs et notamment auprès des jeunes, des jeunes de ses écoles mais des jeunes de son club qu'il a accompagnés tout le long de sa vie, à qui il a su confier des responsabilités.

Robert WEINBERGER savait que pour faire avancer les gens, il fallait les responsabiliser. Donc il avait beaucoup travaillé à faire en sorte que les jeunes de son club continuent à encadrer, prennent des responsabilités ; cela fait partie des spécificités de l'ESP 18 qui en font un grand club du 18^{ème} à la fois pour ses résultats sportifs – parce que c'est le club du 18^{ème} qui a les résultats sportifs les plus impressionnants en ce qui concerne le foot y compris au niveau régional – mais aussi avec sa façon de gérer ce collectif et de faire en sorte que les jeunes qui y étaient soient à la manœuvre et utiles.

Voilà pourquoi je voulais que nous nous associions à la douleur de sa famille, de ses très nombreux amis, de ses proches, des membres de son club auprès de qui nous étions présents avec Mme DAMS, à l'occasion de la cérémonie improvisée au stade des Poissonniers dès le lendemain de sa disparition puis, au moment des obsèques puisque Robert a gardé avec nous, avec Mme DAMS, avec mon cabinet des liens très forts jusqu'aux tous derniers instants de sa vie. Sa disparition, au-delà d'être un événement pour le 18^{ème} a été un choc pour beaucoup d'entre nous.

Je voulais que nous n'oublions pas Robert WEINBERGER au moment où nous ouvrons ce premier Conseil depuis sa disparition et que nous lui rendions hommage. Je crois que c'est un hommage mérité, nécessaire même. Je suis triste d'avoir à le faire mais heureux que nous puissions être réunis cet après-midi autour de sa mémoire.

Je vais proposer à ceux qui le souhaitent de prendre la parole pour quelques instants, si certains veulent prendre la parole.

Ian BROSSAT : Quelques mots. Comme beaucoup d'entre nous, la majorité d'entre nous sans doute, j'avais eu l'occasion de côtoyer Robert à de nombreuses reprises. Il m'avait sensibilisé à nombre de ses combats.

Je crois que ce qui était frappant chez lui, dans sa manière de diriger l'Espérance sportive parisienne, c'était le fait que l'amour du sport était lié à un combat pour des valeurs. A travers la défense du sport, il défendait des valeurs qui sont les valeurs de la République : le refus du racisme, le refus des discriminations. Je crois que ce que Robert nous lègue en termes d'héritage est absolument considérable et que le meilleur hommage que nous puissions lui rendre, c'est de perpétuer ce combat et de continuer dans les quartiers qui lui étaient chers de porter ces valeurs-là. Je sais que nous sommes nombreux ici à vouloir continuer ce combat et ainsi à lui rendre hommage.

Pascal JULIEN : Au nom des écologistes, je m'associe à l'hommage qui lui a été rendu. Je l'ai aussi, comme beaucoup ici, personnellement connu.

Ce que j'appréciais, c'est qu'il était le contraire du sectarisme. C'est-à-dire qu'il était ouvert à toutes et à tous, au-delà des étiquettes politiques, c'est cela qui vient d'être dit. Il incarnait là-dessus le consensus républicain à sa manière avec ce côté vieille France parfois, dans sa manière de s'exprimer quand il commençait toute l'intervention en disant : rendre hommage à la qualité de l'assemblée qui l'écoute, etc. Cela faisait partie du personnage et vraiment, du point de vue de ce consensus qu'il incarnait, il nous manquera.

Daniel VAILLANT : Quelques mots, je ne veux pas être redondant. Le Maire s'est exprimé, chacun s'exprime. Je crois que l'heure est au rassemblement et à la pensée.

Simplement, en témoignage, Robert que je connaissais de longue date et avec lequel nous avons beaucoup travaillé depuis 1995 avec différents adjoints au sport, cher M. le Maire, et notamment vous, Robert était quelqu'un qui avait appris la République. Ce n'était pas totalement naturel de son point de vue et de ses origines sociales, culturelles. Il avait donc décidé rationnellement de se battre autour de ces valeurs (les droits de l'homme, les droits de l'enfant) et toujours d'avoir un regard sur les autres plutôt que sur lui-même.

Ce n'était pas un autocentré ; c'était véritablement un serviteur de l'humanité autour du sport mais M. JULIEN avait raison de rappeler que c'était sur la base de valeurs essentielles qui étaient les siennes.

Je me souviens – là, ce n'était pas comme maire mais plus comme parlementaire – être intervenu avec lui pour que la ligue professionnelle de football reconnaisse un certain nombre de droits pour des enfants qui n'avaient pas toujours les droits de la citoyenneté. C'était un long combat qu'il conduisait, qu'il menait comme ce fut un long combat qui l'a conduit à lutter avec beaucoup de force contre la maladie et la mort qui, finalement, aura vaincu ; on en est tous tristes. Je me souviens de cette rencontre à l'Hôpital Bretonneau où moi, quand je l'ai rencontré, je m'attendais à le voir extrêmement diminué. Il était sans doute diminué, sans doute souffrait-il mais il luttait, avec sourire et avec humanité, et il pensait à la suite.

Voilà pourquoi j'émets aussi des vœux pour son club, pour l'Espérance, de manière qu'il porte bien son nom, de manière à ce qu'il y ait une suite à Robert. Je crois qu'il l'avait prévu donc je ne doute pas que ce sera le cas mais enfin des citoyens de cette nature, c'est bien qu'on les honore tel que c'est fait ce soir. Je n'imagine pas qu'on l'oubliera demain matin parce que Robert était un personnage particulier qu'on n'oublie pas. En tout cas, en ce qui me concerne, à titre amical et aussi comme élu, je ne l'oublierai pas.

Myriam EL KHOMRI : Quelques mots après M. VAILLANT, c'est bien sûr une terrible disparition pour le 18^{ème} arrondissement, pour son club, pour son quartier.

Que de réunions on a pu faire sur le décrochage scolaire, sur les éducateurs de rue, sur le racket aux sorties des écoles, sur la prévention spécialisée, sur la prévention primaire, sur la jeunesse, sur le sport ; il était toujours là.

Après ce que vous avez dit, un autre mot qui me vient à l'esprit, c'est qu'il était vraiment combatif et il ne lâchait jamais rien. Il était déterminé. Il nous rappelait à nous, élus, justement quel était le sens de nos engagements et il revenait sans cesse à la charge à juste titre parce qu'il a fait vraiment du combat des inégalités, son combat.

C'est bien sûr, un grand moment de tristesse pour nous tous. Au-delà de cela, on a envie de souhaiter à l'ensemble du club, à ses amis, à sa famille qu'on est vraiment à vos côtés et que pour nous, il faut que les combats qu'il a portés avec autant de détermination, nous allions au bout des engagements que nous avons pris à son intention.

Eric LEJOINDRE : Robert WEINBERGER avait évoqué une dernière idée quand on s'était vu avec Mme TRAJAN à Bretonneau, qui lui trottait dans la tête depuis un certain temps. Il avait appelé cela le Conseil des enfants. C'est vrai que beaucoup de villes font sans doute plus que notre Arrondissement encore pour la participation des jeunes adultes. Mme TRAJAN a commencé à travailler sur cette question, pas sous la forme du Conseil municipal des enfants comme il existe dans beaucoup d'endroits encore que, pourquoi pas, mais sous une forme plus avancée pour continuer ce combat pour l'accompagnement des plus jeunes âges, des futurs citoyens du 18^{ème} parce que, bien sûr, il faisait beaucoup de travail dans son club mais il le faisait aussi autour de lui. Ce sera peut-être une façon supplémentaire de lui rendre hommage que de travailler avec les acteurs associatifs sur cette question du Conseil des enfants.

Merci beaucoup, en tout cas, à toutes et à tous pour ces paroles à destination de Robert sans doute mais enfin de tous ceux qu'il a accompagnés et qui ont été – j'ai pu le constater moi-même – dans beaucoup de tristesse, sans doute le sont-ils encore, mais avec cette volonté de chacun de poursuivre avec l'ESP 18 et de poursuivre l'ensemble des combats qu'il a pu porter.

On va reprendre notre ordre du jour. Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Je propose que nous désignions M. NEYRENEUF puisque c'est lui qui répondra au dernier vœu, donc on est absolument certain qu'il restera jusqu'au bout du Conseil et on le remercie par avance.

Je vous rappelle qu'ont été annexées à notre ordre du jour des délibérations qui ne sont pas soumises à nos suffrages puisqu'il s'agit de délibérations concernant le Conseil du département de Paris. Néanmoins, la Maire de Paris a souhaité et on lui en sait gré qu'elles nous soient soumises pour information ou pour avis. Donc, comme lors de notre précédent Conseil, elles seront présentées au fur et à mesure de notre ordre du jour quand une délibération du Conseil municipal s'y attachera.

MAIRIE

DELIBERATION : 18.2015. 297 : Adoption de l'état spécial du 18ème arrondissement pour l'exercice 2016

Carine ROLLAND : Il s'agit de délibérer sur le projet de budget primitif pour 2016 de l'état spécial d'arrondissement du 18^{ème}. Le sujet est toujours aride mais il est essentiel.

Le projet de budget primitif s'élève, pour 2016, à 12 283 665 €. Il est légèrement inférieur au budget primitif que nous vous avons proposé pour 2015. C'est dû – je vous l'expliquerai plus tard – à la suppression de ce qu'on appelle la double inscription des fluides, une technique de finance publique à laquelle le 18^{ème} est pilote pour mettre fin. A retenir, un budget primitif stable.

L'état spécial d'arrondissement est composé de trois enveloppes :

- la dotation d'investissement
- la dotation d'animation locale
- la dotation de gestion locale.

Nous démarrons par la dotation d'investissement qui s'élève pour ce budget primitif, à 407 074 €, soit environ 3 % de l'état spécial.

Pour mémoire, les maires d'arrondissement ont la possibilité d'engager des travaux de petites ampleurs, dirons-nous, sur les équipements de proximité, certains équipements gérés par le Conseil de Paris et la voirie publique. Pour le reste, les investissements relèvent du budget général de la Ville de Paris, raison pour laquelle l'enveloppe est relativement modeste ; 407 074 €. Dans cette dotation d'investissement sont inclus – c'est important – les crédits dédiés au conseil de quartier à hauteur de plus de 8 k€ par Conseil chaque année.

Deuxième enveloppe, la dotation d'animation locale, dans ce budget primitif, elle est proposée à hauteur de 1 207 713 €, soit 10 % de l'état spécial d'arrondissement.

La dotation d'animation locale, ce sont toutes les dépenses liées à l'animation locale et culturelle de l'Arrondissement avec la dotation culturelle de proximité que nous évoquons souvent dans le 18^{ème} mais aussi toutes les autres dépenses d'animation locale. Ce qui est important de bien retenir ici, c'est que les critères de cette dotation sont fixés et votés par le Conseil de Paris. Il s'agit de la population légale de l'Arrondissement, des foyers fiscaux relevant de la première tranche d'imposition sur le revenu et des effectifs scolaires relevant des politiques d'éducation prioritaire.

A ce titre, notre dotation d'animation locale augmente légèrement parce que nous avons un nombre de foyers inscrits dans la première tranche d'impôts sur le revenu en légère hausse d'où des subsides plus importants – c'est une contrepartie – pour la dotation d'animation locale.

Troisième partie de l'état spécial d'arrondissement, la plus importante, c'est la dotation de gestion locale. Dans ce budget primitif, elle est proposée à hauteur de 10 668 778 €.

Cette dotation de gestion locale est établie en étroite collaboration avec les directions de la Ville de Paris. Pour le 18^{ème} arrondissement, le montant en est extrêmement limité. Il apparaît en hausse par rapport à l'année dernière pour le motif que je vous indiquais, c'est-à-dire que nous procédons à la fin de ladite double inscription des fluides. Il s'agit d'une technique de finance publique assez complexe qui faisait que les fluides étaient facturés deux fois. Le 18^{ème} et le 11^{ème} arrondissements sont pilotes depuis janvier 2015. Pour ne plus

procéder qu'à une simple inscription des fluides mais par un effet de rattrapage, nos dépenses de fluides apparaissent élevées sur ce BP 2016.

Quelques remarques sur le domaine d'activités concerné par la dotation de gestion locale. Notons que pour les écoles, la direction des affaires scolaires a ajusté les dépenses de fourniture scolaire. Elles évoluent légèrement à la baisse mais nous avons obtenu aussi via la DASCO que l'économie annoncée sur l'eau dans les écoles élémentaires soit mobilisée pour financer la reprise de sol souple de maternelle.

Le coût des centres d'animation, il augmente légèrement au BP 2016, 1 742 000 € et quelques, versus 1 575 000 €, ceci pour prendre en compte l'impact de l'ouverture du centre d'animation La Chapelle.

Je souhaite vous signaler aussi que nous avons demandé au budget supplémentaire 2015, que les maires d'arrondissement soient davantage associés au suivi des contrats de gestion et d'animation des équipements jeunesse qui représentent des sommes extrêmement importantes sur l'ensemble de Paris et dans l'état spécial.

Pour ce qui est de la direction des espaces verts, le montant crédité est là aussi en hausse du fait de deux facteurs majeurs : d'une part, un transfert des espaces verts qui étaient gérés par la direction dont les crèches relèvent vers la direction des espaces verts, pour une meilleure efficacité. Puis, fait notoire, depuis la nouvelle mandature, nous travaillons sur un appel à projets « végétalisons notre 18^{ème} » sous l'égide de M. DURAND. Cet appel à projets a fait l'objet d'une demande de dotation particulière, acceptée par l'Hôtel de Ville, donc ce sont 50 k€ que le Maire d'Arrondissement a pu obtenir pour le financer. Espérons que les projets seront à la hauteur des 50 k€ disponibles.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance pour ce budget primitif de l'état spécial d'arrondissement 2016.

Eric LEJOINDRE : C'est un exercice obligé mais en même temps très utile pour que chacun ait conscience des enjeux des montants même si, comme Mme ROLLAND l'a dit, la dépense publique pour ou dans le 18^{ème} dépasse de loin évidemment notre état spécial.

Laurent QUEINNEC : S'agissant des dépenses de fluides, pour la dotation de gestion locale, c'est en effet assez compliqué. Il y eut peut-être été assez pertinent de présenter sur trois ans un budget à périmètre constant parce qu'en fait – si j'ai bien compris mais je ne sais pas si quelqu'un ici a pu comprendre – il y a eu une année où il n'y avait pas les fluides, une année où il y a deux fois les fluides, cette année une seule fois donc cela aurait été simple en termes de compréhension d'avoir un budget à périmètre constant pour pouvoir mieux comprendre.

Deuxième point, il y a toujours, comme chaque année, d'importants reports de crédits, notamment s'agissant de l'investissement. Ce n'est pas très grave, simplement pour un investissement, il y a toujours 260 k€ qui se promènent chaque année que l'on reporte d'une année à l'autre. C'est presque les 2/3 du budget d'investissement qui est de 407 k€. Peut-être qu'il faudrait purger ce budget une année une bonne fois pour toute ou alors profiter d'avoir des projets d'investissement ? Peut-être qu'ils ont eu lieu en 2015 ou en 2016, quels sont-ils ?

Eric LEJOINDRE : Les reports d'année en année, ils ont cet intérêt, c'est que justement ce n'est jamais les mêmes de toute façon puisqu'on consomme l'année suivante les reports de l'année d'avant et parfois, il arrive qu'on en reconstitue d'autres parce que tous les projets d'investissement ne vont pas à la même vitesse et tous les projets d'investissement ne sont

pas en début d'année totalement connus. Certains sont plus chers que ce qui était prévu, c'est assez rare ; d'autres moins, c'est plus fréquent et c'est une bonne chose.

La dotation locale d'investissement, cette toute petite partie d'investissement, ce sont des crédits qui nous permettent de faire face à l'urgence, aux imprévus. Comme le nom l'indique assez bien, c'est difficile d'être précis. Je considère qu'il est important pour nous de garder un volant suffisamment large. Il peut très bien arriver une année où l'on ait un problème plus important que prévu et qu'on ait besoin de puiser dans cette dotation.

Pour ce qui est de la double inscription des fluides, on aurait sans doute pu faire différemment ou faire mieux mais il n'y a pas vraiment de périmètre constant puisque, de fait, le nombre d'équipement public augmentant tous les ans. Il est assez logique que les dépenses de fluides évoluent et en même temps, la politique que l'on mène pour essayer d'être plus sobre –c'est essentiellement dans les équipements publics type crèche, école et essentiellement centre sportif que cela se joue – commence à donner ses fruits. Pour le reste, on est vraiment dans de la comptabilité, on faisait une forme de cavalerie d'une certaine façon avec le système ancien. On en vient à un système où on est plus précis, plus juste, plus exact sur la façon dont on compte les fluides. Je pense que c'est une assez belle avancée. Encore faut-il que l'expérimentation aille à son terme.

Je vais demander à Mme ROLLAND de donner des éléments peut-être plus précis.

Carine ROLLAND : Pour ce qui est de l'investissement, nous en avons parlé en mai dernier ; nous en reparlerons en mai prochain très probablement puisqu'il faut que l'exercice soit clos pour voir ce que nous avons été en capacité de réaliser. En général, nous tenons les engagements mais nous avons déjà eu en discussion la capacité de facturer en fonction de ce que les prestataires facturent ou non aussi.

Pour ce qui est des dépenses de fluide, pour être tout à fait précise. Les dépenses de fluides énergétiques correspondent à quatre trimestres cette année contrairement aux cinq trimestres de 2015. Elles sont à hauteur de 2 668 942 € lorsqu'elles étaient à hauteur de 3 520 141 € pour cinq trimestres en 2015. Encore une fois, c'est une amélioration de la gestion publique à laquelle nous procédons ici à la fois en termes d'inscription, en termes de mobilisation des personnels et en termes de mobilisation des ressources dès la fin de cette double inscription des fluides.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.297 à la majorité soit 35 voix pour dont 5 pouvoirs voix (PS/EELV/PC-FDG) et 7 voix ne participants pas au vote dont 2 pouvoirs (LR-CI/ NI (Mme MEHAL))

DELIBERATION : 18.2015.298 : avenant à la convention d'occupation domaniale pour l'installation et l'exploitation de photocopieurs et cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement -Autorisation -Signature

Carine ROLLAND : Il s'agit de renouveler la convention d'occupation domaniale, avec la société Photomaton, pour la cabine de photographie et le photocopieur situé dans le hall de notre Arrondissement et ce pour une durée d'une année.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.298/2015.DILT.31 à l'unanimité

CULTURE

Carine ROLLAND : Quatre délibérations culture ce soir dont trois qui concernent des établissements événements de spectacles vivants et une qui touche à l'action culturelle menée par le Conservatoire du 18^{ème}.

Au titre du spectacle vivant, nous aurons tout d'abord une convention pluriannuelle d'objectif avec le Théâtre Ouvert pour 2016, 2017, 2018. Le Théâtre Ouvert est ce lieu de création théâtrale situé cité Veron.

J'en profite pour signaler du 16 au 21 novembre la nouvelle édition de focus à Théâtre Ouvert qui propose des séances au cours desquelles des écrivains, des auteurs dramatiques seront lus ou mis en espace par des metteurs en scène contemporains. C'est de la création ouverte en publique et c'est tout à fait spécifique à ce très bel établissement.

Ensuite, une subvention de soutien au Festival Rhizomes. Nous parlons souvent du Festival Rhizomes porté par l'association L'Onde et Cybèle. Il s'agit par cette délibération de soutenir financièrement davantage le festival estival gratuit en plein air qui se déroule dans le 18^{ème}. La délibération est d'un montant de 10 k€ et elle vise à solidifier les finances de ce festival tout à fait particulier autour des musiques du monde.

En troisième lieu, le Théâtre de la Ville, vous le savez, va être rénové à partir de l'été 2016. La délibération proposée ce soir propose de soutenir les travaux à réaliser dans l'espace Cardin qui accueillera le Théâtre de la Ville durant les travaux pour un montant de 450 k€. C'est bien pour l'activité du Théâtre de la Ville hors les murs que nous délibérons sur cette subvention.

Puis enfin, au titre de l'action culturelle, un partenariat tout à fait intéressant entre le Conservatoire du 18^{ème} et la maison d'enfants Clair Logis au titre des actions hors les murs menées par le Conservatoire du 18^{ème}; un conservatoire qui pratique déjà assidûment ce genre de partenariat et qui va certainement y être encouragé encore avec la réforme des conservatoires à venir au niveau de la Ville de Paris.

Eric LEJOINDRE : Sur ces quatre délibérations, qui souhaite prendre la parole ?

Christian HONORE : Mes chers collègues, je parlerais plus particulièrement de la signature de convention relative à des partenariats avec les conservatoires. Bien entendu, nous allons voter les quatre délibérations, simplement, cette délibération me fait penser au conservatoire de la rue Baudelique.

Je rappelle que depuis 2008, M. BOURNAZEL est intervenu à ce sujet, à sa supposée, présumée extension qui n'est jamais venue. Nous avons déposé un vœu voté à l'unanimité. J'ai mémoire à des interventions du député, M. CARECHE, qui se plaignait d'une promesse non tenue. Je me souviens de tout ce que vous nous avez dit : on met un jardin partagé mais provisoire qui existe toujours.

Donc c'est très bien de faire des partenariats. Ce serait mieux que l'on réponde à l'attente des parents qui souhaitent inscrire leurs enfants dans le conservatoire et qui le peuvent avec difficulté puisque l'extension que vous avez promise et prévue, je crois même qu'elle était dans votre programme électoral, ne vient toujours pas.

C'était la petite remarque que je voulais faire à propos de cette très bonne idée de signer des conventions avec le Théâtre.

Fadila MEHAL : Je vais prolonger la réflexion autour des conservatoires. Vous n'êtes pas sans savoir que l'inscription dans les conservatoires à Paris pose de réels problèmes vu la tension qui existe entre le nombre – et c'est quelque chose de très positif – de besoins qui ont été recensés, le nombre de possibilités d'inscription.

Vous le savez que la modalité qui y est intervenue en termes de tirage au sort, qui a été choisie, considérant que pour, en tout cas l'exécutif, cela a été donné comme argument, que c'était la moins mauvaise solution, a porté beaucoup de questionnements médiatiquement et même au-delà. On vient d'enregistrer la première inscription selon ces modalités. J'aimerais que vous puissiez nous dire quel bilan vous tirez de ce tirage au sort finalement, comment cela a fonctionné ?

A ma demande en tant que président de la commission culture, j'ai souhaité qu'un groupe de travail se mette en place, accepté par l'exécutif, pour pouvoir améliorer parce que je considère comme beaucoup d'ailleurs que le tirage au sort ne peut pas être la modalité la plus facile pour appeler à l'accession de l'égalité des chances. Donc il va y avoir très certainement un groupe de travail qui d'ailleurs se réunira en fin de semaine, sous la houlette de M. JULLIARD. Je ne doute pas que nous essayerons d'apporter des pondérations dans la façon dont le tirage au sort peut être à la fois, bien évidemment, anonyme mais peut laisser au bord du chemin des enfants réellement motivés pour l'apprentissage.

Pourriez-vous pour le prochain Conseil nous apporter des précisions, la façon dont cela s'est passée cette inscription assez exceptionnelle ?

Pascal JULIEN : Nous voterons ces délibérations avec un mot particulier pour Onde et Cybèle. On se réjouit que cette association soit activement soutenue aujourd'hui par la Mairie du 18^{ème} et par Mme ROLLAND en particulier comme l'était déjà avant Musique et Jardin, Rhizomes en est la continuité, qui était activement soutenu par Daniel FOURNIER. On insiste sur le caractère unanime de cette association dont le succès est grandissant, dont les activités sont diverses et qui est une des premières à avoir vraiment travaillé le lien entre culture et territoire.

Donc, il y a unanimité sur le constat et c'est bien qu'en Mairie 18, nous soyons unanimes. Je souhaite que la Mairie de Paris, de son côté, entende le message du 18^{ème} car cette délibération que nous votons aujourd'hui fait suite à un amendement budgétaire que j'avais déposé en 2014 et qui s'explique par le fait que cette association a un succès croissant mais, en revanche, les finances ne suivent pas. C'est extrêmement angoissant pour une association de ne jamais pouvoir compter sur ce qu'elle pourra faire l'année prochaine puisque, à chaque fois, au mois de décembre, il faut batailler pour arracher quelques milliers d'euros.

L'idée, c'est que l'on sorte de ces batailles annuelles pour affiner les choses et que la Mairie de Paris et l'association se rencontrent pour se mettre d'accord sur une subvention, non pas éternelle, je n'ai pas dit cela, mais qui apporte un peu de stabilité et qui évite, comme je viens de le dire, chaque fois des batailles usantes pour tout le monde, pour le cabinet d'Anne HIDALGO, pour les gens qui soutiennent L'Onde et Cybèle et surtout épuisant pour L'Onde et Cybèle dont les activités seront menacées si on en reste là.

Nous, notre amendement portait sur 15 k€ ; il y en a 10 k€, on vote pour évidemment. Mais enfin, ce vote pour méritait d'être accompagné d'un solide message envoyé à la Mairie de Paris et tous nos encouragements, bien sûr, à Mme ROLLAND qui, je crois, devrait bientôt participer justement à une rencontre avec l'association et la Mairie de Paris.

Eric LEJOINDRE : Peut-être un mot sur la question du conservatoire mais Mme ROLLAND pourra en dire plus que moi à la fois sur les modalités d'inscription et sur la suite. Effectivement, c'est un projet qui nous importe. Il nous importe d'autant plus que son extension est liée au devenir du restaurant solidaire qui est square Clignancourt et qui a besoin de travaux de façon assez urgente aussi pour que nous soyons capables d'accueillir dans la dignité les usagers du restaurant solidaire. C'est un sujet sur lequel nous travaillons avec Bruno JULLIARD, avec le cabinet de la Maire de Paris parce que c'est un projet qui compte et que l'accueil des enfants au conservatoire est essentiel, tout comme l'est et au moins tout autant l'accueil des usagers du restaurant solidaire, du restaurant Emeraude qui, pour le moment, est en difficulté.

Carine ROLLAND : Nous continuons de traiter ce sujet, nous en avons encore parlé la semaine dernière avec Bruno JULLIARD.

Nous sommes attachés à ce que le Conservatoire du 18^{ème} continue à travailler dans de meilleures conditions. J'ai envie de dire, la question est moins celle du nombre de places que celle de savoir ce qu'on va faire dans un conservatoire. Qu'est-ce qu'on veut faire avec nos conservatoires ?

Les conservatoires sont des outils essentiels de la politique culturelle d'une municipalité. C'est pourquoi Bruno JULLIARD ouvre le comité de pilotage de réforme des conservatoires. Mais je ne suis pas d'accord avec vous M. HONORE quand vous dites, il vaudrait mieux ouvrir des places que faire des partenariats. Un, l'un n'empêche pas l'autre et, deux, concernant le Conservatoire du 18^{ème} et l'avenir des conservatoires, l'enjeu est bien de savoir qui accède au conservatoire et selon quelles modalités ? Comment fait-on pour que les enfants qui n'y vont pas aujourd'hui, qui ne sont pas, entre guillemets, repérés – vous parliez des billets du tirage au sort, Mme MEHAL – comment fait-on pour que ces enfants puissent y aller ?

Nous continuons de lier l'avenir du conservatoire à son extension et nous y travaillons ardemment. Nous n'oublions pas non plus que son avenir passera par un accès facilité à ceux qui n'y vont pas et que les partenariats tels que celui évoqué aujourd'hui en font partie.

Pour ce qui est du tirage au sort, je n'ai pas d'éléments chiffrés de ce que j'ai pu recueillir de la directrice du Conservatoire du 18^{ème}. Le bilan est plutôt positif. Il me semble que, par rapport à ce qui se passait avant avec des files d'attente qui pouvaient durer des nuits entières, il y a là un bénéfice, mais nous allons tirer un bilan plus précis et on vous donnera les éléments.

Sur L'Onde et Cybèle, enfin, on ne va pas refaire toute l'histoire, c'est un festival porté depuis la précédente mandature à la fois par Daniel FOURNIER et à la fois par M. VAILLANT, puisque depuis la précédente mandature et cela continue sur cette mandature, le festival Musique et Jardin devenu Rhizomes est très financé par la dotation culturelle de proximité. On en parlait tout à l'heure dans l'état spécial d'arrondissement. Oui, il y a un vrai sujet sur la pérennité des modèles de ce type d'événements qui, là aussi, participe d'un accès élargi à la culture. Nous en parlerons très prochainement dès demain avec Bruno JULLIARD et Blaise MERLIN, l'animateur infatigable de L'Onde et Cybèle.

Eric LEJOINDRE : Avant que nous passions aux votes, M. VAILLANT voulait dire un mot.

Daniel VAILLANT : Théoriquement, on n'intervient pas après le Maire ou la première adjointe mais ce n'est pas pour l'information de M. HONORE parce que lui, il est parfaitement au courant comme tous les élus qui sont ici. Le conservatoire aurait dû faire l'objet d'une rénovation extension dans la précédente mandature. S'il y a du retard, ce n'est

pas parce que le projet serait bloqué, j'espère bien que durant cette mandature, le Conservatoire du 18^{ème} sera rénové, aménagé et avec une capacité d'accueil qualitative ou quantitative ou les deux, plus forte. Mais pour le public et pour ceux qui nous regardent sur internet, je veux redire ici qu'on a changé le projet en cours de mandature ce qui a provoqué des retards. Il faut des études.

En effet, l'extension était prévue sur la seule rue Baudelique et on a préféré, compte tenu des aléas qu'a évoqués le Maire sur le restaurant de l'action sociale en direction du troisième âge où il y a un effondrement potentiel, enfin un enfoncement de la structure, prévoir l'extension et rénovation perpendiculairement, c'est-à-dire à la fois sur la rue Baudelique grâce à l'achat de l'immeuble que nous avons fait rue Baudelique, où il y a les jardins partagés éphémères en tout cas mais ils existent, ils sont là et c'est mieux d'avoir des jardins que de ne rien avoir du tout. L'objectif, c'est d'agrandir le conservatoire, y compris à la place de l'ancien restaurant tel que le Maire l'évoquait et en même temps rue Baudelique avec, de surcroît, de la construction sur l'immeuble. Evidemment que tout cela a fait prendre du retard, cela n'a pas non plus affaibli les coûts – il faut bien le reconnaître – mais l'idée, c'est d'avoir un plus beau projet à l'issue de ces études et de ces décisions. Voilà pourquoi, je crois qu'il faut quelquefois ne pas regretter le retard quand il s'agit d'améliorer un projet. C'est bien le cas du Conservatoire du 18^{ème}.

Eric LEJOINDRE : Parce que j'ai laissé la parole à M. VAILLANT, je vous laisse la parole pour un mot mais vraiment pour un mot, vous êtes déjà intervenu dans ce débat, M. HONORE.

Christian HONORE : Je crains que Mme ROLLAND n'ait pas compris ce que j'ai dit. Je ne dis pas que l'on préfère les partenariats plutôt que le conservatoire. J'ai dit : le partenariat, c'est bien. C'est bien aussi de tenir ses promesses, je considère que ce n'est pas tenu.

Il y a bien des projets qui ont été portés et réalisés alors qu'ils n'étaient pas prévus et celui-là qui date depuis 2008 et je rappelle qu'avec M. BOURNAZEL qui est intervenu depuis 2008, que nous sommes intervenus au Conseil d'arrondissement, nous aimerions bien que les familles aient satisfaction. Dans votre réponse, à part M. VAILLANT qui a répondu plus concrètement et plus précisément, la question est de savoir : est-ce que les familles qui souhaitent avoir des classes ateliers supplémentaires de conservatoire vont-elles avoir satisfaction ? Est-ce que les demandes qui auraient pu être satisfaites avec l'extension seront bien satisfaites ? Voilà.

Eric LEJOINDRE : Il me semble que Mme ROLLAND ait parfaitement compris votre intervention et qu'elle y a d'ailleurs parfaitement répondu.

Nous allons maintenant répondre à une demande légitime de M. NEYRENEUF qui l'a faite pendant un long moment à ce que cette délibération passe un peu avant. Je vais lui demander de présenter les délibérations concernant les projets d'urbanisme.

DELIBERATION : 18.2015.299 : Convention pluriannuelle avec l'association Centre National des Dramaturgies Contemporaines - Théâtre Ouvert (18e).

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.299/2015.DAC.495 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.300: Subvention (10.000 euros) et avenant à convention avec l'association L'Onde et Cybèle (18e).

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.300/2015.DAC.590 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.301 : Subvention (450.000 euros) et convention avec l'association Théâtre de la Ville (4e et 18e).

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.301/2015.DAC.622 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.302: Signature de conventions relatives à des partenariats mis en place par des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.302/2015.DAC.640 à l'unanimité

URBANISME

Michel NEYRENEUF : Je vais commencer par trois délibérations qui concernent trois directions et je présente parce que c'est de l'urbanisme mais c'est aussi de la jeunesse et des sports et c'est aussi des espaces verts. Mes collègues s'exprimeront aussi, s'ils le souhaitent.

DELIBERATION : 18.2015.303 : Création d'un gymnase et d'un jardin sur le toit 122 rue des Poissonniers (18e) - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en oeuvre de l'opération

Michel NEYRENEUF : La première, c'est le lancement de la construction du gymnase fort attendu au 122, rue des Poissonniers, gymnase qui sera accompagné de locaux sociaux pour les jardiniers. De l'extension du jardin public puisque toute la partie du terrain qui est actuellement consacrée en attente pour le gymnase ne sera pas utilisée pour le gymnase, donc une partie du terrain sera rendue au jardin public et de la création d'une exploitation agricole urbaine sur la toiture.

Il faut rappeler ici que le 18^{ème} comporte actuellement huit gymnases. Ce qui le place en quinzième position en 2015 concernant les gymnases et salles de sports par rapport aux autres arrondissements. Il y en a d'autres qui sont prévus par la suite puisqu'il devrait en arriver un à Chapelle international et j'espère d'autres par la suite que nous arriverons à mettre quelque part.

L'ensemble du projet est d'un coût global de 12 millions d'euros et le début des travaux commence fin 2017 avec une livraison en août 2019.

Si mes collègues veulent dire quelque chose.

Philippe DURAND : Je voulais parler par rapport au gymnase des Poissonniers où sur le toit il y aura de l'agriculture urbaine. Je sais que l'agriculture urbaine a été questionnée sur sa nécessité par rapport à nos villes. L'agriculture urbaine a pour objet de participer à la ville nourricière et pas du tout à la ville consommatrice.

En dehors de l'aspect alimentaire de l'agriculture urbaine, elle participe aussi à une notion d'amélioration du cadre vie, de l'amélioration paysagère et aussi de tout ce qu'on appelle les

circuits courts puisque l'option prise sur le toit du gymnase des Poissonniers, ce sera une agriculture de proximité ouverte sur le quartier et qui sera exactement la même chose aussi sur Chapelle international dont M. NEYRENEUF va nous parler plus tard.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.303/2015.DPA.72 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015. 304: Centre d'Animation HÉBERT, 9 rue Tchaïkovski (18e) – démolition reconstruction – approbation du principe de l'opération - marché de MOE - modalités de passation et autorisations administratives

Michel NEYRENEUF : Le deuxième projet aussi commun aux trois directions, c'est la démolition et reconstruction du centre d'animation HEBERT au 9, rue Tchaïkovski.

Cet équipement actuellement est difficilement identifiable dans la position où il est. Ces locaux sont insuffisants et une étude d'une restructuration lourde du bâtiment ne permet pas d'apporter d'améliorations significatives. Pour cela, il a été décidé à la fois de le démolir et de le rebâtir à l'arrière de la parcelle de la rue Tchaïkovski.

Cet équipement comprendra par la suite un pôle musical composé de deux studios d'enregistrement, il comprendra également différentes salles polyvalentes pour accueillir des activités d'expression corporelle et enfin des espaces seront réservés à l'accueil du public.

A noter aussi que les terrains de sport du gymnase voisin seront réaménagés dans la continuité de cet aménagement plus global. Mon collègue, M. DAWNY, a quelques choses à dire pour la période intérimaire.

Cédric DAWNY : Heureux de vous assister sur cette délibération éminemment importante à la fois pour le 18^{ème}, les centres d'animation, puis le quartier Chapelle nord.

Il a fallu se rendre à l'évidence qu'une réhabilitation rénovation de ce site était totalement impossible. J'accueille avec une grande satisfaction l'opération – si vous la votez – de démolition reconstruction de ce centre. On sera très vigilant à veiller que dans le cadre de cette opération, les clauses d'insertion sociale puissent privilégier l'emploi des jeunes et qui plus est des jeunes du 18^{ème} arrondissement.

Une chose importante, c'est que le TEP qui est aujourd'hui un espace ouvert, la jeunesse du 18^{ème} pratique différentes activités et sports, l'opération tiroir devra être la plus courte possible pour permettre encore une pratique libre et sportive. Seul petit écueil, à mon avis, mais sur lequel on sera vigilant, c'est le délai des travaux puisque celui-ci doit courir normalement de fin 2017 pour une réouverture sur 2019 et on sait combien nous avons besoin de structure jeunesse sur ce quartier pour ce qu'il est et pour ce quartier pour ce qu'il doit devenir.

Pascal JULIEN : Nous approuvons sur le fond cette délibération mais en accompagnement de plusieurs questions.

La première, c'est qu'on délocalise le centre. Très bien. On va l'ouvrir, cela donnera rue Tchaïkovski. Si je comprends bien, ce sera là où il y a actuellement le terrain de sport à ciel ouvert très pratiqué par les jeunes du quartier. Si j'ai bien compris, ce constat me conduit à poser, première question : que va devenir la parcelle de l'actuel centre ? Pense-t-on au caractère aéré de ce quartier auquel on tient ? Quand je dis « on », c'est les riverains avec qui j'en parle beaucoup, qui s'inquiètent justement de quelques mutations à venir qui

peuvent toucher, par exemple, la crèche à côté où visiblement, il va y avoir un mur qui va s'élever, un R+8. Toute cette partie-là qui offre un espace de respiration va donc être comblée.

Deuxième question à la clé, ce terrain de sport accessible librement est très utilisé. J'habite juste à côté, je peux le constater. Est-ce qu'il sera remplacé ? Est-ce qu'un équipement équivalent sera mis à la disposition ? Je me souviens qu'à l'époque avant 1995, l'ancien maire avait voulu implanter sur le terrain de sport une maternelle et qu'il y avait une opposition massive de la population et on avait échoué ce projet pour préserver ce terrain de sport à ciel ouvert utilisable librement par les gamins du quartier. Cela est une première question.

Ensuite, je veux être bien rassuré, il y aura donc pendant la période intermédiaire qui va durer deux ans en étant optimiste, trois ans en étant réaliste et, plus, malheureusement comme cela arrive parfois. On est donc rassuré, il y a toujours une offre d'activités importante pour ce quartier. Je veux quand même rappeler quelques choses, c'est que le nombre de pratiquants de ce centre a été divisé par deux après la réforme faite par Mme AUTAIN sous la mandature DELANOË, l'unification des tarifs. Conséquence : on quitte le tarif associatif, on passe à un tarif du type caisse des écoles et paf, moitié moins de gens, cela n'a jamais été rattrapé depuis. Même si cela ne nous suffit pas à tout expliquer, c'est quand même un facteur. Or, on est dans un quartier où cela a été dit, il y a un peu des effets de bande, il y a le collège Daniel-Mayer, il y a des tas de choses. Je ne vais pas raconter la situation. On a vraiment besoin d'un équipement efficace à cet endroit-là. C'est pour cela qu'on est pour cette délibération mais en même temps, pendant deux trois ans, qu'est-ce qui va se passer ? Peut-on être rassuré sur le fait qu'une offre de proximité et pas à l'autre bout de Paris ou de l'Arrondissement sera toujours proposée à titre provisoire et est-on rassuré parce qu'on a également ce souci, cela a été dit par M. DAWNY, sur le maintien de l'emploi pour l'actuel personnel ?

Au total, une question d'urbanisme : quel sera le skyline de ce quartier dans les années à venir après différentes restructurations ? Deuxième question, sur que va devenir l'actuel centre une fois qu'il sera démoli ? Troisième question, sur les périodes intermédiaires.

Je conclus en regrettant quand même qu'il n'y ait pas eu une concertation en amont de cette délibération. Une concertation d'abord, peut-être au sein des partenaires de la majorité, puis une concertation mieux encore avec les gens du secteur parce qu'on va refaire un peu la crèche, on va refaire un peu ceci, on va refaire un peu ici le centre d'animation et finalement, c'est tout un quartier qui se transforme. Cela aurait été bien quand même d'avoir une vision globale avant de nous faire voter des machins segmentés, si vous voulez.

Sur ce projet, nous votons pour parce qu'effectivement, ce centre qui est le plus vieux, je crois, centre de Paris que je connais bien puisque dans une mandature précédente, je le suivais.

Eric LEJOINDRE : Cela fait de nombreuses années qu'on parle de sujets et d'une certaine façon qu'il est dans le débat public. Tout le monde dit dans le quartier et ailleurs, que dans ce quartier à quel point – M. JULIEN le dit lui-même – il est indispensable. Comme toujours, on est très en amont des projets et ce n'est pas parce qu'on vote une première délib que tout est figé à vie et que rien ne bouge, cela se saurait et ce n'est pas notre méthode de fonctionnement. L'ambition qui est la nôtre de refaire entièrement ce centre d'animation, prévue dans les projets que nous allons présenter aux habitants du 18^{ème} est maintenue. Peut-être qu'une des raisons pour lesquelles, il a moins d'attrait pour la jeunesse de ce quartier que d'autres centres d'animation, c'est justement sa situation non pas géographique parce qu'il est bien placé mais physique et parce qu'il n'est vraiment pas accueillant et quand

déjà on sait qu'il existe, on est content parce qu'il faut vraiment le chercher. Donc, on ne peut être que dans un processus d'amélioration.

J'ajoute que, enfin, les travaux avancent sur le centre d'animation du boulevard de La Chapelle, certes plus au sud, mais avec là encore, une offre bien supérieure à celle qui existe sous le métro aérien dans les conditions que vous connaissez. L'ensemble de ces calendriers avancent comme on fait à chaque fois. Là encore, il n'y a rien de très nouveau mais on fait en sorte de minimiser au maximum les désagréments et en même temps, on prend en compte la nécessité parfois d'avoir quelques désagréments temporaires pour obtenir un résultat meilleur à la fin.

C'est bien l'objectif parce que ce quartier a besoin d'équipements de sport, d'équipements de jeunesse. On a eu l'occasion d'évoquer souvent les contraintes. On connaît les difficultés aujourd'hui sur ce quartier, les conflits qui s'y déroulent. La nécessité d'essayer et d'y reprendre pieds et le centre d'animation notamment dans sa version future sera un outil extrêmement utile mais, encore une fois, la concertation a commencé bien avant, bien avant d'ailleurs que je sois Maire et elle continue. Il n'y a pas de rupture et on ne recommence pas à zéro à chaque fois.

Evelyne DAMS : Concernant l'opération, je dirais qu'il s'agit simplement d'une permutation et d'une translation. Translation pour le centre d'animation puisqu'en fait, les éléments récents ont montré qu'une réhabilitation lourde n'était pas pertinente. De ce fait, il y a une reconstruction et bien sûr une reconstruction en limite de la voie urbaine de manière à donner une meilleure identité au centre d'animation et une meilleure identification.

Concernant les terrains de sport, c'est une permutation puisque le terrain de sport qui est actuellement le long de la voie sera placé en cœur d'îlots dont en lieu et place actuelle centre d'animation et on aura le terrain qui est voisin du gymnase qui sera entièrement maintenu et qui permettra un accès direct et libre pour les habitants du quartier. On tient au maintien des terrains de sport avec une légère permutation.

Michel NEYRENEUF : J'allais apporter cette même réponse.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.304/2015.DPA.73 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015. 305: Aménagement de la toiture de la base logistique, 61 rue de la Chapelle (18°)- Programme des travaux, réalisation - modalités de passation et exécution de tous les marchés et demandes d'urbanisme

Michel NEYRENEUF : Le troisième projet commun aussi aux trois directions, c'est l'aménagement de la toiture de la base logistique de Chapelle international.

Il s'agit d'un projet qui a commencé à être mis en œuvre puisque les travaux de cette halle ont déjà commencé cet été et que la mise en service sera programmée en deuxième semestre 2017. Il s'agit de la toiture.

La toiture de cet espace, propriété de SOGARIS, une société d'économie mixte, va être vendue à la Ville pour 10 000 m². Sur ces 10 000 m², la moitié sera consacrée à un projet d'exploitation agricole urbaine avec serre ou sans serre, et l'autre moitié sera consacrée à l'installation de terrains de sport directement en relation avec le gymnase qui sera juste à côté de la halle.

Il y aura trois accès différents : un accès réservé pour l'exploitant agricole, puis deux autres accès pour le public dont un qui sera géré par l'intermédiaire du gymnase.

Il s'agit d'un projet innovant de l'ordre de 3 900 000 € toutes dépenses confondues, je parle uniquement de la partie qui concerne l'aménagement par la Ville des surfaces qui lui seront vendues par la SOGARIS.

Cette délibération lance ce projet qui, finalement, est le résultat d'un travail patient et long de réalisé au sein du comité de suivi de Chapelle international où on a pris les idées des uns et des autres pour aboutir finalement à un projet qui, je pense, satisfera au mieux la population qui va arriver là ainsi que les voisins déjà présents.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.305/2015.DPA.92 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015. 306 : Secteur d'aménagement Binet (18e) - Achat en l'état futur d'achèvement d'une salle polyvalente

Michel NEYRENEUF : Ce coup-ci, on revient à l'urbanisme seul, secteur d'aménagement Binet. Il était promis depuis longtemps dans la concertation de faire que la Ville mette à disposition des habitants une salle polyvalente. Ce projet va enfin voir le jour puisqu'on est actuellement dans la phase où la partie qui est au fond sur le long du périphérique va être construite. D'un côté, il y aura un hôtel – on n'en parle pas ce soir – mais de l'autre côté, c'est transféré à la RIVP pour une pépinière d'entreprises.

La RIVP qui va y construire la pépinière d'entreprises construira en même temps, juste à côté, à l'angle de la rue Maurice-Grimaud et de la place Françoise-Dorléac, cette salle polyvalente qui aura une capacité d'accueil de 225 personnes et ce qui permettra à la fois aux associations de se réunir et de faire des fêtes, voire aux fêtes de mariage ou autres célébrations de notre vie civile et moins civile.

Voilà ce que je pouvais dire sur cette promesse faite et qui va avoir sa concrétisation. Le coût, le montant va se porter au prix de 580 888 €.

Eric LEJOINDRE : Un mot peut-être sur cette délibération forte utile et bienvenue. C'est un objet assez nouveau pour la Ville de Paris que cette salle polyvalente qui n'est pas gérée directement par une direction. Donc, il faudra qu'on travaille avec l'ensemble des acteurs du quartier sur la façon dont elle sera gérée puisque, comme on a pu le faire d'ailleurs sur la cité Traëger quand on invente des nouveaux modes, enfin salle polyvalente, ce n'est pas très nouveau partout ailleurs sauf à Paris, parce que dans tout le reste de France, les salles polyvalentes tout le monde connaît. Mais dans un arrondissement aussi nombreux que le nôtre (plus de 200 000 habitants), c'est plus compliqué à gérer que dans un village de 300 habitants. Donc, il va falloir trouver les modalités de gestion pour permettre à chacun d'en bénéficier, les associations mais parce que c'était aussi une demande du quartier et c'est aussi une façon d'innover, si on peut dire, de permettre à un certain nombre de particuliers d'y avoir éventuellement accès pour des événements familiaux. On sait que dans ces quartiers, les appartements sont petits. Donc il est parfois difficile de trouver un lieu pour célébrer un moment de vie familiale important.

Donc, on innove dans le classique mais on innove pour Paris. Je pense que c'est une très belle chose mais j'ai bien conscience qu'il va falloir y travailler. On a largement le temps d'ici à la réception du bâtiment mais cela va faire partie des sujets importants.

Philippe DURAND : Simplement pour repréciser autour de cette salle polyvalente que c'est vraiment une vieille revendication du quartier qui a, au moins, quinze vingt ans puisque c'était récurrent, etc. et qu'à la rénovation de l'îlot Binet, cette demande va pouvoir être satisfaite.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.306/2015.DU.117 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015. 307 : Approbation des comptes rendus financiers annuels à la collectivité arrêtés au 31 décembre 2014

Michel NEYRENEUF : C'est un marronnier, l'approbation des éléments financiers des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2014, je la fais deux ou trois fois par an. Cela vise, pour nous, l'opération Château Rouge qui, de toute façon, est terminée puisque le mandat de la SEMAVIP s'est arrêté. Il en ressort un excédent prévisionnel conforme à ce qui a été attendu. Cela concerne aussi l'opération Binet – même chose – et la ZAC Pajol – je ne sais pas pourquoi elle continue à revenir – parce que la ZAC Pajol, elle est finie. J'espère qu'ils ne vont pas nous laisser cela pendant encore dix ans mais je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.307/2015.DU.143 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015. 308 : Acquisition auprès de la SOREQA d'une parcelle 99/Z rue Philippe de Girard (18e)

Michel NEYRENEUF : Il s'agit de la parcelle située 99/Z, rue Philippe-de-Girard qui, en réalité, est la parcelle arrière du bâtiment 72, rue Marx-Dormoy, là où il y avait la librairie avant.

Comme vous le savez, cet immeuble va être démoli pour être reconstruit. Comme l'immeuble actuel avance sur la voirie, la Ville va racheter à la SOREQA les 6 m² dont l'opérateur n'aura pas besoin que nous allons quand même payer cher puisque c'est 3 k€ hors taxes, ce qui fait cher le mètre carré.

Voilà pour les délibérations urbanisme.

Eric LEJOINDRE : Merci mais il faut bien qu'on s'occupe aussi des détails et le moindre mètre carré à Paris est important.

On en vient aux délibérations qui concernent plus directement les questions du logement. Je vais demander à M. NEYRENEUF de nous les présenter en bloc.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.308/2015.DU.179 à l'unanimité

HABITAT & LOGEMENT

Michel NEYRENEUF : D'abord, deux bonnes nouvelles, des réalisations de deux programmes de réhabilitation Plan climat énergie, l'un fait par ICF Habitat La Sablière. C'est

ce que l'on appelle – mais qu'il ne faut pas appeler comme cela – la barre Andrézieux. On l'attend depuis longtemps : 279 logements. C'est quand même du lourd.

Cela va se traduire par l'isolation des façades par l'extérieur ainsi que des toitures terrasses qui seront végétalisées, le remplacement des fenêtres existantes par du double vitrage, l'installation d'une VMC et l'amélioration des équipements de chauffage.

Cela devrait apporter une réduction d'énergie de l'ordre de 70 %. Ce programme très attendu, enfin, il voit le jour.

Deuxième, c'est la réalisation – même chose – d'un plan de réhabilitation, Plan climat énergie, ce coup-ci par la RIVP et c'est au 9,11 et 12, impasse Milord. C'est du côté de la porte de Saint-Ouen. Là, cela ne concerne que 59 logements et on aura un gain de 41 % ; un peu moins qu'ICF La Sablière mais aussi ICF La Sablière, l'immeuble revient de loin.

Ensuite, sans transition, les vitraux de la salle Saint-Bruno, il faut les remplacer. C'est déjà une salle polyvalente, M. le Maire, qui avait été inaugurée il y a longtemps. Comme c'est la Ville qui est propriétaire, elle va changer les vitraux.

Enfin, deux nouveaux immeubles qui rentrent dans la CPA de la SOREQA, c'est-à-dire on continue toujours le travail contre l'insalubrité. Il s'agit du 7, rue Jean-Robert et du 9, passage Kracher pour lesquels on nous demande d'instaurer le DPUR parce que cet immeuble va mal et s'il y a des ventes, ce serait bien que la Ville puisse acheter afin d'aider à la copropriété. Pour le moment, il ne s'agit pas d'exproprier l'immeuble mais d'aider la copropriété à s'en sortir.

Suivant, la modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation. Avant, si la Ville ne répondait pas dans les deux mois, cela voulait dire qu'elle était contre et maintenant, si la Ville ne répond pas dans les deux mois, cela voudrait dire qu'elle est pour. Voilà le changement important au bénéfice des usagers.

Autres nouvelles intéressantes : la Ville était propriétaire depuis 1923 par expropriation d'une parcelle importante au 4bis, rue Coustou où il y a une toute petite entrée mais à l'intérieur une grande surface juste derrière les parkings qui sont en hauteur. Evidemment, c'était ERDF qui était dessus puisqu'on avait des accords avec ERDF à l'époque où il fallait que ce soit les collectivités publiques qui logent l'opérateur qui était national à l'époque. Maintenant, l'opérateur doit partir et c'est le protocole de résiliation du bail commercial du 4bis, rue Coustou qui va nous permettre d'envisager la création de logement social dans ce secteur largement en déficit.

Enfin, là, il s'agit d'un programme de réhabilitation privée de la grande parcelle du 100-104, boulevard de Clichy mais dans laquelle, du fait des travaux qui vont être réalisés par la société Foncière de la Colline, elle est dans l'obligation de réaliser une partie des logements sociaux. Il s'agira de 10 logements sociaux, un mélange de PLA-I, de PLUS et PLS qui seront confiés à l'Immobilière 3F dans ce programme pour lequel, je tiens quand même à dire que l'opérateur – pour ce qui concerne le privé – a rédigé un livret d'informations aux locataires qui est assez important et dans lequel il a pris l'engagement pour tous les locataires présents de prolonger les baux jusqu'en 2020.

Eventuellement, si des propriétaires veulent vendre, ils auraient demandé aussi de faire une DIA directement à la Ville pour que la Ville puisse acheter. Ce n'est pas une opération publique ; c'est une opération privée dans laquelle il va y avoir du logement social, une petite

partie, et peut-être que par la suite, on pourra développer autre chose dans le cadre des mutations qui pourront intervenir là-dessus.

Eric LEJOINDRE : Sur cette délibération, M. BRIANT qui voulait prendre la parole.

Gérald BRIANT : C'est juste un complément d'informations sur le 4, rue Coustou.

Si la destination, c'est évidemment du logement social en plus, avant, on va faire en sorte de pouvoir travailler... ce qu'il va devenir l'intercalaire mais travailler à de l'hébergement d'urgence aussi. Donc, il y a une opération qui est en train de se préparer mais sur une délibération qui va arriver bientôt de la part de la Ville, on pourra être plus explicite. Ce qui prouve que la Ville s'est beaucoup mobilisée sur les migrants mais aussi sur tout public SDF et cherche encore à trouver des locaux. Cela fait partie du travail de fond qu'on a engagé.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Ce débat, nous l'aurons au Conseil de Paris et que je n'ai pas beaucoup de voix ce soir pour des raisons de maladie, de courte durée, je vous rassure.

Je voudrais intervenir sur plusieurs points et je m'adresse à M. NEYRENEUF.

Sur tout ce qui est Plan climat énergie, nous soutenons tout ce processus mais, comment se déroulent les relations entre les bailleurs concernés, les habitants au moment de ces opérations qui nécessitent évidemment des travaux conséquents ? Quelles sont aussi les conséquences financières pour les locataires ? Est-il prévu une indexation des loyers au vu des coûts de telle réalisation ou pas du tout ? Cela est ma première question.

Ensuite, on a parlé de l'habitat dégradé ; je voudrais en profiter pour vous alerter sur la plainte de nombreux habitants et je voudrais donner l'exemple de l'ensemble social Emile-Blémont où beaucoup d'habitants du logement social actuel, notamment de Paris Habitat, se plaignent de l'habitat dégradé. Je suis allé moi-même visiter des appartements dans des états vraiment indignes et qui appartiennent à Paris Habitat. Je voudrais savoir comment la Mairie d'arrondissement, en lien avec les bailleurs, recense ces appartements sociaux indignes et insalubres et compte demander des comptes aux bailleurs et très prochainement des actions concrètes ?

Tous ces projets de logement que nous soutenons et votons régulièrement doivent tenir compte d'une chose. C'est-à-dire qu'à chaque fois qu'on essaie de produire du logement, il faut tenir compte de la qualité de vie ensuite dans ces quartiers-là. J'insiste sur deux phénomènes de dégradation actuelle de la vie quotidienne : les problèmes de la tranquillité publique qui minent la vie de beaucoup d'habitants ; le problème de la saleté des rues. Je crois qu'il y a un effort particulier à faire pour qu'il y ait un meilleur cadre de vie et cela touche différents quartiers du 18^{ème}. C'est absolument important de le lier aussi aux conditions d'habitation.

Enfin, nous, nous nous battons et n'avons jamais gain de cause sur vos programmes de logements, de l'accession sociale à la propriété, c'est-à-dire les programmes qui pourraient s'adresser à des personnes de revenus modestes, à qui on pourrait permettre d'accéder à la propriété. Quand allez-vous vous engager à renouer avec ces programmes d'accession à la propriété pour permettre à des familles de revenus modestes qui ne pourront jamais devenir propriétaires à Paris au vu du prix du marché à le devenir grâce à un système social qui nous permet de combiner mérite et ascenseur social ?

Ian BROSSAT : Dans un esprit constructif parce que le débat est constructif et qu'il ne faudrait pas le faire dévier.

D'abord, la question du logement social et de son intégration dans les quartiers est évidemment une question essentielle. Le meilleur moyen de faire en sorte que le logement social s'intègre bien, c'est précisément d'éviter de faire du logement social systématiquement au même endroit.

De ce point de vue, la délibération que nous allons adopter vise à faire en sorte qu'on produise du logement social rue Coustou à Montmartre dans un quartier très déficitaire, ce sera 70 logements sociaux qui seront produits. C'est une bonne nouvelle parce qu'on fait de la mixité sociale et la mixité sociale, c'est le moyen justement d'intégrer le logement social dans le quartier et d'éviter de construire des ghettos urbains.

La deuxième question, c'est la question de l'accession à la propriété. Aujourd'hui, le principal obstacle à l'accession à la propriété pour les classes moyennes à Paris, ce sont les niveaux des prix. Ma conviction, c'est que le seul moyen de sortir de cela est de faire en sorte qu'on ait des prix maîtrisés et qu'on ait des prix de sortie, notamment dans nos zones d'aménagement, qui soient plus maîtrisés qu'ils ne l'ont été.

L'exemple de la ZAC Batignolles nous montre qu'on ne doit pas continuer dans cette voie avec des logements qui sortent à 12 k€, 13 k€ du mètre carré. Comment faire en sorte que cela bouge ? Nous avons fait quelque chose d'important tout récemment ; nous avons signé avec le Maire de Paris une charte qui nous engage mais qui engage aussi l'ensemble des promoteurs de la place parisienne et qui vise à faire en sorte que tout le monde fasse un effort, que la Ville fasse un effort sur les prix auxquels elle vend les terrains ; que les promoteurs s'engagent à pratiquer des prix de sortie qui soient les prix maîtrisés et qu'au final, on ait des propriétaires de la classe moyenne qui puissent acquérir à Paris. C'est ce que nous avons fait et les prochaines zones d'aménagement qui vont sortir – la première, en l'occurrence, ce sera Saint-Vincent de Paul dans le 14^{ème} arrondissement – doivent nous permettre de faire la démonstration. On peut faire des prix d'accession qui ne soient plus des prix délirants comme on les a connus au cours des années précédentes.

Donc, on avance sur cette question importante et qui n'est pas pour nous un sujet tabou, un sujet dont il ne faudrait pas parler.

Gérald BRIANT : Très court mais c'est aussi dans un esprit constructif. Quand on parle de logement social ensuite enchaîner comme je viens d'entendre de la part de M. BOURNAZEL sur sécurité et saleté, ce n'est pas possible. A un moment, je comprends qu'il y ait des inquiétudes, que des gens, tout d'un coup, doutent. D'accord, cela bouscule mais enfin, on parle quand même de gens. Je viens de vous citer, c'est votre propos. Cela est regrettable et je trouve qu'on gagnera plus à être un peu tranquille et de voir comment, en bonne intelligence justement, dans l'esprit que vient de donner M. BROSSAT c'est-à-dire qu'aujourd'hui, on essaie de mieux travailler une mixité sur tout un territoire et pas tout de suite en essayant d'endosser le vieux couplet sur les classes dangereuses. Cela est fatigant, quoi.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Vous le savez très bien, donc inutile de faire la politique politicienne, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Alors, je vais m'exprimer convenablement si je me suis mal exprimé. Je dis que le problème de la saleté et de la tranquillité touche tous les quartiers ; qu'il y ait des résidences sociales, qu'il y ait des résidences privées et que tous les habitants – quel que soit leur condition sociale, leur âge ou leur vote politique – s'inquiètent de la montée de ces problèmes et c'est légitime ; que chacun quelle que soit sa condition sociale veuille des rues propres et des rues tranquilles.

C'est un sujet partagé et je tiens à l'affirmer haut et fort, au moment où l'on pense à faire de nouveaux logements ou à en réhabiliter, à ce qu'il y ait aussi derrière l'idée qu'on ait un

cadre de vie agréable. C'est quelque chose de tout à fait républicain. Alors n'essayez pas de dire que d'un côté, il y a de classes et des autres ; moi, je ne crois pas à cela. Je crois simplement que pour vivre ensemble et pour faire de la vraie diversité sociale, il faut que derrière et pas qu'une logique de recherche de logement, il y ait aussi une recherche de la manière dont chacun peut vivre dans un quartier comme j'aurais pu vous parler de la diversité commerciale sur le sujet. Donc, que les choses soient bien claires et que les propos restent bien constructifs.

Je remercie M. BROSSAT de ses propos constructifs.

Eric LEJOINDRE : Pour rester constructif, je vais laisser la parole à M. NEYRENEUF en rappelant pour informer tout le monde que, avec Mme AKKARI, je me suis engagé pour que notamment le quartier Emile-Blémont puisse bénéficier de la géographie prioritaire. C'était normal compte tenu des réalités économiques de la zone. C'était une question posée par l'Etat, à savoir s'il était utile qu'un morceau de quartier tout à côté de la Mairie rentre dans la géographie prioritaire et nous nous sommes battus pour, parce que nous sommes très engagés pour faire en sorte que chacun vive bien, indépendamment d'ailleurs de sa situation sociale puisque les questions que vous évoquez dépassent largement les quartiers dits en difficulté même si souvent les phénomènes s'y concentrent et que de ce point de vue, l'essentiel, c'est d'arriver à mélanger.

Arriver à mélanger veut dire faire venir des moins riches dans les quartiers riches et faire venir des plus riches dans les quartiers moins riches. Le mélange que nous opérons dans l'ensemble des opérations est le seul outil qui fonctionne mais cela marche si on fait du logement social parce que c'est bien le logement social qui est la garantie de la mixité, y compris dans les quartiers les plus en difficulté. C'est de laisser le marché privé faire seul son œuvre qui crée des ghettos. C'est vrai que c'est plutôt des ghettos de riches que des ghettos de pauvres mais pour autant, si on veut dans les quartiers des portes, on accueille des classes moyennes plus aisées, il faut continuer à faire ce qu'on y fait, c'est-à-dire du logement social. Le logement social est accessible, je le rappelle, à 70 % des foyers parisiens et que par ailleurs, on fait aussi de la promotion immobilière privée dans ces quartiers avec – M. BROSSAT l'a dit – des tarifs qui doivent correspondre à la réalité de ces quartiers et en même temps permettre d'attirer toute une frange de la population qui peut et souhaite devenir propriétaire – ce n'est pas un but en soi – mais qui peut le faire, y compris dans les quartiers populaires. C'est comme cela qu'on fait de la mixité.

Michel NEYRENEUF : Sur la question du plan climat, je prendrais l'exemple de la barre Andrézieux. Là, cela va être tout bénéfice pour les locataires puisqu'actuellement, ce n'est pas du logement social. C'est le fait que cela va être dans le cadre du conventionnement que cette rénovation plan climat se fait, donc ce sera tout bénéfice. A noter qu'il y a une concertation qui existe depuis longtemps, qui attendait patiemment entre ICF La Sablière et les locataires.

Sur les autres points, je pense qu'il vous a été répondu. Simplement, sur l'accession sociale à la propriété, j'aurais ajouté deux points. Premièrement, M. BOURNAZEL, la politique que nous menons ne va pas une fois à droite, une fois à gauche comme un bateau à la dérive. On a un cadre ; c'est le PLH, on l'a voté et tout y est. Dans le PLH, il n'y a pas de mention de l'accession sociale à la propriété parce qu'on a un objectif de 30 % de logements sociaux à Paris. Si on prend des parcelles disponibles pour créer de l'accession sociale à la propriété, cela se fait avec l'argent du logement social au départ et pour finir à la fin, pour être du logement privé, donc on n'avance pas sur les 30 % que nous sommes donné comme objectif.

Ce que je dis maintenant, ce sera aussi valable pour le vœu qui va me faire rester jusqu'au bout du Conseil d'arrondissement où c'est un peu la même règle. Il y a aussi un PLH et un

protocole que vous avez voté avec la SNCF. On ne peut pas dire un jour : « je vote pour tant », puis le lendemain dire : « non finalement, cela ne va pas, il faut changer cela ». Non.

Eric LEJOINDRE : C'est répondu clairement sur la question de l'accèsion sociale à la propriété qui est, pour nous, pas une priorité. Pourquoi ? Parce qu'on est très déficitaire en logements sociaux. Or, l'accèsion sociale à la propriété, c'est du logement social temporaire puisqu'une fois qu'il a été vendu, quand il est revendu... Je prends un exemple que je connais : rue Philippe-de-Girard, le premier a acheté, il fait de l'accèsion sociale à la propriété, puis quand il revend, le deuxième acheté, il n'est plus dans le social du tout. Il est dans les prix du marché, dans les prix privés. D'une certaine façon, c'est du logement social à court terme. Or, ce qu'il manque à Paris, c'est du vrai logement social, durable. Notre objectif n'est pas de faire de l'accèsion sociale à la propriété mais cela n'empêche pas de faire de l'accèsion à la propriété. Dans Chapelle international et dans toutes les zones d'aménagement qu'on fait, il y a de l'accèsion à la propriété, c'est-à-dire des promoteurs qui créent des immeubles et les vendent à des gens qui les achètent.

On ne s'oppose pas au fait que les Parisiens puissent ou souhaitent devenir propriétaires ; on s'oppose au fait que cela passe par du logement social à court terme. Au fond, c'est une façon de revendre du patrimoine, parce qu'on pourrait vendre le logement social dont on dispose déjà à ceux qui y habitent, puis ils les revendraient au tarif du marché ensuite. On serait dans une espèce de jour sans fin où l'on finirait par avoir de moins en moins de logement social. Donc nous n'y sommes pas favorables. Ce n'est d'ailleurs pas ce qui est dans le PLH, donc il est assez logique que nous ne le proposons pas.

On en vient à une question extrêmement importante qui a trait à l'accessibilité. Je vais demander à Mme BELEM de nous présenter en même temps la DPA 15-G qui a trait aux délibérations du Conseil général dont nous ne voterons pas.

DELIBERATION : 18.2015. 309: Réalisation 3-5-7-8-9-11-13-15-17, allée d'Andrézieux (18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 279 logements par ICF Habitat La Sablière

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.309/2015.DLH.267 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015. 310: Réalisation 9-11, 12, impasse Milord (18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.310/2015.DLH.272 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015. 311 : 9 rue Saint-Bruno (18e) – Travaux de remplacement et de réparation des vitraux – Autorisations d'urbanisme.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.311/2015.DLH.315 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015. 312 : Conclusion d'un avenant n°7 au traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.312/2015.DLH.118 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015. 313 : Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.313/2015.DLH.165 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.314 : Protocole de résiliation du bail commercial ERDF - 4bis rue Coustou (18e)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.314/2015.DLH.323 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.315 : Réalisation 100-104 boulevard de Clichy (18e) d'un programme de création de 10 logements sociaux (3 PLA-I, 4 PLUS et 3 PLS) par Immobilière 3F

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.315/2015.DLH.301 à l'unanimité

ACCESSIBILITE

DELIBERATION : 18.2015.316 : Etablissements Recevant du Public et Installations ouvertes au Public municipaux parisiens – Agendas d'accessibilité programmée – Validation des dossiers d'Ad'AP

Catherine BELEM : Lors de notre Conseil du 14 septembre, nous avons voté favorablement afin d'autoriser Mme la Maire de Paris à déposer à la Préfecture de police les demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée relatifs à des ERP et des IOP relevant du budget municipal.

Cette délibération vous présente le contenu des Ad'AP parisiens municipaux afin de vous permettre de les valider pour compléter auprès de la Préfecture de police les dossiers déjà constitués. Pour la Ville et le département de Paris, cela représente environ 1 800 ERP et plus de 400 IOP. La Préfecture de police a souhaité que plusieurs Ad'AP soient constitués par type d'activités.

Ainsi pour les ERP et les IOP municipaux, ils sont regroupés par domaine d'activités dans les Ad'AP suivants :

- l'accueil de la petite enfance, l'enseignement pour les ERP gérés par la DASCO 1 et la DASCO 2 pour les lycées municipaux écoles d'arts ;

- la vie citoyenne et administration pour les ERP gérés par la DILT ;
- la culture regroupant les ERP gérés par la DAC hors culte et musées ;
- sports et loisirs et espaces verts regroupant les ERP gérés par la DJS ;
- les installations ouvertes au public gérées par la DEV hors cimetière ;
- culte regroupant les ERP gérés par la DAC ;
- patrimoine intercalaire et divers regroupant les ERP gérés par la DLH pour les marchés couverts et la DDEES pour ces patrimoines intercalaires.

Je demande à ce Conseil de valider les agendas d'accessibilité programmée concernant les ERP et IOP relevant du budget municipal de Paris dont l'approbation est demandée à M. le Préfet de police. Je vous remercie.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.316/2015.DPA.83 à l'unanimité

Catherine BELEM : Le même fonctionnement pour la délibération concernant les Ad'AP départementaux. Les ERP et IOP départementaux sont regroupés par domaine d'activités dans les Ad'AP suivants :

- médico-social regroupant les ERP gérés par la DFPE, PMI et la DASES pour les établissements médico-sociaux ;
- pour l'enseignement secondaire regroupant les ERP gérés par la DASCO 2 qui concerne les collèges

Je vous demande de valider les agendas d'accessibilité programmée relatifs à des équipements recevant du public et des installations ouvertes au public relevant du budget départemental de Paris dont l'approbation est demandée à M. le Préfet de police.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour la présentation de ces délibérations importantes, qui doivent permettre à chacun d'avoir accès à la Ville. J'ajoute juste un mot pour rappeler que l'accessibilité, ce n'est pas uniquement l'application d'un certain nombre de normes même si elles sont indispensables et protectrices. C'est aussi un état d'esprit.

On a demandé à l'ensemble de nos responsables d'équipements (des directeurs d'école, des directrices souvent ou directeurs de crèche, bref, de tous nos équipements) de veiller à travailler sur ce sujet au-delà de l'application stricte dans certain nombre de règles qu'il faut, par ailleurs, appliquer mais qui, parfois, ne suffisent pas à rendre effectivement adaptés les équipements. C'est pour cela qu'on a encore besoin de travailler, qu'on a besoin de temps mais qu'on a surtout besoin de faire en sorte que chacun ait cela en tête, l'adaptabilité bien sûr mais la capacité vraiment d'accéder aux espaces et pas uniquement le fait de mettre une rampe là où il y a des marches pour se trouver derrière avec une marche... Il y a vraiment des sujets plus généraux à avoir et cela demande l'engagement de chacun, notamment des directeurs des établissements en ce qui nous concerne.

Sur ce sujet, y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Christian HONORE : Mes chers collègues, bien évidemment, il faut que nous améliorions l'accessibilité des services.

Je voulais, si vous le permettez, M. le Maire, justement vous parler de l'accessibilité, en particulier dans le patrimoine des logements sociaux. Pardonnez-moi mais je vais revenir à ce que disait M. BOURNAZEL. Il se trouve que j'étais avec lui rue Emile-Blémont. Nous avons été alertés par des locataires en panne d'ascenseur depuis trois semaines. J'arrive

avec M. BOURNAZEL et là un monsieur sur une chaise roulante. M. BOURNAZEL avec un de nos militants a aidé le monsieur à monter jusqu'au troisième étage. J'espère que cela ne fait rire personne.

Donc, on était avec un de nos militants – cela est la vraie vie, ce ne sont pas les discours – un militant a monté le fauteuil jusqu'au troisième étage et M. BOURNAZEL a aidé le monsieur à monter jusqu'au troisième étage. Comme vous le disait M. BOURNAZEL et vous n'avez pas répondu à la question, donc je vous la repose : lorsque vous parlez des logements dégradés, des habitants des logements sociaux de la rue Emile-Blémont nous ont fait rentrer dans des logements. Il y a de tels dégâts des eaux récurrents que les gens ont des trous dans les plafonds, c'est innommable. Dans les cages d'escalier, les peintures – j'ai pris des photos – sont totalement dégradées et s'effondrent et les personnes nous disent : oui, on prévient, il y a des travaux mais cela revient parce qu'en fait, ils colmatent les trous et il n'y a pas des travaux lourds qui sont faits.

C'est la raison pour laquelle tout à l'heure, M. BOURNAZEL vous parlait lorsqu'il s'agit de lutter contre l'habitat dégradé. Vous avez tout à fait raison d'engager de politique là-dessus. La question qu'il posait, c'était de savoir et là M. NEYRENEUF, vous n'avez pas répondu, ni vous M. le Maire, lorsqu'il s'agit dans les logements sociaux ou des appartements dégradés. Si vous voulez, on va vous conduire dans les logements de la rue Emile-Blémont et nous vous ferons voir. Alors, les ascenseurs ont été réparés mais pendant trois semaines la personne ne pouvait plus accéder normalement, il est aidé par les voisins comme ils pouvaient. Ensuite, lorsqu'on est entré dans le logement, il y avait une personne qui nous disait qu'elle ne peut plus allumer sa salle de bain parce qu'il y a tellement d'humidité et qu'elle a peur de prendre le court-jus.

La question : vous avez parlé tout à l'heure du plan climat, très bien. Vous avez parlé, nous ne sommes pas d'accord avec vous, vous avez répondu à l'accession sociale à la propriété, vous avez répondu : on n'est pas d'accord avec vous mais cela est un débat qu'on peut avoir. Par contre, je reviens là-dessus, l'accessibilité, c'est bien et je reviens sur le fait que rue Emile-Blémont – j'insiste – les appartements et les cages d'escalier sont dans un état pas possible et si vous voulez, je vous fais voir les photos. Alors une personne me dit, c'est sa déclaration : cela fait quatre ans que cela dure. Très bien, il y a des travaux qui sont faits qui, encore une fois, sont des rustines et qui ne règlent pas leur problème d'une manière définitive.

Eric LEJOINDRE : J'avais bien répondu à votre question en insistant sur le fait que nous avons travaillé avec M. AKKARI à faire en sorte que cet ensemble rentre justement en quartier Politique de la Ville, en quartier prioritaire. Je rappelle que les bailleurs sociaux sont signataires du contrat de Ville et notamment s'engagent quand ils le peuvent à ces améliorations.

J'ajoute, mais vous n'êtes pas non plus sans le savoir, que c'est justement pour être plus attentif encore à cette question des personnes à l'intérieur des logements que j'ai nommé en l'occurrence M. GONZALEZ, adjoint en charge des relations entre les bailleurs et les locataires parce que c'est vrai que ces relations ne sont pas toujours aussi souples, aussi simples qu'elles le devraient. La Maire de Paris et M. BROSSAT l'ont suffisamment souvent dit : il y a encore matière à améliorer les relations entre les bailleurs et les locataires. Cela fait partie de nos priorités et des priorités demandées par la Maire de Paris et par M. BROSSAT aux bailleurs.

J'ajoute juste pour l'anecdote que sur la question des ascenseurs, je me rappelle que c'est justement un élu du 18^{ème}, qui est assis pas loin de vous, qui avait lancé la première mission sur cette question puisqu'on avait constaté, pas seulement chez les bailleurs sociaux mais qu'en général, les ascensoristes étaient moyennement vertueux dans leur façon de gérer.

C'est vrai dans les copropriétés privées aussi. C'est peut-être plus vrai encore dans les immeubles des bailleurs sociaux parce qu'ils ne sont pas toujours suivis aussi bien qu'ils devraient l'être mais cela fait bien longtemps qu'on s'y intéresse, qu'on s'en inquiète et fort heureusement. Encore une fois, il y a sans doute beaucoup à faire même si beaucoup a été fait. C'est pour cela que M. GONZALEZ est à la disposition des locataires, qu'il les voit souvent.

Moi-même, je ne manque pas d'aller, par exemple, rue Emile-Blémont. Je vous remercie, je n'ai pas vraiment besoin de guide pour me balader dans le 18^{ème} et encore moins pour rentrer dans les bâtiments mais je vous remercie de cette proposition tout à fait sympathique, mais vous ne m'en voudrez pas d'y aller de mon propre chef et moi-même de mon côté ; c'est parfois assez efficace. J'y vais souvent avec M. GONZALEZ, régulièrement avec M. BROSSAT, y compris dans les nouveaux bâtiments puisqu'on fait beaucoup de logements sociaux. Quand nous inaugurons ces bâtiments, nous faisons avec les habitants, avec la volonté de bien les accueillir dans le 18^{ème} bien sûr mais c'est aussi une façon, pour nous, de mettre un peu la pression sur les bailleurs qui doivent être très attentifs à la qualité de vie, à la taille des logements.

Ian BROSSAT : Il y a deux choses dans ce que vous avez dit. D'abord, la question de la rénovation du parc de nos bailleurs. Chaque année, nous rénovons, en tout cas, c'est notre engagement et d'ailleurs, nous faisons plus que ce à quoi nous nous sommes engagés. A Paris, 4 500 logements sociaux sont réhabilités. Cette année, ce seront 5 000 logements sociaux. C'est énorme et c'est normal parce que les logements sociaux, comme n'importe quel logement, ont besoin d'être réhabilités régulièrement, notamment pour s'adapter au plan climat. Ce qui d'ailleurs se traduit par des baisses de charges pour les locataires et bon pour le pouvoir d'achat comme pour leur qualité de vie parce qu'on en profite pour améliorer le cadre de vie qui est le leur.

Deuxièmement sur la question des ascenseurs, c'est évidemment un enjeu majeur d'avoir des ascenseurs qui fonctionnent dans les immeubles de logements sociaux, a fortiori quand ils sont hauts. La première fois que j'étais confronté à cette situation, c'était dans des immeubles d'ICF La Sablière au 24-26, rue Raymond-Queneau. C'est d'ailleurs ce qui m'a conduit dans la mandature précédente, à demander qu'on crée une mission d'information spécifique sur la question des pannes d'ascenseurs. Cela a été suivi d'effets. Je ne dis pas qu'il n'y a plus de panne, il continue à en avoir. Trop de pannes d'ascenseur et trop de situations comme celles que vous avez décrites mais elles ont globalement diminué dans le parc social. Il faut continuer à être extrêmement vigilant sur cette question et à les diminuer encore drastiquement.

Comment on a fait ? On a tout simplement fait en sorte que les bailleurs sociaux travaillent maintenant ensemble à travers un groupement commun pour être plus efficaces et plus puissants vis-à-vis des ascensoristes qui sont quand même – M. le Maire l'a dit – un secteur un peu particulier. C'est quand même quatre multinationales qui se partagent un marché mondial, qui ont d'ailleurs été condamnés par la Commission européenne pour entente illicite. Non mais je vous entends dire : communisme, communisme. La Commission européenne n'est pas tout à fait communisme. D'ailleurs, en l'occurrence, ils ont été condamnés parce qu'ils faisaient entorse à la concurrence, vous voyez ? On a bien fait de créer ce groupement inter-bailleurs qui nous permet d'être plus puissant vis-à-vis des ascensoristes et d'imposer aux ascensoristes un certain nombre de règles, de qualités de service et d'entretiens parce que c'est de cela qu'on a besoin pour que les ascenseurs fonctionnent.

Donc, il faut continuer dans cette voie et rester très vigilant pour qu'effectivement, les locataires ne soient pas pénalisés par des ascenseurs en panne, ce qui pourrait la vie d'un certain nombre.

Eric LEJOINDRE : Je vous invite à distribuer la carte de visite de M. GONZALEZ dans vos différentes visites, il se répandra avec une grande efficacité aux demandes parfois légitimes des riverains.

VIE ASSOCIATIVE

DELIBERATION : 18.2015.317 : Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison des associations du 18ème et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18ème arrondissement de signer les conventions d'occupation des locaux.

Jean-Philippe DAVIAUD : Dix nouvelles associations inscrites à la Maison des associations, à l'occasion de ce Conseil d'arrondissement :

- dans le domaine des arts et de la culture : trois associations ;
- éducations et formations : deux associations ;
- dans le domaine de la santé : une association ;
- la lutte contre l'exclusion : deux associations ;
- vie locale et défense de droit : une association dans chacun de ces domaines.

Je vous demande d'approuver l'inscription de ces associations.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.317 à l'unanimité

ANIMATION LOCALE

DELIBERATION : 18.2015.318 : subventions (12 000 euros) au titre de l'animation locale à deux associations oeuvrant dans les 9ème et 18ème arrdts

Jean-Philippe DAVIAUD : Il s'agit d'une délibération qui propose des subventions pour un montant total de 12 k€ mais qui ne concerne pas que le 18^{ème} arrondissement, qui concerne également le 9^{ème} arrondissement.

Pour le 18^{ème}, il s'agit d'une subvention de fonctionnement au 18^{ème} du mois mais dire que nous connaissons bien et qui, je crois, rend bien service aux habitants de l'Arrondissement. C'est pourquoi, je vous propose de valider cette subvention.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.318/2015.DDCT.153 à l'unanimité

SPORT

DELIBERATION : 18.2015.319 : Subventions (16.800 euros) à 5 associations et convention avec l'association Culture 2+.

Evelyne DAMS : La première délibération n° 80 concerne un appel à projets Politique de la Ville pour 2015 pour le soutien de l'action sportive associative. C'est un appel à projets qui a été instruit à la fois par la DJS et la direction de la démocratie des citoyens des territoires.

Il s'agit de subventions de fonctionnement à cinq associations sportives exerçant dans plusieurs arrondissements dont le nôtre. Nous avons :

- Culture 2+ qui correspond à du football dans le gymnase Tristan Tzara ;
- Espoir 19, également du football ;
- Global star qui anime un atelier de boxe et de workout
- et Lapelcha que nous connaissons bien puisqu'elle propose du basket-ball et du double ducht au gymnase Tristan Tzara également. C'est une association très impliquée dans le quartier.

Pour ces cinq subventions, c'est un montant total de 16 800 €. La convention avec Culture 2+ a pour objet l'activité de football ainsi que les actions de lutte contre les discriminations.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.319/2015.DJS.80 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.320 : Mâts d'éclairage - Maintenance corrective et visites régulières d'entretien - Marchés de services - Modalités de passation

Evelyne DAMS : La première délibération concerne les modalités d'appel d'offres et de passation d'un marché public pour la Ville de Paris. Cela concerne la maintenance préventive des mâts d'éclairage présents sur les stades, les cours de tennis, les boulodromes, permettant la pratique du sport en soirée.

Sur le plan administratif, il s'agit d'un appel d'offres ouvert en deux lots séparés permettant des marchés à bons de commande. Les critères sont : prix, moyens humains, moyens matériels. C'est assez classique. Concernant les pièces qui sont jointes, il y a le règlement de consultation, l'acte d'engagement et le CCAP.

Pour la deuxième délibération, c'est un peu différent, mais encore un marché public de la Ville de Paris. Il s'agit d'une location maintenance des robots programmables permettant le nettoyage nocturne des bassins de nos piscines. Là, c'est un appel d'offres ouvert européen permettant aussi des marchés à bons de commande pour une période de quatre années. Les critères sont plus complexes compte tenu du marché mais il y a prix technique et démarches environnementales et notamment la consommation énergétique.

Nous avons également la validation des pièces administratives, acte d'engagement, règlement de concours et CCAP.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Simplement, c'est pour la question qui sera déposée tout à l'heure par le groupe Europe écologie les verts. J'en profite pour rajouter un amendement puisqu'on parle des sports et l'avenir du stade de Championnet, pour ajouter à leur question qui est une bonne question : vous engagez-vous, M. le Maire, à classer en zone urbaine verte le stade Championnet afin de le préserver de tout projet de densification aujourd'hui et dans les années qui viennent ?

Comme je n'aurai pas la parole sur une question puisque les groupes politiques n'ont pas l'occasion, j'en profite pour vous demander si vous pourriez le préciser tout à l'heure.

Eric LEJOINDRE : Vous connaissez mon grand libéralisme dans la gestion de la parole autour de cette table. Je pense que personne ne peut dire qu'il n'en est jamais privé. Donc, nous répondrons à cette question au moment où elle se posera.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.320/2015.DJS.370 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.321 : Robots de nettoyage des établissements balnéaires en régie directe de la Ville de Paris-Marché de location maintenance-Modalités de passation.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.321/2015.DJS.373 à l'unanimité

TOURISME

DELIBERATION : 18.2015.322 : Subvention (44.000 euros) et convention avec l'association Syndicat d'Initiative de Montmartre (18e).

Evelyne DAMS : Je bénéficie de cette délibération pour évoquer la page que nous avons eue sur le journal du dimanche du 25 octobre dernier. C'est une page faite en collaboration avec les services de la Mairie du 18^{ème} et le CRT (comité régional du tourisme) d'Ile-de-France.

Il s'agissait d'une pleine page dans laquelle nous avons mis en valeur, notamment le musée de Montmartre, la halle Saint-Pierre mais également l'auberge de jeunesse Yves-Robert à Pajol et l'Institut des cultures de l'Islam.

Cela rentre complètement dans la délégation tourisme mais c'est aussi la volonté d'aller à l'encontre des images défavorables que nous pouvons avoir dans les médias ou que nous avons pu avoir, par le passé, dans les médias comme dans *Fox News*. Nous avons engagé cette collaboration et nous la poursuivrons pour d'autres supports touristiques.

Je reviens à la présente délibération concernant le Syndicat d'initiative de Montmartre ; il s'agit d'une subvention de fonctionnement de 44 k€. Là aussi, il ne s'agit pas seulement de la valorisation touristique de la butte mais de la destination Paris Ile-de-France.

Le SIM est devenu point d'information de l'Office de tourisme et des congrès de Paris (OTCP) et également du CRT. A ce titre, il accueille 100 000 personnes par an dans les locaux situés place du Tertre. C'est à la fois un accueil physique et téléphonique très apprécié par les personnes peu enclines à utiliser les plateformes dématérialisées. C'est un accueil assuré par trois personnes représentant 2,5 équivalents temps plein.

Pour ce travail qui ne touche pas seulement la butte de Montmartre mais aussi tout le 18^{ème} – du mieux que nous pouvons en tout cas – je vous propose d'adopter cette délibération de subvention de 44 k€ accompagnée d'une convention d'objectifs et de partenariats.

Eric LEJOINDRE : Merci et je souligne l'intérêt pour notre Arrondissement d'avoir ce point d'accueil géré par le SIM et sa nouvelle présidente, place du Tertre. C'est une belle localisation.

Je salue aussi le fait qu'ils aient maintenu un accueil téléphonique, ce qui est de plus en plus rare et pour autant très utile pour beaucoup de touristes qui n'ont pas tous accès à l'écrit en français ou d'ailleurs pas tous accès à l'écrit tout court parce que les frais de roaming sont encore importants et on n'a pas toujours envie de se mettre sur la 4G quand on est touriste. Le fait de pouvoir téléphoner est quand même très utile, donc je voulais les saluer.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous allons voter cette délibération. Je suis tout à fait d'accord avec Mme DAMS sur l'excellente page que j'ai lue aussi qui valorisait bien le 18^{ème} et ses différents quartiers et c'est important.

Simplement, sur la question du tourisme, il y a un rapport de la Chambre régionale des comptes qui explique qu'il faudrait que des convergences beaucoup plus fortes entre l'Office de tourisme de Paris et le CRT qui dépend de la Région, qu'il y a un vrai problème là aussi de gestion et que si on pouvait davantage travailler et collaborer ensemble, ce serait vraiment mieux et plus efficace pour le tourisme et pour l'accueil ; qu'il y a un point essentiel en matière de tourisme sur lequel il faut travailler, c'est l'accueil. On vient à Paris, en Ile-de-France parce que c'est la plus belle ville du monde et on en est très fier. Simplement, on est très critiqué pour notre accueil. Je crois que l'avenir, chacun dans nos responsabilités, c'est vraiment de travailler sur la qualification et la formation professionnelle des personnes travaillant dans le tourisme, notamment l'apprentissage des langues. C'est essentiel et c'est un point sur lequel le Comité régional du tourisme notamment pourrait travailler.

Eric LEJOINDRE : C'est vrai que les mairies d'arrondissement n'ont pas directement compétence sur la question du tourisme qui est beaucoup un enjeu régional. Pour autant, Mme DAMS est extrêmement engagée sur ces questions pour faire en sorte qu'on coopère mieux. On a deux points d'accueil de grande proximité des touristes au métro Anvers et sur la place du Tertre. Il y a d'autres endroits extrêmement intéressants dans le 18^{ème} à visiter : les puces de Saint-Ouen en sont mais bien d'autres et il faut qu'on travaille.

On travaille avec un certain nombre d'étudiants qui en ont fait leur projet de trimestre sur l'attractivité du reste du 18^{ème} parce que les touristes qui viennent à Montmartre ont bien raison d'y aller. Ils ont plein d'autres endroits dans le 18^{ème} qu'ils pourraient aller visiter et d'autres lieux d'intérêt, d'autres lieux de vie pour ceux qui veulent avoir une expérience très parisienne.

Par ailleurs, ce travail avait été engagé et continue par Mme GABELOTAUD, nos commerçants, nos restaurateurs peuvent aussi, notamment dans les zones très touristiques, faire un gros effort sur la qualité de la prestation qu'ils offrent. Certains ont, sans doute, commencé à considérer que le touriste est un client captif et qu'on peut lui servir n'importe quoi, n'importe comment ; de toute façon, il ne reviendra pas. Or, les touristes sont de plus en plus regardants sur la façon dont ils dépensent leur argent. Je dois dire que quand je regarde un peu les commentaires qui peuvent être faits sur la prestation d'un certain nombre de responsables commerciaux du secteur le plus touristique du 18^{ème}, je m'inquiète. Je crois qu'ils ont pris conscience parce que leur chiffre d'affaires a baissé, qu'il fallait faire mieux et qu'un touriste n'était pas une vache à lait mais quelqu'un qu'on avait le devoir d'accueillir dans de bonnes conditions.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.322/2015.DDEEES.21 à l'unanimité

COMMERCE

DELIBERATION : 18.2015.323: Projet d'élaboration du Contrat de Revitalisation du Commerce et de l'Artisanat. Modalités de la concertation.

Afaf GABELOTAUD : C'est quelque chose qu'on attend depuis de nombreux mois après un process compliqué mais nous avons aujourd'hui à délibérer sur le projet d'élaboration du Contrat de revitalisation du commerce et de l'artisanat qu'on appellera CRC.

En effet, la Ville de Paris s'est toujours engagée auprès des commerçants de proximité et des artisans. Pour cela, elle a développé un dispositif qu'on connaît, il s'agit de Vital'Quartier et ce depuis 2004. Il y en a eu deux : Vital'Quartier 1 et Vital'Quartier 2. On nous a souvent sollicités pour un Vital'Quartier 3 à la différence que ce dispositif qui a été très plébiscité par les élus parisiens, les commerçants, les habitants et bien même l'Etat s'en est inspiré pour pouvoir développer l'outil dit Contrat de revitalisation artisanale et commerciale.

Le 18 juin 2014, la loi Pinel a dicté un certain nombre de dispositions dont ce dispositif CRC. Nous attendions le process, comment on allait mettre en place et les décrets d'application.

Aujourd'hui, le CRC sera un cadre juridique – auparavant, le Vital'Quartier, l'opérateur, c'était la SEMAEST ; là, la Ville de Paris choisira un opérateur après mise en concurrence et que cet opérateur pourra acquérir des biens immobiliers commerciaux au sein d'un périmètre d'intervention. Je résume cela très vite parce qu'on a souvent parlé et qu'il s'agit surtout de mettre en place l'opérationnel maintenant – donc qui permettra à cet opérateur d'intervenir dans un périmètre. C'est très important cette histoire de périmètre parce que c'est dans ce cadre qu'on peut intervenir en termes d'achat de ces commerces.

Ces périmètres ont été concertés avec la Mairie du 18^{ème} arrondissement et la Ville de Paris. Nous avons fait un certain nombre de propositions. Nous avons privilégié les quartiers populaires et les zones monoactives, pour faire bref mais dans la délibération, vous avez très précisément les secteurs concernés de bout en bout avec les numéros, etc., soit la Goutte-d'Or, le quartier de La Chapelle et le quartier Amiraux-Simplon. Les détails sont assez précis à ce niveau-là. Ce qu'on appelle le faisceau nord-est 18-19. Le cadre général est un CRC qui sera conduit sur douze ans d'intervention, ce qui est un terme assez long qui permet, à moyen et long termes, d'obtenir des résultats assez satisfaisants avec un budget de 37 millions d'euros.

Les interventions ne sont pas que de l'acquisition. Il y aura un certain nombre d'interventions qui seront proposées ; elles sont diverses, il n'y a pas que de l'acquisition foncière.

Tout cela sera à affiner lors d'une concertation qui se déroulera du 1^{er} décembre 2015 au 29 février 2016 et qui sera composée d'une réunion publique dans chaque arrondissement, d'une page forum qui sera dédiée aux suggestions des Parisiens sur paris.fr et enfin d'une réunion de restitution à l'Hôtel de Ville qui permettra d'adopter un certain nombre de ces propositions faites tout au long de la concertation.

J'ai essayé de résumer le plus simplement possible. On y est enfin ; cela va nous permettre, très sérieusement, peut-être pas sur du court terme puisque c'est quand même sérieux, ce sont des acquisitions sur des murs quand on en a connaissance, via DDIA. C'est un certain processus qui doit être mis en place mais sur du moyen et long terme. On ose espérer que

sur certains quartiers, sur la monoactivité, sur Château Rouge, sur le désert commercial, sur Amiraux-Simplon, dans certains quartiers, sur La Chapelle, on a besoin de réorganiser un certain nombre de commerces pour une qualité commerciale plus intéressante que ce qu'il y a actuellement. On ose espérer que cela permettra réellement de changer la donne.

Eric LEJOINDRE : Merci d'avoir présenté cette délibération importante, comme Vital'Quartier avant, le contrat de revitalisation du commerce et de l'artisanat n'est pas une baguette magique et pas en soi la solution à l'ensemble des difficultés du commerce à Paris et dans nos quartiers. Mais c'est un élément supplémentaire sur lequel on va pouvoir s'appuyer pour travailler à la diversité de l'offre commerciale, pour travailler à la qualité aussi de l'offre commerciale, pour essayer de lutter contre les déserts commerciaux. Si on parle, par exemple, de la question des déserts commerciaux, le principal sujet est souvent l'absence de clients. Ce qui ramène à d'autres débats qu'on a et qu'on aura sur le nombre d'habitants, sur la façon dont on vit dans les quartiers.

C'est un outil supplémentaire indispensable qui devrait nous amener à poursuivre l'action qu'on a entreprise, que Mme GABELOTAUD a entrepris depuis maintenant de nombreuses années, de discussions avec les commerçants, de travail avec les bailleurs, de mise en commun, des demandes des baux commerciaux et des baux disponibles, puis sans doute, d'accélérer encore le travail qu'on peut faire avec un certain nombre de copropriétés parce que tous les fonds commerciaux, toutes les boutiques ne sont pas à vendre et certaines sont pour autant mal occupées. On peut, avec un certain nombre de copropriétés, travailler à faire en sorte que les outils qui sont en leurs mains, permettent d'améliorer l'offre commerciale. On ne peut pas à la fois se plaindre de la qualité du commerce qu'on a près de chez soi et ne rien faire pour essayer d'y remédier quand il s'agit d'une copropriété.

Donc, on travaille avec les services, avec les bailleurs. Quand dans une rue, il y a un ou deux ou trois commerces très problématiques, c'est l'ensemble de la vie dans la rue qui est rendue compliquée. On voit bien que quand on arrive, par exemple, avec la Préfecture de police à faire fermer le ou les commerces problématiques, tout de suite, la qualité de vie y est bien meilleure.

Il y a encore beaucoup de travail à faire et ce CRC est un élément attendu, indispensable, efficace mais qui ne marchera pas seul. Donc, je voulais saluer le travail que Mme GABELOTAUD mène à mes côtés, comme elle l'a fait autour de Daniel VAILLANT sur ces sujets très larges. Les commerçants – et c'est bien normal – sont très protégés dans ce pays. On peut faire finalement assez peu de choses pour les obliger mais on fait tout ce qu'on peut, puis on peut travailler avec les copropriétés de façon un peu innovante pour faire mieux encore.

Sandrine MEES : Nous souhaitons aussi remercier à Mme GABELOTAUD pour tout le travail entrepris depuis des années. Cependant, nous émettons des réserves sur deux points. D'une part, par rapport à l'élaboration des périmètres qui vont être pris en compte pour le contrat de revitalisation du commerce et de l'artisanat. Ces périmètres, nous n'avons pas pu être associés à leur définition puisque nous n'avons pas eu le prédiagnostic qui, pourtant, est tombé depuis juillet. Nous le réclamons et nous ne l'avons toujours pas eu. Donc, ce ne sont pas des très bonnes conditions pour pouvoir travailler.

D'autre part, les élus verts, nous avons regardé aussi tout ce qui concerne la concertation. Certes, la concertation correspond à ce qui est demandée dans le Code de l'urbanisme ; cependant, nous pensons que cette concertation reste insuffisante. En effet, elle propose des réunions publiques d'Arrondissement, une réunion à l'Hôtel de Ville, un forum internet mais l'échelle du quartier n'est pas prise en compte, il n'y pas de réunions prévues dans les différents quartiers touchés par le contrat de revitalisation du commerce.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons. Le groupe écologiste va proposer des amendements par rapport à cette délibération au Conseil de Paris.

Danièle PREMEL : Préserver et développer le commerce et l'artisanat de proximité, c'est un enjeu d'emplois et de mixité sociale pour la Ville de Paris. Le dispositif Vital'Quartier, dont le Conseil de Paris a acté la poursuite lors de la séance de juin 2015, est un vrai succès de la politique publique parisienne.

Avec cette délibération, nous allons plus loin dans ce dispositif et pour nous, dans le 18^{ème}, elle ouvre des perspectives véritables de réponses, elles seront utiles et concrètes dans nos quartiers. Cela ne dispense pas, effectivement, d'avoir un diagnostic un peu plus précis.

Aussi, nous voulons relier cette délibération à la mission d'information et d'évaluation fabriquée à Paris qui, dans ses préconisations, demande que la Ville intègre à sa politique de revitalisation de l'économie locale, des projets industriels de fabrication parisienne.

D'autre part, cette mission d'information et d'évaluation en conclut que soutenir le commerce et l'artisanat de proximité ne peut que participer à cette dynamique.

Aussi, pour toutes ses raisons, nous soutenons cette délibération.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous sommes favorables au projet de Vital'Quartier. On en a déjà débattu, là-dessus, il y a convergence. L'idée tend que dans tous les quartiers où il y a de la monoactivité ou un manque de logements, il y ait une diversité commerciale de qualité pour que chacun puisse faire ses courses dans son quartier.

Beaucoup de commerces de bouche, de commerces à vocation culturelle, c'est l'idée mais cela peut être beaucoup plus large. C'est la raison pour laquelle, j'aurai deux demandes : la première, c'est qu'on puisse avoir, l'ensemble des élus et même des habitants, accès au prédiagnostic établi par la Ville de Paris, afin de pouvoir avoir un débat de fond. Sur la question de la concertation, est-il possible d'auditionner les associations qui ont fait un vrai travail de terrain et qui ont des idées pour les quartiers, que ce soit Château Rouge, Goutte-d'Or ou que ce soit Amiraux-Simplon ou à La Chapelle, afin de voir un peu leurs idées, celles qu'on pourrait reprendre et porter dans le cadre du futur débat, ensuite, au Conseil de Paris.

Puis, je voulais savoir s'il y a un calendrier déjà – au-delà de la concertation après – d'effectivité, d'opérationnel pour mettre en place ce Vital'Quartier qui est nécessaire à la revitalisation dans un certain nombre de quartiers et qui ne peut que les tirer vers le haut.

Enfin, je redonne à la Mairie du 18^{ème} aussi, à la Maire de Paris par ce débat, ma proposition faite depuis longtemps et que nous reprenons d'ailleurs dans notre projet régional aujourd'hui, c'est la cité des métiers d'art pour préserver les métiers de l'excellence à Paris, les métiers de bouche avec un grand centre de formation professionnelle qui est porté aussi par les professionnels et qui a toute sa place à Paris intramuros et dans des quartiers populaires afin d'amener de l'emploi et de la formation dans les quartiers qui en manquent le plus.

Eric LEJOINDRE : Je vais demander à Mme GABELOTAUD de répondre à ces questions.

Afaf GABELOTAUD : Sur les sujets de périmètre. En fait, on a fait remonter toutes les demandes qui émanaient du terrain. C'est-à-dire que ce sont vraiment les problématiques qu'on avait, nous, en observatoire du commerce et de l'artisanat qui ont remonté puisque c'est un observatoire qu'on tient annuellement mais aussi lors de nos commissions, tous les deux mois. On affine et on a un certain nombre d'éléments, donc on sait quel périmètre sur Château Rouge et Goutte-d'Or avec les conseils de quartiers, avec les commerçants, avec

l'association des commerçants. Donc, on a un certain nombre d'acteurs locaux très précis à ce niveau-là, on a vraiment des choses très détaillées. Comme on s'est quand même concentré sur les quartiers populaires, on avait une cartographie assez précise sur les demandes à faire.

On était assez contraints sur le périmètre parce qu'on n'avait pas la possibilité de faire des zonages trop importants. D'autre part, on avait un problème de délai aussi, je ne sais pas si vous vous rappelez mais c'est vrai qu'on a eu un certain nombre de vœux, de demandes etc. On n'avait pas la possibilité d'organiser réellement quelque chose qui aurait permis aux habitants, aux riverains, nous, les élus etc. Donc, on a vraiment utilisé cette ressource qui est l'observatoire du commerce et de l'artisanat. Sans vouloir nous jeter des fleurs, dans le 18^{ème}, cela a plutôt bien marché. Je ne sais pas sur d'autres secteurs, il est probable peut-être qu'il y a des questionnements à ce sujet.

On est même allé au-delà de ce que l'on souhaitait. Puisqu'au départ, on avait demandé Château Rouge, Goutte-d'Or, Amiraux-Simplon, on a tellement bien argumenté, puis on a tellement bien su mener notre truc, qu'on a réussi en plus à obtenir La Chapelle.

Tout cela reste à affiner. C'est vraiment le sens de cette concertation, qui doit permettre à tous les acteurs locaux. Cette concertation ne se fera pas sans les acteurs locaux. Elle se fera bien entendu, avec les institutionnels, les chambres consulaires, les chambres professionnelles, les élus, les associations de commerçants ; on aura vraiment tout le monde autour de la table pour essayer d'être le plus précis. Cela a été tellement attendu et je sais, oh combien, il y a beaucoup d'espoir.

Mais comme le disait M. le Maire très justement, ce n'est pas une baguette magique, c'est un outil. Donc, pour que cet outil soit fonctionnel, efficace et qui puisse nous apporter réellement des solutions sur des secteurs, sur des zones, ce sera de la dentelle. J'ose espérer que cela puisse nous apporter vraiment des pistes de solutionnement. Pour cela, on a vraiment besoin de tous les acteurs qui sont vraiment au plus près de cette question. J'entends très bien sur Château Rouge, j'entends très bien sur Amiraux-Simplon. Tous seront autour de la table pour cette concertation, on n'oubliera personne.

Le diagnostic, on a des numéros de rue. S'il faut changer de numéro de rue, passer dix numéros avant, dix numéros après, on le fera. Ça sera vraiment lors de ces séances. J'avoue qu'effectivement, on n'a pas eu ce travail à la loupe parce qu'on a été obligé de donner des secteurs, des machins, donc on a poussé, on a fait ce qu'on pouvait mais tout ça sera affiné.

D'autre part, le diagnostic qui a été commandé à l'APUR, nous-mêmes, on ne l'a pas encore. Il doit venir courant novembre. On a eu des prédiagnostics, des éléments qui nous permettaient d'évaluer un certain nombre de choses et qui a permis à la Ville de Paris de considérer nos demandes comme recevables et donc d'obtenir ce fameux CRC sur le périmètre qu'on a indiqué qui est quand même relativement large, restant à affiner. A partir de la réception en novembre, on sera en mesure de pouvoir le diffuser plus largement.

Sur le calendrier, une fois que la concertation sera mise en place et que la restitution sera faite à l'Hôtel de Ville, des différentes suggestions qui ressortiront de cette concertation, il restera le vote de Conseil de Paris etc. pour définir les périmètres définitifs et la mise en concurrence de l'opérateur. Après, on doit pouvoir avoir un outil qui soit fonctionnel d'ici fin 2016 au plus tard. On commencera à prospecter et à regarder. Sinon, je n'ai pas plus d'éléments plus précis sur le calendrier mais ce que je viens de vous dire me semble être à peu près à bonne échelle.

Eric LEJOINDRE : Merci Mme GABELOTAUD. Un mot juste pour rappeler d'abord ce qui est l'acquis, c'est-à-dire les grands secteurs qui, dans le 18^{ème}, seront concernés par ce contrat de revitalisation. Un mot aussi pour dire, en même temps que tout ça va être affiné. C'est une capacité à agir, ce n'est pas un droit à spolier qu'on crée.

La question du calendrier, elle est aussi liée à la question des opportunités offertes à la ville d'intervenir sur tel ou tel bail mais elle n'autorise évidemment pas la ville à mettre un terme aux droits de propriété de tel ou tel propriétaire de local ou de bail évidemment. C'est pour cela que je disais que c'est indispensable, très utile, que c'est un outil supplémentaire qui va nous permettre d'agir comme on a pu commencer à le faire. J'espère qu'il va nous permettre d'accélérer cette action mais il ne sera en soi une baguette magique.

Pour autant, nous tenions beaucoup à ces trois secteurs, ce n'est jamais acquis d'avance, d'obtenir d'aussi large secteur dans notre quartier. D'ailleurs, quand on regarde la délibération, on voit bien qu'il y a une espèce d'arc autour du contrat de revitalisation, qui ressemble un peu à l'arc de l'innovation, qui ressemble un peu à toute l'activité qu'on mène aux portes de Paris et notamment dans le 18^{ème} qui nous amène à avoir une réflexion sur le marché des Cinq Continents, bref à avancer sur tout un tas de sujets dans le cadre de cet arc de l'innovation qui doit ramener – pour répondre à l'intervention de M. BOURNAZEL – dans ces quartiers-là aussi de l'activité économique, aussi une nouvelle façon de commercer et aussi de nouveaux équipements, qu'on regarde la localisation du prix. On voit bien où on a voulu installer les incubateurs où on souhaite installer les structures de l'économie du sport. Bref, de revitaliser ces quartiers par le commerce et par l'activité.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.323/2015.DDEEES.207 à la majorité soit 35 voix pour dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/LR-CI/NI (Mme MEHAL) et 7 abstentions dont 2 pouvoirs (EELV)

DELIBERATION : 18.2015.324 : Huit marchés couverts et un marché découvert parisiens - approbation du principe du renouvellement de la délégation de service public

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit d'approuver le principe de renouvellement de la délégation de service public pour la gestion des huit marchés couverts de la Ville de Paris ainsi qu'un marché découvert qui est le marché d'Aligre. En ce qui nous concerne, il s'agit du marché couvert La Chapelle.

Cela nous permettra d'envoyer le cahier des charges travaillé en amont, les charges incombant aux postulants, proposer un certain nombre d'éléments, à savoir la gestion quotidienne, la responsabilité des risques d'exploitation, le reversement d'une redevance etc. Mais aussi des nouveautés qu'on a même intégrés lors du renouvellement de la délégation de service public pour les marchés découverts, à savoir une attention particulière et une lutte en faveur du développement durable avec la disparition des sacs à usage unique, du tri des déchets, de l'organisation et de la récupération des invendus, par exemple, l'opération disco-soupe avec le concours des marchés.

Il s'agit également pour le marché couvert La Chapelle, d'une meilleure animation du site pour rendre le lieu plus convivial puisqu'on a un très beau marché renouvelé il y a quelques années au prix de quand même 7 millions d'euros. On a un marché riche, vivant, très diversifié avec d'excellents commerçants. Voilà, c'est de faire en sorte que ce lieu soit encore plus vivant, sans dénaturer sa vocation alimentaire, bien entendu, d'où l'intérêt de cette délibération.

Eric LEJOINDRE : Sur cette délibération, M. BRIANT veut prendre la parole. Y a-t-il d'autres demandes d'inscription ?

Gérald BRIANT : Oui, c'est un positionnement au niveau Parisien du groupe Front de gauche. Cette délibération acte le renouvellement des délégations de service public pour les marchés couverts pour une durée de six ans. Nous pensons qu'une réflexion doit être menée à moyen et à long termes autour des marchés alimentaires.

Nous voulons travailler aux possibilités de remunicipalisation des marchés qui permettraient d'avancer vers plus sur les questions du recyclage, du bio et des circuits courts. Elle donnerait à la Ville, les moyens d'être plus exigeante sur la qualité et la traçabilité des produits et d'organiser le recyclage et la réduction de l'empreinte écologique des marchés. Elle nous permettra également de maîtriser les loyers accordés aux commerçants. Voilà pourquoi le groupe va s'abstenir sur cette délibération.

Afaf GABELOTAUD : L'expérience a été faite de la mise en régie des marchés alimentaires. On est juste extrêmement mauvais là-dessus. Donc, la délégation de service public, ce n'est autre que ce que l'on fait quand on est mauvais. On donne à des professionnels la gestion de ce type de marché parce que ce sont des vraies professions, c'est-à-dire qu'il faut gérer le personnel, le circuit, un certain nombre de choses.

Donc, pourquoi pas ? C'est une réflexion qui doit être menée, je ne suis pas contre. Mais il y a un certain nombre de choses à améliorer sur les marchés, on est dessus tout le temps. Avec M. le Maire, on est extrêmement vigilants sur nos marchés. Un certain nombre d'améliorations doivent être apportées et on ne lâchera rien. Cependant, je ne sais pas si le salut des marchés passera par la mise en régime mais admettons que cela puisse être une réflexion à apporter.

Eric LEJOINDRE : Cela peut tout à fait être une réflexion et c'est toujours utile de remettre en perspective et de comparer avec, à chaque fois, en mémoire l'histoire et les raisons pour lesquelles le choix de la DSP a été fait pour ce métier très particulier. Sur cette branche d'activités, il y a assez peu de municipalité qui gère elle-même ses marchés et pire encore dans une ville aussi diverse que Paris, dans laquelle il faut avoir des intentions particulières à chaque marché. On sait bien qu'on doit gérer plusieurs dizaines de marchés, c'est quand même très compliqué. Mais toute réflexion est légitime.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.324/2015.DDEES.251 à la majorité soit 36 voix pour dont 7 pouvoirs (PS/EELV/LR-CI/NI (Mme MEHAL) et 5 abstentions (PC-FDG)

Approbation du Plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire de la Ville de Paris

Afaf GABELOTAUD : J'ai l'honneur de rapporter sur cette délibération qui aurait dû être présentée par M. MENEDE, qui est absent ce soir et qui s'en excuse, il s'agit d'une délibération du Conseil général.

Sur l'approbation du plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire de la Ville de Paris pour la période 2016, 2020, son effet, cela fait la transition avec ce qu'on disait tout à l'heure sur la gestion des marchés et aux délégataires à qui on demande un certain nombre de choses dans un certain nombre d'engagements et ces engagements passent aussi par la lutte contre le gaspillage alimentaire.

La Ville de Paris a mis en place, depuis plusieurs années, un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire et dans le cadre de sa politique d'économie sociale et solidaire et d'économie circulaire. M. BADINA SERPETTE pourrait peut-être aussi nous en dire un mot, puisque c'est notre collègue en charge de ces questions-là à la Mairie du 18^{ème} arrondissement.

La Ville de Paris est la première collectivité signataire du Pacte national contre le gaspillage. Elle adopte l'objectif, en tant que signataire de diminuer par moitié d'ici 2025, le gaspillage alimentaire. D'autre part, la loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique impose à l'Etat et aux collectivités de mettre en place, avant septembre 2016, une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le 27 août 2015, les distributeurs s'engagent via une convention à mettre en place des actions de prévention du gaspillage, par exemple en interdisant la destruction des invendus, en s'interdisant les obstacles conventionnels aux dons de denrées auprès d'associations habilitées.

La Ville de Paris va plus loin encore en adoptant un grand nombre de mesures pour réduire les pertes alimentaires et en adoptant l'outil qu'est le plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ainsi, en trois grands axes, c'est de réduire le gaspillage alimentaire dans les collectivités. Je pense que Mme DEMANGEL peut aussi nous dire un mot sur ce qui se passe dans les cantines scolaires, dans la restauration scolaire entre autres.

Accompagner et inciter les commerçants et les marchés, un exemple qu'on vient de citer, c'est de demander aux délégataires de service public de s'investir concrètement, l'exemple de disco-soupe ou une récupération des denrées et une grande discussion a été faite le soir même avec des plats faits à partir de ces aliments-là.

Troisième axe, la sensibilisation des citoyens contre le gaspillage à travers un certain nombre d'actions.

Eric LEJOINDRE : Sur la cantine scolaire, on l'a déjà évoqué au dernier Conseil d'arrondissement. Donc, sauf s'il y a des besoins de nouveauté, Mme DEMANGEL.

Dominique DEMANGEL : Ce sera un sujet un peu différent de celui qu'on avait évoqué l'autre fois qui est celui du gaspillage. Donc, nous avons mis en place, déjà depuis plusieurs années, depuis le renouvellement de la convention, un dispositif de mesure et d'évaluation de l'ensemble du gaspillage dans les différentes écoles dont nous tenons compte à la fois dans l'élaboration des menus et dans la récupération d'un certain nombre de produits, notamment du pain, qui est réutilisé pour les goûters.

Frédéric BADINA SERPETTE : Merci Mme GABELOTAUD pour ces premiers éléments, sur la stratégie de lutte contre le gaspillage alimentaire qui sera donc présentée au prochain Conseil de Paris par Antoinette GUHL, adjointe à la maire en charge de l'économie sociale et solidaire, innovation sociale et de l'économie circulaire.

Juste quelques chiffres pour illustrer ce qu'est le gaspillage alimentaire, ce qui sont assez impressionnants quand même : 7 millions de tonnes de déchets alimentaires sont chaque année jetés dans notre pays. Si aujourd'hui, la quantité de ces déchets reste assez stable à 46 kg par an, un Parisien jette en moyenne deux fois plus de produits alimentaires que la moyenne des Français qui est aux alentours de 7 kg par habitant par an.

Nous gaspillons ainsi encore 30 à 50 % de notre alimentation alors qu'on est face à un seuil de pauvreté qui atteint à Paris les 15 %. A noter par ailleurs qu'il y a une augmentation notable de la quantité de déchets encore emballés, on passe de 11 à 13 kg par habitant et

par an. Ce qui fait que dans le cadre de ce plan, il y a un travail assez fort sur la qualité du traitement des déchets, notamment ce qui sont pré-emballés.

Vous l'aurez compris, c'est une aberration sociale, économique et environnementale contre laquelle nous avons décidé de lutter dans le contexte global que Mme GABELOTAUD vous a rappelé avec le Pacte national et la Loi sur la transition énergétique.

Ce plan est piloté par Antoinette GUHL en lien avec Mao PENINO, adjoint à la propreté. La partie du plan qui concerne la collecte et le traitement est essentielle pour pouvoir, à un moment ou à un autre, envisager une valorisation des déchets ou des invendus issus de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Je vous épargnerais l'ensemble des mesures prises mais juste, deux ou trois intéressantes :

- Une charte des cantines scolaires contre le gaspillage alimentaire que nous illustrons, comme Mme DEMANGEL l'a mentionné, dans le 18^{ème}. Je précise qu'on le fait avant tout le monde puisque la loi nous impose de le faire à partir de 2016. Nous avons décidé de l'expérimenter plus tôt que les autres. C'est important de le noter.
- La ville a l'intention d'impulser l'ouverture de magasins dits en vrac, zéro déchet, zéro gaspillage. Je vous invite d'ailleurs à aller voir, mardi 3 novembre, l'ouverture d'un magasin éphémère Biocoop 100 % vrac dans le 10^{ème} arrondissement. Nous aurons peut-être l'occasion d'avoir un dans le 18^{ème}, un jour, j'en suis sûr.

Dans le cadre de la COP 21, une opération à Paris, le box anti-gaspi, en partenariat avec l'entreprise Elian et le Synhorcat, qui est le syndicat des professionnels de la restauration, aura lieu pendant toute la COP 21 afin de généraliser la pratique perdue du doggy bag. Je suis sûr que vous vous posez tous les questions de savoir ce que vous ferez, de ce que vous mangez à la cantine ou dans les restaurants. Le but, c'est d'expérimenter et de sensibiliser.

En lien dans le 18^{ème} avec l'ensemble de mes collègues concernés par ces problématiques, nous allons travailler d'arrache-pied là-dessus. On a déjà beaucoup travaillé avec M. MENEDE sur ce sujet. Mme GABELOTAUD mentionnait les disco-soupes. Nous en avons déjà fait deux qui ont bien marché. C'est basé sur le principe de la collecte des invendus sur les marchés et nous avons eu un très bon retour. Il faudra que nous développons ce champ. C'est une politique éminemment transverse à la croisée du commerce, de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire, des affaires scolaires, du développement durable mais aussi de la propreté comme je vous le précisais. Voilà pourquoi il va falloir qu'on incarne tous ensemble, pour pouvoir avancer avec, notamment cette fameuse expérimentation dans les cantines scolaires qui, j'en suis sûr, nous permettra de faire un bon retour d'expérience. Merci.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette discussion sur un sujet loin d'être anecdotique, qui méritait que le Conseil d'arrondissement s'y arrête même si nous n'avons pas à en délibérer mais on le fera au Conseil de Paris.

POLITIQUE DE LA VILLE

DELIBERATION : 18.2015.325: Approbation des projets de territoire des quartiers populaires des 10^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements et autorisation de les annexer au Contrat de Ville parisien 2015-2020

Maya AKKARI : Aujourd'hui, nous sommes dans la dernière phase de la concertation dans le cadre de l'élaboration des projets de territoire. En mars dernier, nous avons voté le contrat de ville qui était un contrat polypartite entre différents partenaires : l'Etat, la ville, les arrondissements, la région, les bailleurs sociaux, Pôle emploi et le rectorat, la CAF et j'en oublie beaucoup d'autres.

Aujourd'hui, nous présentons en Conseil d'arrondissement les projets de territoire. Depuis un an, nous sommes dans une phase de concertation. Les habitants nous ont fait part de leurs besoins. Nous avons abouti à ces projets qui sont un compromis politique au sens noble du terme, pas compromission mais bien compromis, où ce texte a été écrit suite à des allers-retours multiples entre tous les partenaires impliqués dans un territoire.

Vous avez certainement lu tous ces projets. La question de la jeunesse, de l'emploi, de la scolarité, du cadre de vie. M. HONORE, tout à l'heure, vous parliez de Blémont ; le quartier Blémont est spécifiquement cité dans le projet de territoire. Dans ce quartier, les gens nous ont fait part de la problématique liée à l'humidité, aux ascenseurs, aux cadres de vie en général mais pas que, parce qu'il y a aussi toutes les problématiques liées à la précarité, à la scolarité des enfants, à comment trouver un emploi, aux familles monoparentales, aux seniors avec des petites retraites et d'autres sujets encore.

Ces projets de territoire nous engagent. C'est pour cela que la Maire de Paris a souhaité qu'ils soient présentés en Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris, ce qui n'était pas une obligation. Mais c'est pour nous engager et nous avons une instance de pilotage qui est le comité de pilotage de projet de territoire. M. le Maire a déjà présidé le premier projet de territoire, il y a quelques semaines. Nous en ferons un par an.

Je souhaitais rebondir aussi sur les propositions faites tout à l'heure par Mme GABELOTAUD, à savoir le classement Vital'Quartier des quartiers Amiraux-Simplon, Goutte-d'Or et Chapelle. Ce qui représente déjà une première réponse à une demande forte faite par les habitants d'un travail sur le commerce, le développement économique, une meilleure diversité des commerces et les habitants des quartiers populaires sont très attachés à leurs commerces et à la vie commerciale dans les quartiers.

C'est la délibération DDCT 152. Je souhaitais à cette occasion, vous faire part de notre calendrier au niveau des conseils citoyens. Ces derniers vont enfin voir le jour. Cela a été long à mettre en place parce que la Ville de Paris est très riche. En participation, il y a les budgets participatifs, il y a les conseils de quartiers, il y a eu toute cette démarche participative. Nous sommes un arrondissement avec à peu près 90 000 habitants en Politique de la Ville donc cela a été toute une organisation pour mettre cela. Beaucoup de citoyens se sont déjà inscrits pour être membres des conseils citoyens. Nous avons fait le choix dans le 18^{ème} de faire une campagne de mobilisation pour le groupe moteur, parce que dans le conseil citoyen, il va y avoir deux instances souples et pas du tout étanche, qui sont le groupe moteur constitué de 49 personnes tirées au sort sur trois collèges et le conseil citoyen large sur lesquels les gens pourront s'investir selon leurs intérêts, selon aussi leur disponibilité parce que la participation dans un quartier où la majorité des gens ont un travail avec des horaires, entre 9h et 17h, des horaires stables, un travail stable etc. ce n'est pas la même chose que dans un quartier où beaucoup de personnes travaillent en horaire décalé, où il y a de la précarité, où il y a des problèmes de papiers, de santé, de scolarité, de recherche d'emploi, d'accès à la langue, de l'accès au droit. Nous avons fait le choix que le conseil citoyen soit une instance souple où les gens puissent s'investir en fonction de leurs conditions de vie.

Cette campagne est déjà en cours mais elle va commencer officiellement le mardi 17 novembre avec une grande réunion publique avec la maison des associations et elle se terminera par un tirage au sort en Mairie du 18^{ème} arrondissement le 15 décembre 2015.

Nous allons communiquer dans le journal municipal sur cette campagne qui est certes courte mais nous tenons à la faire. L'objectif étant d'avoir dans ces conseils citoyens les citoyens les plus éloignés de ce que j'appellerais la culture institutionnelle. Nous faisons tous un grand nombre de réunions publiques et nous voyons souvent les mêmes personnes. L'objectif, c'est d'être plus démocratique et d'attirer vers nous toutes ces personnes qui ne sont pas dans les amicales de locataires, qui ne sont pas dans les associations de parents, qui ne viennent pas à nos réunions publiques et qui sont elles concernées le plus souvent par la grande précarité.

Le conseil citoyen sera associé au pilotage de l'action de la Politique de la Ville sur les territoires.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.325/2015.DDCT.152 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.326 : Subventions (346.459 euros) à 119 associations pour le financement de 140 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Troisième enveloppe 2015.

Maya AKKARI : La DDCT 126 consiste en des dotations dans le cadre de la troisième enveloppe pour un très grand nombre d'association du 18^{ème}.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.326/2015.DDCT.126 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.327: Subventions d'investissement (49.100 euros) à trois associations et un bailleur social dans le cadre de la Politique de la Ville

Maya AKKARI : La DDCT 128, ce sont des subventions d'investissement à trois associations et un bailleur social dans le cadre de la Politique de la Ville. La Politique de la Ville, c'est 2,2 milliards d'euros d'investissements au niveau parisien. C'est sur du bâti, cela peut être pour faire une salle pour les associations, pour faire une cuisine dans une salle, sur du matériel, etc.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.327/2015.DDCT.128 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.328 : subventions (310.000 euros) à des associations dans la cadre de l'Appel à Projets 'Citoyenneté, Laïcité, Valeurs de la République'

Maya AKKARI : La DDCT 148, c'est à la suite des malheureux événements du 7 janvier dernier que la Maire de Paris et la majorité municipale a souhaité rajouter ces moyens-là pour la citoyenneté, la laïcité et les valeurs de la République.

Je vous invite à voter pour ces quatre délibérations.

Danièle PREMEL : Chers collègues, nous ne pouvons qu'approuver ce projet de territoire travaillé dans une mobilisation et une réelle participation des habitants.

A cet égard, je voudrais souligner le travail des ADL, de la Politique de la Ville qui ont accompagné l'élaboration de ces projets de territoire co-construit entre les habitants et les nouveaux signataires du contrat de ville : CAF, Pôle emploi, Education nationale, bailleurs.

Toutefois, dans ce développement de la démocratie participative, il faudrait être attentifs à deux aspects si nous voulons préserver notre ambition et nos finalités d'une démocratie renforcée, en faisant que les différents espaces de participation (conseil de quartier, conseil citoyen, comité de suivi des projets d'aménagement et d'urbanisme) se renforcent et s'articulent. Le défi qui nous est posé c'est à la fois d'éviter le millefeuille en précisant et en maîtrisant le périmètre et les compétences de chaque instance, sans les mettre en quelque sorte en concurrence.

L'appropriation de ces différents lieux par les mêmes personnes, nous savons que certains ont plus de facilité que d'autres pour occuper l'espace public et d'y prendre la parole. C'est la responsabilité particulière des ADL de faciliter l'émergence et la participation active d'habitants peu présents jusqu'à présent.

Cette question rejoint une alerte que nous avons déjà soulignée, celle de la maîtrise de la langue française, déterminante pour l'intégration et la participation citoyenne. C'est pour cela que nous avons dénoncé l'orientation de l'Etat qui envisage de faire bénéficier de l'accompagnement linguistique que les primo-arrivants alors qu'il faut que cette aide s'ouvre à toutes et à tous qui veulent et souhaitent s'engager.

Nous soutenons la position de la Fédération des centres sociaux de Paris qui refuse de demander les titres de séjours lors de l'inscription aux ateliers linguistiques.

Le deuxième aspect sur lequel nous devons être vigilants c'est de se donner les moyens pour aider et faciliter une politique cohérente et la mutualisation d'associations dont l'action et l'efficacité ne doivent pas se juger simplement à la hauteur des financements obtenus mais à une réelle évaluation de leurs actions et des synergies développées sur le local. Les mairies d'arrondissement sont les premières interpellées sur ces problématiques et à devoir s'investir en responsabilité sur ces questions.

Pierre LISCIA : Mme AKKARI, j'ai lu toute la documentation, toute la littérature sur les projets de territoire qui concernent le 18^{ème} avec beaucoup d'attention. Je voulais faire part d'un étonnement personnel, d'une surprise quant aux résultats de la démarche consultative avec les associations et les habitants de tous les quartiers concernés. J'ai bien regardé tout le détail des projets et il me semble assez étonnant qu'il n'y ait pas de mention directe aux problématiques de sécurité et de propreté dans ces quartiers, sachant que – j'imagine qu'après une consultation qui a duré à peu près un an – dès lors que vous poussez la porte de n'importe quel conseil de quartier dans ces quartiers justement, les premières doléances des habitants qui sont faites directement aux élus et notamment aux élus de la majorité, sont les problématiques de sécurité et de propreté.

Je voulais savoir s'il y avait eu, éventuellement, une sélection de ces différentes doléances ; si ces problématiques ont bien été intégrées dans les projets de territoire et prises en considération, parce que je pense que les habitants ont dû faire remonter ce genre de problématique.

Fadila MEHAL : C'est vraiment difficile de parler de la Politique de la Ville sans faire au moins un constat par rapport à l'historique, finalement, depuis maintenant plus de 40 années par rapport à cette Politique de la Ville, dont j'observe malheureusement que les résultats – malgré des moyens très importants – restent relativement nuancés comme on l'a vu avec la commémoration de la décennie des émeutes des banlieues qui ont montré les grandes

difficultés dans lesquelles se débattent les quartiers populaires avec des réponses, malgré la bonne volonté, malgré la mobilisation des élus qui reste bien au-deçà de ce qui est attendu.

La Politique de la Ville, c'est finalement de faire en sorte que les inégalités territoriales ne viennent pas croiser des inégalités sociales, économiques, ethniques et même religieuses. De ce point de vue, je ne peux qu'être favorable qu'il y ait un projet du territoire du 18^{ème} qui mobilise à la fois des moyens, des synergies mais qui tende vers quelque chose qui puisse être facilement mesurable dans le cadre de ce contrat.

Parce que cette Politique de la Ville, qu'est-ce que c'est finalement ? C'est une politique de peuplement pour desserrer le ghetto. C'est le fait que dans ces quartiers, il n'y ait pas un taux de chômage très important et notamment en direction des jeunes. C'est en fait aussi, que la réussite scolaire et l'ascenseur social par l'école permet d'aboutir et puis vous l'avez dit, c'est la citoyenneté dans un contexte où l'on voit bien que le vivre ensemble est de plus en plus difficile, avec, dans certains quartiers – il faut le dire – des radicalisations.

Donc, l'objet de ce contrat c'est de résoudre et de répondre à toutes ces questions avec des moyens importants.

Ma première question, tout en faisant tout à fait grâce du travail mené depuis de longues années, c'est de vous dire que la volonté, en tout cas pour le groupe qui me concerne, c'est de sortir de la Politique de la Ville à la fin du contrat. Parce que sortir de la Politique de la Ville, cela veut dire que les clignotants ne sont plus au rouge. Cela veut dire que ces quartiers, finalement, ont enfin la possibilité de vivre comme devraient vivre des quartiers tout à fait importants dans Paris, notamment à l'ouest de Paris.

Ma question est simple, c'est que tous ces moyens qui vont être mobilisés, je pense qu'il y a, en tout cas pour ma part, une volonté de cibler sur des publics qui sont de plus en plus fragilisés. Je veux parler des jeunes et je m'adresse aussi à l'Adjoint à la jeunesse parce que comme lui, nous savons que c'est cette jeunesse dans ce quartier en particulier qui fera la différence.

Deuxième chose, il faut aussi que nous sortions – je ne dis pas qu'elles ont été menées par cette majorité – des tentations de politique d'assistanat et faire en sorte que, comme vous l'avez très utilement rappelé Mme l'Adjointe, l'aspect économique soit un levier tout à fait vertueux.

Enfin, je dirais qu'il y a quelque chose dont nous n'avons pas beaucoup parlé, c'est la question de la gouvernance. La question de la gouvernance, cela veut dire qu'il faut des indicateurs, non pas de mobilisation de moyens mais de mobilisation de résultats. Donc, des indicateurs très clairs, très simples, très lisibles. Quel sera le taux de chômage quand on a signé ce contrat ? Quel sera-t-il au terme de ce contrat ?

Sur la politique de peuplement, est-ce que la mixité sera au rendez-vous ? Est-ce que les établissements scolaires permettront de faire en sorte que l'égalité des chances fonctionne ? Est-ce qu'il fera bon vivre, quelle que soit son origine, sa classe sociale, sa religion, dans ces quartiers ? J'attends beaucoup que ces indicateurs puissent être vérifiés et mis en place.

Enfin, vous évoquez une question un peu – je regrette de le dire – tarte à la crème, c'est la concertation. C'est vrai que ces contrats de ville ont été conçus à un moment où on a parlé de conseil citoyen alors que la Mairie de Paris a mis en place de multitude d'actions de concertation. Donc, comme le rappelait Mme PREMEL, va-t-on être dans le millefeuille permanent ou va-t-on, encore une fois, sur cette question de la concertation, avoir une

gouvernance unitaire qui nous permet de vérifier qu'en effet, cela ne soit pas une concertation de gadget mais une concertation de fond sur les décisions ?

Voilà ce que je voulais vous dire, tout en souscrivant pleinement à ce contrat de territoire.

Daniel VAILLANT : J'ai trouvé que l'intervention de Mme MEHAL était tout à fait positive. Je dirais, nouvelle un peu par rapport à vous mais dans le cadre de l'opposition. J'ai trouvé par ailleurs qu'à la fin, vous étiez très interrogative sur des résultats.

Depuis longtemps, cette Politique de la Ville, je sais qui l'a portée et qui ne l'a pas portée, en gros. On ne va pas faire ici un retour sur les différentes phases, il vaut mieux. Vous avez raison, je ne sais pas qui m'interpelle mais M. BOURNAZEL, par exemple. Il y a ceux qui y croient et ceux qui y croient moins. Je dis les choses, on a trop souvent voulu disqualifier la Politique de la Ville en disant que c'était des usines à gaz, sans gouvernance, etc.

Où en seraient ces quartiers s'ils n'avaient pas été en Politique de la Ville et si un certain nombre de collectivités locales, comme la Ville de Paris, la Région et l'Etat, n'y avaient pas investi des moyens considérables ? Parce que les collectivités locales elles-mêmes, c'est pour cela que ça s'appelle Politique de la Ville, étaient hors d'état de sortir ces quartiers de la difficulté.

D'ailleurs, M. BORLOO, l'avait parfaitement compris. Et on peut lui rendre hommage sur le sens qu'il a donné à son action dans ce domaine, avec la création de l'ANRU... Tout ça c'est compliqué, c'est vrai mais ça a porté ses fruits. Dans le 18^{ème}, Mme EL KHOMRI qui a par ailleurs impulsé la nouvelle Politique de la Ville à l'échelon national et toutes celles et ceux qui se sont succédés ici depuis 1995, peuvent dire le travail fait sur le terrain par les associations, par les équipes de la Politique de la Ville, les chefs de projets, par les élus eux-mêmes relevant leurs manches, étant aux côtés des habitants pour inventer des projets et essayer de faire en sorte que cette politique produise des effets.

Elle a produit des effets, cette Politique de la Ville. Il y a des imperfections, sans doute, mais ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain, pardonnez-moi, c'est trop facile.

Non mais je ne vous mets en cause Mme MEHAL. Au contraire, j'ai rendu hommage à votre intervention, en tout cas dans sa première partie.

Il faut des moyens, il faut de la perspicacité et de la constance. Je veux rendre hommage au Maire et à Mme AKKARI d'avoir repris la balle au bond, d'avoir fait ce travail pour avoir ces projets de territoire.

Puisque cette question est revenue, on voit bien que cela va durer encore quelques temps, sur l'insécurité, sur la propreté. Je veux dire que tout ça, ce sont des éléments qui se coproduisent. Je ne crois pas à la politique du coup de menton, en matière de sécurité ou propreté. On a vu ce que ça donnait. Dans les années 2012 pour être très clair, mettre du bleu marine dans les banlieues, faire du karcher, de la chasse à la racaille. Bah, cela ce n'est pas la Politique de la Ville. Il faut produire de la sécurité dans les esprits par l'éducation, par le travail, par l'initiative, par le partenariat, par le respect des uns et des autres. C'est cela la Politique de la Ville. C'est un peu compliqué, c'est vrai mais c'est cela qui donne du sens au vivre ensemble, à l'appartenance parce que c'est ça en réalité appartenir à une collectivité, appartenir à une République et quelque part, si je crois que cette Politique de la Ville telle qu'elle a été décrite, réaffirmée, c'est une priorité, elle fait sens cette priorité. Ça veut dire ce que ça veut dire.

Oui, c'est plus de tranquillité et donc de sécurité, plus de propreté. C'est ce que nous avons fait dans des quartiers. Mais rappelez-vous ! Evidemment, je ne peux pas faire reproche aux

plus nouveaux de ne pas avoir connu mais on a quand même connu des quartiers dans le 18^{ème} qui étaient dans un état lamentable. L'habitat insalubre, M. NEYRENEUF, vous avez été un pionnier et on a été un peu à l'origine. A la Goutte-d'Or, rappelez-vous dans les années 82-83, la hiérarchie, etc. C'était ça l'idée même. Bon alors, avec des modalités quelquefois différentes. C'est mieux quand tu as les crédits que quand ils baissent. On a connu les deux. On a connu les priorités budgétaires avec une Politique de la Ville dynamique. On a connu des périodes, mesdames et messieurs de l'opposition, où ça baissait et on faisait avec. Depuis, c'est relancé. Je pense que c'est une bonne chose et que le 18^{ème} a encore besoin de cette Politique de la Ville, partenariale, coproductrice, intelligente – vous avez raison – du vivre ensemble, du respect des uns et des autres, de la mixité. Redonner du sens à l'intérieur d'une Ville comme Paris, c'est aussi utile parce que Paris n'est pas un îlot de richesse dans une Ile-de-France plus grande. Paris a aussi ses difficultés. Ce n'est pas la même chose le 16^{ème} et le 18^{ème}. Ce n'est pas la même chose Neuilly et Saint-Denis. Voilà, redonnons du sens au vivre ensemble et au respect de la citoyenneté.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Quelques mots pour redire d'abord que ce contrat de ville est issu d'une longue discussion et sa traduction dans les projets de territoire aussi. Je veux d'abord saluer les habitants du 18^{ème} et les habitants de ces quartiers qui se sont mobilisés nombreux pour travailler avec nous, pour s'intéresser à la réalité de la vie des quartiers, pas pour les pointer du doigt, pas pour dire qu'ils étaient forcément malheureux d'y être mais pour s'intéresser à la vie de ces quartiers. On a le droit de faire un petit cocorico d'arrondissement de temps en temps que pour avoir regardé ce qui s'était passé dans les autres arrondissements, les habitants dans les quartiers populaires sont ceux qui sont le plus mobilisés pour travailler avec nous. Parce qu'ils ont bien conscience, comme chacun, que c'est ensemble qu'on arrive à régler les problèmes, pas en les pointant du doigt ou en se considérant soi-même comme dans une zone interdite ou dangereuse et en souhaitant la quitter – ça peut arriver – mais en travaillant sur un certain nombre de politiques, sur un certain nombre de dispositifs.

Dans ces discussions participatives, je veux rassurer M. LISCIA, les questions de propreté, de sécurité, les questions d'image du quartier étaient très présentes et sont d'ailleurs toutes reprises dans chacun des projets de territoire. Par exemple, pour La Chapelle en page 22, pour la Goutte-d'Or en page 7. Je vous invite à aller les chercher. Même si le projet de territoire n'a pas vocation à traiter de l'ensemble des sujets. On a un contrat de sécurité d'arrondissement qui est, lui aussi, en cours de réécriture et on a d'autres outils que la Politique de la Ville pour adresser ces questions qui d'ailleurs dépassent les quartiers en Politique de la Ville, on a cette particularité d'être à Paris, donc dans une zone urbaine très reliée. Il y a des questions de propreté, les questions de sécurité se posent dans les quartiers Politique de la Ville, bien sûr mais dans d'autres quartiers.

Le projet de territoire, ce n'est pas le contrat de jeunesse d'arrondissement dont on va parler, ce n'est pas le contrat de sécurité sur lequel Mme PROUST est en train de retravailler, c'est un autre document, en plus dans lequel beaucoup de questions sont traitées, pas toutes à la même hauteur parce que tout ne relève pas de la Politique de la Ville et en l'occurrence, il s'agit bien là de politique de droit commun.

Il faut, comme toujours, renforcer les moyens de droit de commun dans les quartiers les plus en difficultés. C'est pour ça qu'on a donné cette priorité aux quartiers populaires dans cette mandature, comme c'était le cas dans la mandature précédente. C'est vrai, en termes d'équipement, c'est vrai en termes de rénovation urbaine, c'est vrai en termes d'amélioration de la qualité de vie et c'est bien sûr vrai sur ces questions.

Mais encore une fois, pour être Maire de tout le 18^{ème} qui contient des quartiers très pauvres, puis aussi des quartiers riches et même des quartiers très riches, ces questions, elles sont posées partout dans le 18^{ème}, dans des modalités très différentes d'ailleurs. Ce n'est pas la même chose qu'on est à la porte Montmartre et qu'on subit la sauvette massive que quand on est à Jules-Joffrin, où cette question-là n'est pas posée. Ce sont des documents différents qui adressent ces différentes questions mais tout ça est, bien sûr, à l'intérieur du contrat de ville et vous pourrez vous y référer.

J'ai dit que j'étais très fier de la participation des habitants. Je pense qu'elle est indispensable. C'est vrai qu'on s'est interrogé sur la question des conseils citoyens, comment faire ? Parce qu'au fond, ces conseils citoyens, ils s'adressaient, pas à Paris où déjà de très nombreux outils de participation existent, s'adressaient à d'autres collectivités dans lesquelles peut-être cette culture était moins importante ou en tout cas, moins développée.

J'y vois un avantage et même une capacité à mieux travailler. Ce sera une instance de démocratie participative qui rassemblera des habitants de différents quartiers. C'est vrai qu'on a un peu limité notre réflexion. On a fait les conseils de quartiers, donc chacun dans son quartier. On a fait le travail sur les différents projets et encore une fois, chacun dans son quartier. Là, le conseil citoyen va rassembler des habitants de différents quartiers. Les habitants de La Chapelle seront amenés à discuter avec ceux de la porte Montmartre et avec ceux de Château Rouge et d'Emile-Blémont pour adresser ensemble les questions qui leurs sont posées.

Ce sera un outil supplémentaire utile pour ce Conseil d'arrondissement pour qu'on puisse parler de tous les quartiers. Au fond, c'est peut-être ce qui manque parfois à certains conseils de quartiers d'avoir une vision trop centrée et c'est bien le principe même sur leurs quartiers. J'espère que ce conseil citoyen, pour peu que les habitants s'en saisissent, sera une opportunité d'échanger, de partager sur les bonnes pratiques dans les différents quartiers, pourquoi pas d'apporter des bonnes idées d'un quartier à l'autre, parce qu'on est quand même tous, qu'on soit en Politique de la Ville ou pas, habitants d'un seul territoire, Paris et d'un seul Arrondissement, le 18^{ème}, mais on est surtout des habitants de son quartier. C'est parfois utile d'avoir l'occasion et je pense que ce sera une des plus-values importantes des conseils citoyens de débats à discuter avec d'autres que ceux de son propre quartier et peut-être d'ailleurs, ce sera l'occasion, y compris pour les équipes des EDL dont nous parlait Mme PREMEL, de confronter directement avec les habitants, leur pratique professionnelle dans ces différents quartiers.

C'est donc bien une nouvelle étape qu'on engage, avec ces projets de territoire, avec les subventions que je n'oublie pas qui y sont associées et qui matérialisent d'ores et déjà l'importance que nous apportons à notre politique dans ces quartiers. Parce que ces quartiers en ont besoin, sans doute encore plus que d'autres. Comme ces quartiers ont besoin que nous veillons à la mixité, je ne reviendrais pas sur le débat qu'on a eu sur le logement mais la mixité, ça passe d'abord par le logement social, y compris dans les quartiers pauvres où c'est au fond de logement social qui peut permettre de faire accéder des populations plus diverses que celles qui y sont déjà.

Toutes ces questions doivent être au cœur de cette Politique de la Ville qui est une nouvelle étape. C'est d'autant plus une nouvelle étape dans le 18^{ème} que la nouvelle carte de la géographie prioritaire a démontré que dans certains quartiers du 18^{ème}, nous avons obtenu des bons résultats puisqu'une bonne partie du quartier de La Chapelle sud et une partie importante d'Amiraux-Simplon a déjà pu sortir des dispositifs de la Politique de la Ville même s'ils restent en veille active comme on dit, puisque ce sont des avancées fragiles qu'il faut veiller à conforter. Mais enfin, la situation dans ces quartiers est bien différentes de celle d'il y a dix ans, et sans doute que la Politique de la Ville n'y est pas pour rien. De même que, au-

delà de la Politique de la Ville au sens propre, la priorité que nous avons apportée avec les équipes de M. VAILLANT et de Bertrand DELANOE dans ces quartiers, a porté ses fruits et doit continuer dans les quartiers qui sont encore un peu en difficulté.

Voilà pourquoi il est indispensable que nous votions cette étape supplémentaire en sachant bien que c'est une politique qui se construit au fur et à mesure. La Politique de la Ville, on vote des principes, puis au fur et à mesure qu'ils avancent, ils ont à être rediscutés parce que les situations évoluent parfois beaucoup plus vite que dans le contrat. Mais enfin, c'est en tout cas une bonne nouvelle que ces contrats aient été élaborés avec les habitants et puissent maintenant être mis en œuvre pour que nous les votions.

Maya AKKARI : Mme MEHAL et Mme PREMEL, vous avez évoqué la question du millefeuille au niveau de la concertation. C'est vrai que c'est un sujet qui nous a préoccupé avec M. le Maire et c'est ce qui a guidé notre choix de faire un conseil citoyen par arrondissement et non pas un conseil citoyen par quartier prioritaire comme c'était prévu dans la loi au début. Parce que si on avait fait comme ça, on aurait eu, pour les quartiers, un conseil de quartier, un conseil citoyen. Du coup là, on aurait eu un effet millefeuille. Le conseil citoyen a un autre objet qui est notamment de gouvernance, ce qui n'est pas le cas des conseils de quartier.

J'en profite pour répondre à M. LISCIA, la différence entre conseil de quartier et conseil citoyen. Le conseil de quartier parfois, il s'apparente à une réunion publique. Les gens viennent et disent un petit peu tout ce qui fonctionne ou dysfonctionne etc. Le conseil citoyen, comme il a une compétence de conseil, de pilotage, de gouvernance, il est comme nous, les politiques, dans de la hiérarchisation et du choix politique.

La question de la propreté, elle est sortie dans tous les ateliers participatifs. Elle apparaît dans les trois projets de territoire et même dans celui de la porte Montmartre comme une des quatre grandes priorités. Sauf que, quand on a fait les réunions de priorité, on a dit aux habitants, voici toutes les problématiques que vous avez abordées, quelle est pour vous la problématique numéro 1 ? Ils ont tous dit : la jeunesse, l'éducation, l'emploi, avant la propreté. Pourtant la question de la propreté est arrivée à chaque fois.

Ensuite, quand on a dit quelle est votre deuxième priorité ? Ils ont dit, la question du cadre de vie en général. Comment trouver des solutions pour nos jeunes pour qu'ils ne traînent pas en bas d'immeuble ? Parce que la question de la propreté est complexe. Ce n'est pas qu'un balai et une pelle la propreté, c'est des jeunes, parce qu'il y a de la sur-occupation dans leurs logements, on parlait de Blémont tout à l'heure, on a un très fort de taux de sur-occupation à Blémont. Dans ces quartiers-là, les jeunes, ils n'ont pas où aller. Ils n'ont pas d'argent pour aller dans les cafés. C'est sur-occupé, donc ils traînent en bas d'immeuble. Ils mangent leurs kebabs en bas d'immeuble, ça fait de la saleté. Donc, c'est comment on traite ces problématiques ? Ce n'est pas en faisant du sur-nettoyage qu'on va trouver des solutions.

Donc, les habitants – M. le Maire a utilisé me semble-t-il le bon mot – ont travaillé avec nous, c'est ce qui change. On change de paradigme dans cette nouvelle loi vécue de la Politique de la Ville, ils sont impliqués, on réfléchit ensemble et on prend des décisions ensemble et du coup, cela change l'approche et on voit que les sujets sont complexes, ce n'est pas que propreté sécurité, mais c'est tout un ensemble de choses.

La question de la jeunesse Mme MEHAL, je partage à 100 % votre point de vue. Les habitants, à chaque fois qu'on leur demande leur priorité, disaient : nos enfants, nos jeunes. C'est vraiment ce qui est ressorti dans tous les quartiers.

La question des indicateurs, c'est un vrai sujet. Nous en parlons avec l'Etat et nous essayons d'avancer. Là aussi, c'est complexe parce que quels indicateurs ? Comment évaluer ? Quelles responsabilités ? Quel temps pour l'évaluation ? Voilà.

Eric LEJOINDRE : On aura de toute façon l'occasion de rediscuter souvent de cette politique.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.328/2015.DDCT.148 à l'unanimité

PETITE ENFANCE

Violaine TRAJAN : Après avoir parlé de priorité des quartiers populaires qui touche tous les âges de la vie et aussi bien les premiers âges, il s'agit là de parler des parents, des enfants, des femmes également puisque je dois rapporter sur des subventions qui concernent l'offre d'accueil du 18^{ème} mais aussi d'autres sujets, j'y reviendrai plus tard.

Nous avons quatre subventions pour les crèches dans plusieurs types de crèche puisque, il n'existe plus que le type de la crèche collective. Maintenant on développe beaucoup du multi-accueil, parce que les familles ont des besoins qui peuvent être différents des besoins traditionnels, à savoir qu'ils vont commencer plus tôt ou finir plus tard, donc on développe de plus en plus des structures qui vont ouvrir un peu plus tôt que les horaires habituelles et fermer plus tard ou on va proposer du temps partiel à raison de deux ou trois jours par semaine, ce qui fait qu'un berceau peut être occupé par deux ou trois familles. C'est cela le multi-accueil.

Dans ces subventions, sont concernées l'association du Dauphin bleu qui gère deux crèches multi-accueil dans le 18^{ème}, la crèche Kangourou qui gère une crèche à Barbès, Enfant Présent qui gère un multi-accueil et aussi une crèche familiale qui a un autre type de mode d'accueil puisque ce sont des assistantes maternelles qui accueillent à leur domicile les enfants. Enfant présent est un partenaire précieux dans la mesure où il siège à la commission médico-sociale et travaille avec les partenaires les travailleurs sociaux mais aussi les médecins de PMI et les puéricultrices de secteurs pour admettre des enfants qui ont été repérés par ces professionnels afin de soulager des familles ou mettre le pied à l'étrier de la famille ou sortir un enfant d'une situation un peu compliquée. Enfant présent gère une capacité d'accueil de 60 berceaux dans le 18^{ème}. Cela c'est concernant la petite enfance.

Un autre sujet important, c'est la solidarité. Je vais parler de l'opération Bébés Restos du cœur, c'est un projet très soutenu et qui mobilise beaucoup dans le 18^{ème} et avec M. BRIANT les dernières éditions, on s'est rendu dans les crèches puisque c'est dans les crèches que cela a lieu pour justement soutenir ce projet. C'est une opération qui mobilise Sodexo, la Ville de Paris et les restos du cœur pour récolter des biens, notamment des vêtements d'hiver pour les bébés, des produits d'hygiène et des produits de puériculture. L'an dernier on avait marqué le coup, c'était au sein de la crèche Evangile pour saluer l'effort des professionnels mais des parents aussi puisque cela permet quand même cette collecte. Ensuite, de soutenir des familles de tout Paris et donc cela fait le plein pour une année de besoins.

J'en profite puisque c'est une action aussi portée par le Conseil des parents, des crèches. Aujourd'hui et demain, les parents votent dans les crèches pour désigner les nouvelles équipes qui vont animer cette instance, on parlait du conseil citoyen qui va se mettre en place, une instance commune qui mobilise les parents de toutes les crèches du 18^{ème} puisqu'à l'époque, on avait voulu le mettre en place pour mélanger les publics, puis pour

parler de sujets d'envergure qui dépassaient la crèche type, les travaux, etc. et de porter des projets de politique de petite enfance. Cela aboutit à des beaux projets, on va bientôt avoir un beau disque conçu par des parents, des professionnels et des enfants, le top des comptines chantées dans les crèches. Des événements ont été développés comme la fameuse brocante carnaval. Si vous connaissez des parents qui sont dans les crèches, rappelez-leur l'opération.

Un troisième axe fort de la politique Petite enfance, c'est l'inter-génération avec l'opération Parrains Par' Mille. C'est une association qui fait rencontrer des familles et des personnes, des grands-parents pour que des enfants soient accueillis au sein de ces familles. Ce sont des enfants, des adolescents ayant peu de liens familiaux, qui sont isolés. L'an dernier avec Mme BOUYGUES, on avait fait intervenir lors de la semaine bleue les professionnels travaillant avec cette association mais aussi des familles qui accueillent des enfants et c'étaient des témoignages précieux et très émouvants, qui ont bien plu. Du coup, le dispositif se développe et d'ailleurs c'est plus d'une quinzaine d'enfants concernés pour le 18^{ème}. C'est plutôt une bonne chose. On travaille aussi avec Clair logis, un foyer d'enfants placés et, pour les enfants placés, c'est une belle ressource que d'avoir des familles parrains pour sortir quelquefois.

DELIBERATION : 18.2015.329: Subvention (61.603 euros) et avenant n° 2 avec l'association La chouine pour la crèche parentale (18e).

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.329/2015.DFPE.129 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.330: Subvention (1.631.117 euros) et avenant n° 2 avec l'association Enfant Présent (20e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.330/2015.DFPE.174 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.331 : Subventions (355.002 euros) et avenants avec l'association Le Dauphin Bleu (18e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.331/2015.DFPE.220 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.332 : Convention relative à l'opération des bébés Restos du Coeur

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.332/2015.DFPE.278 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.333 : Subvention (2 621 591 euros) et avenant n°2 avec l'association La Maison Kangourou (10e) pour ses 11 structures multi-accueil.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.333/2015.DFPE.297 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.334 : Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Parrains Par' Mille (11e) pour un projet de parrainage de proximité dans les 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.334/2015.DFPE.386 à l'unanimité

SOUTIEN A LA PARENTALITE

Violaine TRAJAN : Un quatrième axe de cette politique de la petite enfance, c'est le soutien à la parentalité. Là, il y a des subventions, il y a un soutien à la ludothèque SNCF, il y a aussi soutien d'une action développée par la FEV qui va dans les familles pour accompagner à la lecture des enfants à la maternelle ou au CP. L'an dernier, cela a concerné 64 enfants dans le 18^{ème}, un beau projet, en plus d'une action autour de la citoyenneté très réussie, à soutenir.

Le dernier projet, c'est un projet dans les collèges. Œdipe, une association qui implique les familles et qui les emmène dans le collège pour que le lien entre la famille, l'institution et les professionnels se fasse de sorte à ce que les enfants soient soutenus par leurs parents, qu'ils aient les bons conseils. Œdipe est une association investie au relais infos famille et qui anime une permanence. Cela m'oblige – parce que c'est un beau service – à parler du relais infos famille qui lance les rencontres de la parentalité en novembre. La première a lieu le 26 novembre prochain à la Mairie sur le thème : l'autorité, c'est l'autorisation. Pour le coup, c'est un beau sujet avec un professionnel, M. MARCELLI qui animera le débat.

Je vous invite à relayer ce flyer que vous trouverez sur la table puisqu'il y a aussi une conférence sur les écrans et une conférence au sein des familles et l'école.

Carine ROLLAND : Merci pour ce détail où l'on voit bien que tout ce qui concerne la petite enfance et la parentalité aujourd'hui est d'une grande richesse. Je précise que le soutien à la parentalité de Clair famille, c'est précisément ce dont on a parlé tout à l'heure dans le cadre du conservatoire. La boucle est bouclée entre petite enfance, culture et création de liens.

DELIBERATION : 18.2015.335 : Subvention (32.500 euros) et convention avec les associations Carrefour 14 et les ateliers de Natéma et avenant avec le Comité d'Etablissement du Gérant de l'Infrastructure SNCF (CEGI SNCF).

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.335/2015.DFPE.377 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.336 : Subvention (29.900 euros) à dix associations dont quatre avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.336/2015.DFPE.380 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.337 : Subventions (15.750 euros) et conventions avec 9 associations concernant le projet Paris Collèges Familles visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.337/2015.DFPE.382 à l'unanimité

JEUNESSE

DELIBERATION : 18.2015.338: Signature du contrat jeunesse du 18e arrondissement.

Cédric DAWNY : Ce n'est pas souvent qu'il m'est donné la possibilité de pouvoir parler un peu plus longuement sur la question de la jeunesse. Vous l'avez vu et les collègues le savent bien, je me mêle assez souvent de ce qui regarde la jeunesse, donc je ne peux pas parler de jeunesse si je ne parle pas d'emplois avec Mme BOUYGUES, je ne peux pas parler de jeunesse si je ne parle pas Politique de la Ville avec Mme AKKARI, je ne peux pas parler de jeunesse si je ne parle pas avec Mme ROLLAND de culture et je pourrais poursuivre, faire mon tour de table passant par Mme PROUST sur les questions de préventions spécialisées.

J'ose espérer que le contrat jeunesse d'arrondissement que je vais vous présenter en essayant d'être le plus pédagogique, le plus clair, puis également le plus concis puisque c'est un document qui fait une quarantaine de pages, très bien structuré, fruit d'un travail de concertation. Oui, on ne reviendra jamais assez sur la question de la concertation : c'est des allers-retours, des questionnements, des conflits, des interrogations, puis à la fin c'est aussi une décision unanime et c'est un travail que je vais vous présenter.

Je tiens à saluer par la même occasion le travail qui a pu être mené lors de la précédente mandature par ma collègue Mme TRAJAN puisque s'il y a aujourd'hui un contrat jeunesse d'arrondissement version 2, c'est qu'il y a eu un contrat jeunesse d'arrondissement version 1.

Permettez-moi également de saluer le travail mené au quotidien par la communauté éducative, par les associations de quartier, par les équipements de la Ville sur les questions de la jeunesse, par les référents jeunesse de territoire, appartenant à la sous-direction, puis également aux parents parce que, être parents c'est une chose, parents d'élèves c'est également une toute autre chose.

Par ces salutations, je vais commencer mon propos sur le contrat jeunesse d'arrondissement version 2. Je vous demanderais de l'approuver mais j'ose espérer qu'il puisse faire consensus.

Ce travail fait suite au précédent contrat signé à l'été 2013 et dont la mise en place avait été quelque peu entravée à la fois par la multiplicité des acteurs. C'est vrai qu'il y a une foultitude – permettez-moi l'anglicisme, je pourrais utiliser multitude d'ailleurs, cela serait peut-être plus simple – d'acteurs sur ces questions-là et qu'il y avait la nécessité aussi de pouvoir rendre les choses cohérentes en fonction d'un certain nombre de thématiques.

La campagne municipale n'a pas été non plus pour pouvoir faciliter les choses, puis l'arrivée d'une équipe renouvelée en avril 2014 à la fois pour ce match, je dirais, à niveau, puis poursuivre ce qui avait pu entrepris, donc un petit peu contrarier le calendrier du premier contrat jeunesse d'arrondissement. Je le dis en regardant droit dans les yeux bien entendu Mme TRAJAN qui pourrait intervenir à tout moment si elle le souhaite.

Néanmoins, ce présent contrat a permis d'initier des dynamiques partenariales sur les problématiques d'insertion et du renforcement des liens avec les établissements scolaires car il est vrai que la forteresse de l'Education nationale a été très compliquée à un moment et à un autre à ouvrir, en tout cas sur son environnement local. Il y avait bien entendu les programmes de réussite éducative qui pouvaient exister mais je dirais que la relation avec la communauté associative n'était pas forcément ce qui était le plus au clair et c'est vrai que ce premier contrat jeunesse d'arrondissement, en tout cas, a permis d'abattre un certain nombre de barrières et d'ouvrir un pont-levis qui aujourd'hui va dans le sens d'une forme de réciprocité sur la question.

Ce nouveau contrat dont les bases ont été posées lors d'un séminaire jeunesse, il y a tout juste un an, a été le fruit d'un travail collaboratif. Il y avait plus d'une centaine d'acteurs présents lors de ce séminaire, cela a été une grosse réussite, puis un certain nombre de directions ont été choisies, qui sont aujourd'hui les axes à la fois de ce réseau et qui sont contractualisées à l'intérieur du contrat jeunesse d'arrondissement.

Ce contrat jeunesse d'arrondissement est une déclinaison du programme parisien pour l'autonomie des jeunes. Les conseillers de Paris ont été amenés à voter sur ce programme parisien à l'intérieur duquel on retrouve tous les axes suivants : s'orienter, se former, s'informer, trouver un emploi stable, se loger, se déplacer, s'épanouir, s'engager, comme vous pouvez le voir à la fois aussi bien au niveau de l'Education nationale que sur la Politique de la Ville, il y a un certain nombre de thématiques qu'on n'a pas retrouvées, mais la question de la jeunesse est véritablement une question transversale, je dirais à presque tout.

Qu'est-ce que concrètement le contrat jeunesse d'arrondissement ?

Il vise à améliorer le recours à l'offre de services destinés à la jeunesse. Petite information très pratico-pratique, depuis l'arrivée de la nouvelle municipalité, chaque été est à disposition des parents et des adolescents un fascicule recensant l'ensemble des activités, qu'elles soient de loisir, d'aides au devoir ou sportive sur ce qui peut se pratiquer pendant l'été. C'est une avancée significative, plein de bon sens. Vous pouvez vous poser la question pourquoi on ne l'a pas fait auparavant ? Il se trouve que maintenant elle existe et que c'est plutôt une très bonne chose. On sait qu'on a encore un certain nombre de choses à améliorer ; l'équipe qui travaille autour des questions de l'information via internet est en train de travailler sur ces questions et on devrait normalement aboutir à une information directe, concrète, en temps et en heure.

Il faut savoir également que ce contrat jeunesse d'arrondissement a la volonté de pouvoir renforcer le travail partenarial entre acteurs dans le cadre d'une coproduction, d'une complémentarité des actions communes. En bref, je traduirais cela comme une convergence des moyens et des compétences au service d'un objectif commun.

Le contrat jeunesse d'arrondissement, c'est aussi le choix d'objectif prioritaire décliné en piste d'actions concrètes. Je vous les déclinerai incessamment sous peu. Sa durée est pour trois ans à compter de sa signature qui interviendra à l'occasion d'un prochain séminaire jeunesse entre M. le Maire et Pauline VERON. Ce contrat ne se veut un énième plan d'actions mais s'articule avec les programmes éducatifs de territoires et comme cela a pu être dit, le projet de territoire. Pour être parfaitement franc avec vous, on est en période d'ajustement mais je dirais qu'on a encore quelques mois et quelques années pour parvenir à un lissage total à la fois des politiques via l'Education nationale, la Politique de la Ville et les questions de la jeunesse pour parvenir à une offre des plus cohérentes. Je juge qu'elle l'est déjà. On vise non pas une concurrence des dispositifs mais une saine émulation au service d'une mise en cohérence harmonieuse des actions.

Mon point numéro 2 : de quel constat partons-nous pour décliner le plan d'actions ?

Le 18^{ème} est un arrondissement jeune : 53 000 jeunes ont entre 11 et 29 ans, soit plus de 26 % de notre population. Savoir qu'on a un certain nombre de problématiques sur lesquelles il faut agir et sur lesquelles un certain nombre de collègues interviennent. En classe de troisième, 8,3 % des jeunes accusent un retard de deux ans, voire plus. Une proportion malheureusement bien supérieure à la moyenne parisienne qui est de 4,7. La jeunesse des QPV est plus touchée par cette problématique. Par un effet de masse, la faible qualification d'une partie importante de la jeunesse de l'arrondissement se traduit par des difficultés d'insertion professionnelle. Par exemple, le taux de chômage est élevé pour les moins de 25 ans de 23 % alors que la moyenne parisienne est à 20 % et le quartier Blémont qui a été cité à maintes reprises touche à peu près 40 % de cette classe d'âge, ce qui est énorme.

Une présence importante des jeunes dans l'espace public avec un rajeunissement de ces derniers qui délaisse pour certains malheureusement nos structures doit nous réinterroger sur nos méthodes, sur notre pédagogie mais également sur nos équipements. Un travail de réflexion est mené aujourd'hui par la Maire de Paris sur la question de ces équipements, que cela soit les espaces jeunes, que cela soit les centres d'animation ou les lieux d'accueil innovants et qui devrait produire ses effets incessamment sous peu. Nous participons, bien entendu, puisque dans ce cadre de cette réflexion parisienne, je n'ai pas manqué d'alerter l'adjointe au Maire sur ce point du rajeunissement des jeunes sur l'espace public et un travail avec les centres de loisirs me semble également nécessaire de ce point de vue puisque qu'il touche le public, je dirais la frange entre six et douze ans.

La question de la formation des acteurs de premier rang tout au long de leur carrière semble un point déterminant, j'en veux pour preuve d'ailleurs l'appel à projets citoyenneté laïcité sur les questions des valeurs de la République. Cette réflexion ne vient pas de moi-même mais un certain nombre d'acteurs, qu'il soit animateur ou éducateur, ont justifié la nécessité à un moment et à un autre d'une remise à niveau sur les questions de nos valeurs communes qui sont, entre autres, les questions de citoyenneté et de laïcité.

Néanmoins, l'offre jeunesse sur l'Arrondissement est importante, qu'elle soit associative ou municipale. On a une antenne jeune, un lieu d'accueil innovant, deux espaces jeunes sur la Goutte-d'Or, puis également sur le secteur Charles-Hermite et nous avons quatre centres d'animation. Pour être exhaustif, il faut que je rajoute à cela les équipements sportifs, les équipes de prévention spécialisées et à l'intérieur duquel, sur la question de la prévention, je rajouterai les centres sociaux, sans oublier le volet santé éminemment important. Je me permets de saluer le travail mené par ma collègue Mme DEMANGEL, puis sur les questions d'emplois avec entre autres, pour le public dédié, la mission locale.

Quels sont les choix d'objectifs prioritaires déclinés en piste d'actions concrètes ?

Dans un premier temps, c'est favoriser l'accès à la culture en accompagnant les acteurs jeunesse dans l'organisation de sorties culturelles. On voit émaner déjà depuis un an et demi, deux ans, de plus en plus de créations de spectacles semi-professionnels. On va mettre en place également des masters classe littéraire pour donner l'envie de lire et également l'envie d'écrire. Je tiens à saluer également l'entrée dans le cadre du théâtre d'improvisation du collège Mayer qui va emboîter le pas au collège Clémenceau qu'il a déjà mis en place depuis déjà un certain nombre de temps. Je crois énormément à l'outil du théâtre d'improvisation pour remplacer un certain nombre de mots de notre jeunesse par une forme de verbalisation. On pourra en tout cas en juger à l'aune de cette première année.

Une chose qui nous semble essentielle c'est également le travail sur les mémoires, puis les commémorations qui sont un point de passage et d'ancrage de l'ensemble de la communauté française.

Eric LEJOINDRE : On va essayer d'être un peu plus rapide. C'est très important c'est vrai mais il faut qu'on avance.

Cédric DAWNY : Oui c'est vrai mais je n'ai pas souvent la parole. C'est éminemment important la question de la jeunesse. Alors, je ne vais plus perdre de temps, je vais essayer d'accélérer le processus.

Il est important de renforcer également les actions autour de la mission locale sur les questions de l'insertion des jeunes en renforçant la coordination insertion jeunes dans la modélisation d'un dispositif permettant à la fois le sourcing, d'aller chercher les jeunes les plus éloignés de la question de l'emploi mais également de fonder un certain nombre de réflexions sur la qualification et la mise en emploi. Je n'oublie pas non plus un des processus très important, qui est celui de la mise à l'emploi. On va essayer de réfléchir, on a déjà commencé à réfléchir à un hub dans l'emploi qui joindrait l'utile à l'agréable et permettrait d'avoir un tout en un.

Je n'oublie pas non plus la nécessité de répondre à la volonté d'un certain nombre de jeunes de vouloir créer aussi leur propre entreprise. Avec un certain nombre de structures nationales, on est en train de mettre en place une réflexion et les formations nécessaires, et saluer le travail de l'antenne jeune également mise en place pour toutes celles et ceux qui, en troisième, n'ont pas de réseau. La mobilisation des entreprises de l'Arrondissement est à ce point très importante et permet à un certain nombre de jeunes qui auraient moins de réseaux de ne pas faire leur stage de troisième au Franprix ou au kebab du coin.

Agir en faveur de la santé des jeunes, c'était très important en renforçant les partenariats avec les acteurs jeunesse de l'Arrondissement et les établissements de santé sur la prévention des conduites à risque. Je me rappelle juste en tout cas en termes de prévention et des conduites à risque, le partenariat mis en place entre l'hôpital de Garches et les grands accidentés de la route et l'espace jeune, pour permettre à un certain nombre de jeunes pratiquant le deux-roues de pouvoir se confronter aussi à d'autres formes de réalités et de rencontrer des pairs ayant subi des accidents malheureusement irréversibles.

La question du rajeunissement de l'espace public, de la jeunesse sur l'espace commun est également très importante. La question des rixes nous a amenés à mettre en place un collectif Synergie 18 19 dont la prochaine réunion aura lieu le 13 novembre, c'est la sixième de ce nom.

L'implication des parents via le travail mené par Mme TRAJAN sur des groupes de parole ayant trait à la violence et à la programmation, qui vous est passé entre les mains, entre être parents aujourd'hui, répond parfaitement à ces questions. La mise en place du rallye citoyen est aussi une chose permettant à la jeunesse de notre Arrondissement de connaître les

différents métiers rattachés à la Mairie ou d'autres secteurs d'activités, puis des interventions au sein des établissements scolaires est un travail qui doit se faire mais qui prendra nettement plus de temps sur le déficit d'accueil de structure pour les très jeunes publics (entre huit et douze ans).

La question du décrochage scolaire est également très importante. On a repris à notre compte parce que c'était une très bonne idée la mesure de responsabilisation ; la mesure de responsabilisation permet de pouvoir régler une problématique au sein d'un même collège et d'éviter des mesures de renvoi définitif ou temporaire, pour faire appel en fait aux associations locales ou de proximité et favoriser en présence des parents du jeune et de la communauté éducative de trouver une sanction à la mesure de la faute qui a pu être commise. On évite ainsi le déplacement d'un certain nombre de jeunes sur d'autres arrondissements qui, par le biais de renvoi définitif, sont renvoyés sur d'autres arrondissements avec des formes de problématiques. On règle le problème là où il se trouve et on essaie de trouver à la fois les mesures pédagogiques pour pouvoir pallier à cette problématique.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur les thématiques retenus et le travail d'ancrage. J'espère que vous voterez à l'unanimité ce contrat jeunesse d'arrondissement.

Eric LEJOINDRE : Quelques mots sur les subventions parce qu'on va essayer de tout présenter d'un coup. S'il y a quelque chose à dire sur les trois subventions présentées.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.338/2015.DJS.320 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2015.339: Subvention (2.000 euros) à l'association Slam o féminin (18e)

Cédric DAWNY : On a Slam o féminin, Les Petits Débrouillards et également une subvention Cultures sur Cour. Je dirais qu'elles sont l'émanation de cette politique jeunesse qu'on essaie de mettre en place de manière réfléchie et concertée.

Eric LEJOINDRE : Sur cette question très largement présentée, on a beaucoup d'éléments d'informations, est-ce qu'il y a des souhaits de prendre la parole ?

Hugo TOUZET : Simplement pour saluer ce contrat jeunesse d'arrondissement et apporter le soutien du groupe Front de gauche à ce contrat qui est en fait la suite logique du vote lors du Conseil de septembre. C'est un bel exemple de ce que peut faire une politique de gauche quand elle en a la volonté. On est devant un contrat qui met en lien, à la fois un diagnostic statistique sérieux et une vraie concertation des jeunes de l'Arrondissement. C'est le fruit d'une vraie démarche de terrain centrée sur l'identification de besoins, la définition de solutions. Je pense qu'on devrait plus souvent fonctionner comme cela.

On avait eu l'occasion en septembre déjà de faire des propositions, par exemple, en ce qui concerne le dispositif SOS Rentrée qui permet aux jeunes sans solution à la rentrée de ne pas se retrouver sans rien. On avait également eu l'occasion d'exprimer quelques craintes, notamment sur la question des moyens mis à la disposition de la direction de la jeunesse parce qu'aujourd'hui, la politique de jeunesse des arrondissements repose beaucoup sur les chargés de missions des mairies, sur les référents jeunesse du territoire qui ont déjà des charges de travail importantes. La mise en place de ce nouveau plan ambitieux nécessitera de réels moyens si on veut qu'elle soit vraiment efficace, de réels moyens tant au niveau humain que financier, d'autant plus parce qu'on est dans le cadre par excellence d'un

politique de terrain. Cela pose également la question de la réforme des équipements de jeunesse.

Une fois que ce contrat sera voté, il ne restera plus qu'à traduire en acte les objectifs politiques qu'on se fixe et avoir pour cela des moyens à la hauteur de nos ambitions.

Loïc LORENZINI : Les élus écologistes se réjouissent de la signature de ce prochain contrat. Je voulais signaler l'intérêt que, notamment comme la culture est ici identifiée comme un levier important d'émancipation et d'intégration et vue comme un objectif prioritaire, je m'en réjouis.

Je voulais faire un lien avec la délégation que j'ai l'honneur de mener, celle de l'entrepreneuriat culturel, donc l'articulation entre culture et entreprise culturelle puisque ce champs d'activités est sans doute un gisement d'emplois à l'avenir, notamment pour une ville comme Paris. La culture fait partie de l'identité et la créativité qu'il y a derrière, sans doute un vecteur important de sensibilisation pour les jeunes sur des métiers et des compétences, sur lequel spontanément on ne pense pas, sur lequel on n'envoie pas les jeunes même si les choses ont tendance à changer. Cela fait bien écho avec les échanges qu'on a eus sur l'animation du territoire, le développement local, la Politique de la Ville où effectivement on a besoin de leviers.

Des nouveaux métiers se développent autour du numérique, autour de la vidéo. Nombreuses associations sont là dont le 18^{ème} pourrait en témoigner. Je pense à Sirius Prod qu'on a l'habitude de subventionner ou la Sierra Production. Je pense aussi au domaine de la bande dessinée qui est aussi un secteur d'activités porteur d'emplois, porteur de compétences, autour des métiers de coloriste, de scénariste, en lien avec le cinéma, avec les jeux vidéos.

On voit bien tout l'intérêt qu'on a à faire ce chainage pour créer des cercles vertueux entre, d'une part nos associations culturelles, les artistes basés dans notre Arrondissement et les entreprises culturelles. On a de très belles enseignes dans le 18^{ème} certainement à valoriser dans le domaine du livre, par exemple, je pense à Dargaud, à Flammarion dont le siège social est dans notre Arrondissement. On voit bien l'intérêt de ce type de contrat qui s'inscrit dans l'animation du territoire en direction d'un public cible, celui des jeunes. On a là tout un chainage à faire pour créer les conditions de rendre cette culture porteuse d'emplois pour ces jeunes.

Fadila MEHAL : C'est vrai que dans le cadre de ce contrat, on aurait pu s'attendre à pire, c'est-à-dire on aurait pu s'attendre à finalement un catalogue de la Redoute avec le listing de beaucoup de thématiques et ce n'est pas le propos que j'ai entendu. Donc, je voulais vraiment saluer le travail en profondeur qui vient d'être fait et au nom de mon groupe, je voudrais dire combien c'est important que cela soit évidemment porté par un diagnostic qui m'a paru très fin en termes de priorité mais aussi avec une vision. C'est important qu'on ait une vision pour cette jeunesse mais qui soit une vision qui ne soit pas simplement séquentielle mais bien intergénérationnelle. J'étais très attentive et vraiment très séduite sur la question culturelle parce que c'est vrai qu'en période de crise, on croit souvent que c'est un supplément d'âme et que ce n'est pas toujours la thématique sur laquelle on doit construire. Je pense qu'on a tort parce que c'est autour de la culture, ce qui permet de vivre ensemble, de ces valeurs qu'aujourd'hui se construit, d'ailleurs c'est MALRAUX qui disait : « C'est le plus court chemin de l'homme à l'homme ».

J'ai été très sensible à la question dans la culture de la mémoire. Dans beaucoup de nos quartiers, certains jeunes sont en train de faire sécession. Le fait qu'ils se réapproprient cette mémoire qui soit une mémoire territoriale, mais qui soit une mémoire d'un passé, d'un

héritage, d'une culture différente, permet de se projeter parce qu'il y a une forme de reconnaissance.

Pour toutes ces questions, je suis très heureuse au nom de mon groupe et je pense, groupe plus élargi des républicains, de voter cette proposition.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.339/2015.DJS.261 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.340: Subvention (4.000 euros) à l'association Les Petits Débrouillards d'Ile de France (19e).

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.340/2015.DJS.351 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.341: Subvention (4.000 euros) à l'association Cultures Sur Cour (18e)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.341/2015.DJS.365 à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES

DELIBERATION : 18.2015.342 : Activités extra-scolaires et périscolaires – Principe et modalités liés à l'inscription préalable obligatoire aux centres de loisirs – Fixation des tarifs

Philippe DARRIULAT : Il s'agit d'une délibération qui concerne l'organisation et la gestion des centres de loisirs dans lesquels nous accueillons les enfants le mercredi après-midi seulement depuis la réforme des aménagements des rythmes éducatifs et pendant les vacances scolaires.

Il s'agit d'activités payantes qui, théoriquement, nécessitaient de la part des familles une préinscription. Ceci dit, comme cette préinscription était faite sans aucune obligation, elle n'avait pas lieu. Ce qui nous posait des gros problèmes dans deux domaines, la gestion des personnels. Des fois, il y avait trop d'animateurs par rapport au nombre d'enfants alors que dans un autre centre de loisirs, on allait avoir la situation inverse. Nous en avons déjà parlé, un problème de gaspillage alimentaire puisque là aussi, nous ne savions pas le nombre de repas que nous devons délivrer, notamment pendant les périodes des vacances scolaires. A partir de là, on a été jusqu'à près de 10 % quand même de repas jetés. Quand on parle de gaspillage alimentaire, là on est dans des choses importantes.

L'idée, c'est de rendre réellement obligatoire la préinscription de ces activités en faisant que les familles s'inscrivent pour une période d'entre deux vacances. Par exemple, maintenant ce n'est pas le cas, il faudrait s'inscrire de la rentrée qui a lieu jusqu'aux vacances de Noël, puis des vacances de Noël aux vacances d'hiver, des vacances d'hiver aux vacances de printemps, etc. En revanche pour les périodes des vacances scolaires, les familles peuvent s'inscrire à la carte. Elles peuvent dire : je m'inscris le lundi, le mercredi, le jeudi puis la

semaine prochaine que le mardi. Je vais prendre quatre jours où on choisit les jours où on s'inscrit.

Nous allons organiser une campagne, deux évidences mais qu'il faut rappeler, cela ne va pas être mis sur pied du jour au lendemain. Nous allons avoir une grande campagne d'informations d'ici aux vacances de printemps, c'est après les vacances de printemps que le dispositif sera mis sur pied. Bien évidemment, les familles seront remboursées dans deux cas de figure : maladie de l'enfant justifiée et s'il y a fermeture du centre de loisirs qui serait de notre fait.

La délibération me paraît être de bon sens et de bonne gestion, dans le prolongement de ce qui a déjà été fait par la caisse des écoles, que je vous propose d'adopter.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. C'était très clair et très bref, c'est formidable. Sur cette question, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Pierre-Yves BOURNAZEL : Ce débat, on l'aura au Conseil de Paris et on a la chance de pouvoir l'avoir. Simplement, je vais déposer un certain nombre d'amendements avec mon groupe sur le sujet. En attendant, nous allons nous abstenir.

Sandrine MEES : Le groupe écologiste est heureux de cette délibération puisqu'elle propose un mode d'organisation qui a fait ses preuves ailleurs et qui, effectivement, limite le gaspillage. Nous voterons pour. Nous aurons juste quelques petites réserves et quelques propositions d'amendements que nous ferons au Conseil de Paris notamment pour l'inscription bimestrielle. Je ne veux pas rentrer dans les détails mais globalement, nous approuvons cette délibération.

Eric LEJOINDRE : Effectivement, c'est une délibération de bon sens et ce n'est pas demander grand-chose aux familles de leur demander de savoir quand est-ce qu'elles vont nous mettre leurs enfants à la charge de la collectivité. C'est quand même bien la moindre des choses.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.342/2015.DASCO.10 à soit 33 voix pour dont 5 pouvoirs voix (PS/EELV/PC-FDG) et 8 voix ne participants pas au vote dont 2 pouvoirs (LR-CI/ NI (Mme MEHAL))

AMENAGEMENT DES RYTHMES EDUCATIFS

DELIBERATION : 18.2015.343 : Subventions (150.000 euros) et avenants à convention avec 6 théâtres parisiens pour un projet de création et de diffusion de spectacles jeune public dans le cadre de l'ARE

Philippe DARRIULAT : Il s'agit d'une subvention à six associations qui sont des théâtres. En particulier, le théâtre de la Ville dont vous savez qu'il a une implantation dans l'Arrondissement. Il s'agit d'un projet sur le temps ARE, qui permet aux enfants de participer et de voir des spectacles de théâtre de très grande qualité. Je vous appelle à voter cette délibération.

Eric LEJOINDRE : Chacun sait à quel point le théâtre de la Ville travaille bien et notamment avec les enfants. Pas de difficultés ?

Philippe DARRIULAT : Si vous me permettez, M. le Maire, juste un point pour dire, ici on parle de tout ce qui est fait. J'avais envie de féliciter dans ce Conseil d'arrondissement les collégiens du collège Marie-Curie, leur équipe enseignante et leur principal qui viennent de

remporter le prix de la citoyenneté organisé par l'Education nationale. Je pense que c'était quelque chose avec tout ce que l'on a dit et tout le travail qui était fait, qui devait ici être dit.

Eric LEJOINDRE : Absolument, ce n'est pas surprenant de la part de Marie-Curie mais c'est très bien. C'est la démonstration que nos collègues, y compris dans les quartiers populaires et même quand certains tendent à croire qu'on y est mal, ont de très beaux projets. Cela mériterait d'être dans *Le Parisien*, au moins autant que tout le reste des bêtises qu'on y lit fréquemment.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.343/2015.DAC.594 à l'unanimité

ESPACES VERTS

DELIBERATION : 18.2015.344: Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, dans le jardin public des Deux Nèthes au 24/28, avenue de Clichy (18ème) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association « Culture et Potager 17/18 ».

Philippe DURAND : Il s'agit d'une mise à disposition à titre gratuit d'une parcelle à végétaliser dans le jardin des Deux Nèthes avec l'association Culture et Potager 17/18 qui s'occupe de ce jardin partagé depuis 2006/2007. Là c'est le renouvellement annuel de la convention dont la valeur locative est estimée à 3 402 € pour l'année.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Pas de difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.344 à l'unanimité

VOIRIE

DELIBERATION : 18.2015.345: Traité de concession avec la société CLIMESPACE - Avenant n° 6

Félix BEPPO : La délibération que je vous propose est celle qui porte sur l'avenant n° 6 du traité de concession entre la Ville de Paris et la société Climespace. La société Climespace exploite et développe le réseau de froid de la Ville de Paris au travers d'une convention de délégation de service public qui a été signée le 28 janvier 1991 pour une durée de 30 ans.

Climespace assure le service de production, de transport, de stockage et de distribution d'énergies frigorifiques sur la zone Rive gauche de Paris et la zone du centre de Paris, soit à peu près 38 % du territoire parisien. Il s'agit à travers cette délibération, de signer un avenant pour étendre le périmètre géographique sur les territoires que nous connaissons bien puisqu'il s'agit du territoire ici Paris nord-est où nous avons énormément de projets pour apporter de la climatisation sur ce nouveau quartier Paris nord-est qui commence à sortir de terre.

Je rappellerais pour finir que cette délibération et cette société Climespace nous aident à rentrer dans les objectifs du plan climat puisque la mutualisation de la production du froid permet de limiter les systèmes individuels de climatisation et que, je dirais, nous y limitons par ce fait les émissions de gaz à effet de serre.

Je vous demande d'approuver l'avenant n° 6 et d'autoriser la Maire de Paris à signer l'avenant. Je vous espère tous unanimes sur ce projet. Merci.

Eric LEJOINDRE : Très bien. Pas de difficultés ?

Mme DEMANGEL souhaitait présenter rapidement deux délibérations qui seront soumises au Conseil départemental. Quelques mots sur ces subventions que le Conseil de Paris sera amené à voter mais que nous ne voterons pas.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.345/2015.DVD.223 à l'unanimité

Subvention (50 k€) et convention avec l'association Basiliade (3^{ème})

Subvention (30 k€) et convention avec l'association Basiliade (3^{ème})

Dominique DEMANGEL : Je voulais simplement appeler votre attention sur les subventions à destination d'une association qui s'appelle la Basiliade qui est une association de terrain intervenant vis-à-vis de personnes en grande précarité humaine et matérielle, notamment de personnes atteintes du VIH, pour essayer à la fois de les prendre en charge, de les accompagner et de faire de la prévention.

Cette association est en train de reprendre les activités d'une autre association que nous connaissions dans le 18^{ème}, Uraca qui a été mise en liquidation au mois de juillet, en ce qui concerne toutes les actions de prévention à destination des communautés notamment subsaharienne et à la fois d'accompagnement. Elle sera également porteuse de l'atelier Santé Ville du 18^{ème} qui a été le premier atelier Ville à Paris, qui a de nombreuses activités, qui avait capitalisé déjà énormément de travail. On était tout à fait soucieux que l'ensemble de ces activités puissent être prises dans de bonnes conditions, c'est le cas.

Les deux subventions sur lesquelles délibérera le Conseil de Paris prochainement comporte ces deux aspects, à la fois la reprise des activités d'Uraca et les activités de l'atelier Santé Ville pour respectivement des montants de 50 k€ et de 30 k€.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour ces éléments d'informations particulièrement utiles.

QUESTIONS ORALES

Eric LEJOINDRE : On en a fini avec les délibérations. On en vient aux six questions orales et aux quatre vœux. On a un peu plus de trois quart d'heures mais je pense que c'est une très bonne méthode d'avoir proposé plutôt des questions orales que des vœux. Ce qui permet de dire les choses en même temps, de limiter le temps de parole et le temps de débat. Ce qui est utile parce que c'est beaucoup des sujets sur lesquels on a déjà beaucoup discuté.

Question orale du groupe PC - FDG à M. le Maire du 18^{ème} arrondissement concernant la zone touristique internationale

Danièle PREMEL : Effectivement, nous en avons déjà beaucoup discuté M. le Maire. Force est de constater que se réalise malheureusement ce que nous avons écrit et dénoncé. La loi créant les zones touristiques internationales et modifiant le travail du dimanche, est passée. Il aura fallu utiliser deux fois le 49/3 et ainsi faire pression sur les représentations nationales. C'est tout le contraire d'une démarche démocratique et citoyenne. Cette loi fragilise le petit commerce, avons-nous annoncé avec vous.

Notre Conseil d'arrondissement s'était prononcé contre le travail du dimanche et de nuit, et l'extension à tout Montmartre d'une zone touristique internationale dont l'application signifie, à terme rapproché, la mort des commerces de bouche, des épiceries et des échoppes de la butte.

L'opposition nous répondait que nous étions telle que Cassandra, dans l'erreur ou témoignait d'un dogmatisme d'un autre temps. Moins d'un mois après sa promulgation, les effets négatifs sur notre Arrondissement sont déjà là et il ne s'agit pas d'élucubration. Je citerais trois exemples : vous avez pu lire dans *Le Parisien*, journal qui ne se réfère pas à Jaurès que David GIAMI de la Tour immo gestion, spécialisé dans les transactions de locaux commerciaux et formels, les prix flambent au détriment des petits commerces. L'article souligne que la tendance est partout la même, la mode vient remplacer les magasins de proximité. Au centre Beaugrenelle, les loyers augmentent de 25 à 30 %. Il est clair que, face à cette flambée des prix, seuls les grands groupes peuvent s'implanter et les petits commerçants ont du mal à résister.

Deuxième exemple, dans le même numéro du *Parisien* mais illustrant le cas concret du boulanger Pascal BARILLON sur Montmartre auquel les grandes enseignes de mode ont proposé un rachat aux conditions alléchantes, Pascal BARILLON résiste à ces sirènes et nous dit : « A force, tous les quartiers vont se ressembler avec les mêmes boutiques. Mais ce n'est pas cela que veulent les touristes. Ils viennent pour notre savoir-faire, pas pour des boutiques qu'on trouve partout dans le monde. »

Troisième exemple, encore sur Montmartre. Au 94, rue des Martyrs il y avait une épicerie bio, légumes de saison, fromages. Aujourd'hui, elle a été remplacée par une boutique de vêtements pour enfants.

Puisque nous, élus du 18^{ème}, opposés aux zones de tourisme internationales, avons pu obtenir un périmètre de la zone touristique internationale plus restreint que le projet initial de M. MACRON, nous devons continuer à défendre nos petits commerces de proximité. Sur ces perspectives, je vais vous interroger M. le Maire sur trois questions en une, on va dire.

Nous avons noté qu'au dernier moment, la rue Seveste avait été rajoutée alors qu'elle ne correspond en rien du point de vue commercial à une quelconque caractéristique de zone touristique internationale. Son seul atout est d'être un cheminement vers Darty qu'espère racheter la FNAC. Point d'interrogation.

Magasins d'électroménagers qui – vous le conviendrez – n'est pas un commerce qui s'adresse aux touristes. Avez-vous interpellé M. MACRON ou le Préfet sur cette anomalie ?

Nous pensons, d'autre part, que Montmartre pourrait bénéficier du statut de zone de sauvegarde d'activités commerciales et d'artisanat. Cela pourrait être un soutien pour les artisans et les commerces de proximité. Pensez-vous saisir la Maire de Paris de cette demande ?

Enfin, la Maire de Paris souhaite veiller aux incidences qu'auront les ZTI sur la vie des quartiers par le biais d'un observatoire. Pouvez-vous nous dire où en est la mise en place de cet observatoire et comment le 18^{ème} va y être associé ?

M. le Maire, je vous remercie de vos réponses et j'espère que vous poursuivrez avec nous, le soutien et l'aide à la défense de Montmartre.

Eric LEJOINDRE : Merci pour la question. Je vais demander à Mme GABELOTAUD d'apporter les éléments de réponses en vous disant au préalable que, bien sûr, j'ai bien

l'intention de continuer à travailler à Montmartre, à faire en sorte que ce quartier reste ce qu'il est.

Afaf GABELOTAUD : Tout d'abord, je tenais à remercier l'intelligence collective qui nous a permis un certain nombre de réflexions ensemble. C'est important de le souligner puisque Mme PREMEL, vous soulignez le manque de démocratie et de concertation. Je pense que cela ne nous a pas manqué à nous en tout cas, entre nous.

Pour répondre à l'interrogation que vous aviez sur la rue Seveste. Effectivement, j'ai demandé pourquoi elle a été ajoutée d'autant plus qu'elle était ni une demande du terrain. C'est-à-dire qu'elle ne correspondait pas à une adresse connue ou demandée sur la ZTI. L'enseigne Darty étant sise 56, boulevard de Rochechouart et ne correspond pas non plus à une adresse physique sur la rue Seveste. Cela reste une interrogation, j'attends à ce jour encore réponse.

Nous avons évoqué tout à l'heure le CRC. On a été quand même assez long sur ce dispositif qui est la nouvelle version du Vital'Quartier. Il me semble à l'évidence que ce dispositif n'est pas approprié sur la zone de Montmartre, pour une seule et simple raison – hormis tout ce qu'on a déjà dit sur notre volonté de prioriser sur les quartiers populaires etc. – c'est que de toute façon, si on devait commencer à racheter des locaux sur les Abbesses, on n'en aurait pas les moyens, l'enveloppe est de 37 millions. On voit les prix et les transactions qui seront sur ce secteur, on n'est pas sur cet ordre-là du tout. D'autre part, il n'y a pas de vente de mur. On est face à des professionnels qui, de toute façon, ont un certain nombre de locaux, ils ne vendent pas les murs mais ne vendent que des fonds et des transactions de baux ou de pas-de-porte.

Donc, nous avons engagé nos réflexions et nous en avons parlé même ensemble puisque nous avons demandé à renforcer la protection artisanat commerce dans le PLU, zone artisanat commerce renforcée. Nous l'avons demandé dans la dernière modification du PLU qui n'est pas une révision mais une modification. On avait demandé que le secteur des Abbesses, de ce côté de Montmartre, qu'on soit plus vigilant sur certaines rues, à savoir la rue des Abbesses, la rue de la Vieuville, la rue Durantin, un certain nombre de secteurs qui comportent des poches d'artisans ou de commerces de proximité encore présents. On attend les retours du PLU.

Maintenant qu'on a clairement la délimitation de cette ZTI, on demandera un calquage de ces protections sur les contours des ZTI. En l'occurrence, en ce qui nous concerne, il nous semble opportun que cette demande de protection renforcée commerce artisanat soit calquée sur le périmètre de la ZTI pour préserver et protéger ce qui reste de commerces de proximité et d'artisans surtout, parce que c'est surtout eux qui seront les plus visés par ces mutations. Puisque sur ces locaux-là, la réflexion sur le prix des baux était plutôt fonction de leurs activités. Un charcutier avait une zone de traitement derrière un laboratoire qui ne rapportait pas d'argent. Aujourd'hui, c'est vrai que ce qui pousse les grandes enseignes de confections à s'implanter là, c'est que c'est beaucoup plus rentable au mètre carré quand on voit le prix d'une chemisette dans plusieurs centres. Voilà comment se calcule aujourd'hui le prix du mètre carré dans ces zones-là. La rentabilité au mètre carré est en fonction du produit qui est proposé.

Sur le troisième point, l'observatoire. On a eu récemment une déclinaison de ce que pourrait être l'observatoire demandé par la Maire de Paris qui va le mettre en place selon des critères définis par la Ville. Les critères ont été retenus afin de mesurer l'impact des ZTI en termes de création d'emplois : le poids du chiffre d'affaires en détaxe, l'évolution des loyers commerciaux, les effets sur le commerce et l'artisanat et les coûts induits pour la Ville.

Ce qui est proposé, c'est que cet observatoire se tienne une fois par an et soit présidé par la Maire de Paris ou son représentant en associant les maires d'arrondissement, les élus, les organismes consulaires, les syndicats professionnels. Cela sera décliné dans les arrondissements ; il y aura un rendu de cet observatoire dans les arrondissements.

Quant à nous, on sera concertés aussi en amont. On a la chance dans le 18^{ème} d'avoir cet observatoire du commerce et de l'artisanat qui a été voulu par M. VAILLANT et qui est un outil extraordinaire parce que cela nous permet vraiment d'avoir des éléments précis de façon très régulière. A savoir, tous les deux mois, on a une cartographie un peu précise des mutations et de ce qui se passe et de ce qui se fait. Dans ce cadre-là, d'avoir déjà un recensement des éléments qui peuvent nous être apportés et dans le cadre de la réunion plénière une fois par an, on a cette réunion plénière qui permet vraiment à tout le monde de se mettre autour de la table : les organismes consulaires, les conseils de quartier, les associations de commerçants de faire cet état-là et de permettre de nourrir le travail au niveau de la Ville de Paris.

On pourrait l'affiner, il faut peut-être voir exactement comment on aborde la thématique lorsqu'il y a un certain nombre d'éléments qu'on aborde déjà dans cet observatoire. Mais il me semble que c'est le lieu le plus opportun et adéquat pour ce type de réflexion. D'autant plus qu'on est déjà un peu préparé à cette espèce de mécanique de réflexion. Puis, on a vraiment tous les quartiers, là pour le coup, on n'est pas que sur la commission commerce qui n'est que tous les deux mois, qui réunit principalement les quartiers populaires et en Politique de la Ville principalement.

J'espère avoir répondu à l'ensemble des questions.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup.

On en vient à la deuxième question posée par M. LORENZINI qui concerne le LMP.

Question orale du groupe EELV à M. le Maire du 18^{ème} arrondissement et à Mme la Maire de Paris portant sur Le Lavoir Moderne Parisien

Loïc LORENZINI : Le Lavoir Moderne Parisien, seul théâtre du quartier populaire de la Goutte-d'Or, est un équipement historique dont la programmation en a fait un lieu de référence dans le monde théâtral et de la francophonie tout en faisant preuve d'un ancrage local exemplaire.

Menacé de destruction lors de sa reprise par son nouveau propriétaire en 2012, le LMP a toujours reçu le soutien des acteurs de la culture dont le ministère mais bien évidemment de la Mairie du 18^{ème}, de l'Hôtel de Ville et des riverains qui ont souhaité confirmer sa vocation culturelle. Aujourd'hui, c'est l'association Graines de soleil qui détient le bail.

Cependant, on regarde la nécessité de mettre aux normes de sécurité le théâtre pour l'accueil du public. L'association Graines de Soleil n'est pas en situation d'exploiter ce lieu malgré ses projets, ses sollicitations de partenariat. D'ailleurs, l'association a renforcé son équipe.

Si le soutien de la Ville lui a été exprimé oralement depuis 2014, il est nécessaire qu'elle se concrétise en différents points.

Quand pourra-t-elle avoir une réponse à des devis et à un engagement financier ferme pour procéder à des travaux de sécurisation des lieux et de conformité aux normes ERP ? Quand pourra-t-elle mettre en œuvre son projet singulièrement porteur de scènes ouvertes à une

programmation du monde francophone et notamment des DOMTOM ? Merci de vos réponses.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Pour vous répondre, Mme ROLLAND.

Carine ROLLAND : Je ne reviendrais pas sur tout ce que vous avez dit. Effectivement depuis 2014, c'est la compagnie Graines de Soleil qui occupe le Lavoir moderne parisien puisqu'elle a repris les actifs de l'ancienne association Procréart.

Pour faire un point à date. En avril 2015, Graines de Soleil a pu rencontrer la direction des affaires culturelles de la Ville pour faire le point sur les projets artistiques de la compagnie. La DAC a immédiatement et spontanément souligné l'intérêt artistique du projet que nous partageons complètement, cela c'était en avril.

Pas plus tard que la semaine dernière, la direction des affaires culturelles a repris contact avec le directeur de l'association Kalid TAMER pour faire le point sur sa demande de subventions de travaux. Pour l'instant, ils ne se sont pas revus, cela va être fait d'ici deux mois.

On en vient au point nodal qui pourrait être bloquant puisque le Lavoir moderne parisien est la propriété d'un promoteur immobilier, donc c'est un lieu complètement privé. A l'heure actuelle, l'intention de ce propriétaire n'est pas claire quant au fait de vendre ou de garder le Lavoir moderne parisien. S'il décidait de le garder, la Ville pourrait imaginer de soutenir des travaux, encore faudrait-il qu'ils soient réalisables. On sait que les lieux sont en très mauvais état. Pour ce faire, le lavoir lui-même n'est pas protégé au titre des monuments historiques. En revanche, il bénéficie d'un signalement au PLU. Donc, il est considéré comme ayant un intérêt patrimonial, ce qui fait que la commission du Vieux-Paris serait forcément sollicitée, il y avait dépôt de permis de construire.

S'il décide de vendre, alors il faut que nous fassions tout notre possible pour que les actuels occupants, la compagnie Graines de Soleil – dont nous partageons encore une fois le projet artistique – puisse trouver un partenaire qui respecte au mieux l'histoire du Lavoir moderne parisien, l'ancrage que vous avez mentionné et qui mérite complètement d'être respecté et qui y fasse de travaux encore une fois, en continuité avec ce qui a existé là.

Pour tout cela, la première question est de savoir l'intention du propriétaire. C'est ce que la direction des affaires culturelles de la Ville s'emploie à faire. Les subventions versées au Lavoir moderne parisien par le passé étaient évidemment des subventions Ville ; nous n'avons pas de possibilité nous-mêmes de verser de subventions. En revanche, ce que le Maire du 18^{ème} a fait la semaine dernière, c'est de produire un courrier de soutien que nous pouvons vous faire passer. Un courrier de soutien très fort au projet artistique de Graines de Soleil qui est un projet décliné sur quatre axes : la francophonie, la jeune création, les résidences artistiques, la médiation avec les publics.

Autant dire qu'il nous semble, véritablement, que de par son ancrage dans le quartier de la Goutte-d'Or, de par la qualité des actions menées, Graines de Soleil doit rester l'occupant des lieux. Nous nous emploierons à l'accompagner, en ce sens, au Lavoir moderne parisien.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette réponse précise sur un sujet qui nous préoccupe tous depuis assez longtemps.

Question orale du groupe EELV à Mme la Maire de Paris portant sur le second grillage sur l'esplanade d'Eole

Philippe DURAND : Cet été, une clôture grillagée provisoire a été mise en place sur l'esplanade des jardins d'Eole. Cet espace public équipé de longues tables et bancs s'est retrouvé ainsi, du jour au lendemain, fermé au public et symboliquement occupé par des bagues de la DEVE et des blocs de bétons armés.

Cette fermeture a été justifiée par le fait que cet espace était un point de ralliement de certains publics, sous entendu les réfugiés, ceux-ci ayant occupé une partie de l'esplanade courant juin. La crainte de leur éventuel retour a amené à cette solution, en s'appuyant sous le prétexte du périmètre de sécurisation du Grand Parquet qui, lui, est restreint et qui doit être mis en place dans les mois qui viennent.

Aujourd'hui, l'été est passé et la seconde clôture provisoire demeure en dépit des inconvénients. Cela double la grille d'entrée du square au croisement des rues d'Aubervilliers du département. Cela oblige de longs détours pour pénétrer dans le square quand elle ne décourage pas le passant. Cela donne de l'incompréhension aux riverains dépossédés de l'esplanade comme lieu de convivialité et d'animation associative, alors que l'aménagement urbanistique des halles a été accueilli comme un outil de requalification vitale d'un quartier ou la nécessité de cultiver les liens et d'occuper l'espace public autour de moments partagés épatants et du public du Grand Parquet, avec un aspect visuel désastreux pour l'image de la Ville, en plus d'être en contradiction avec le message porté par un théâtre qui donne la fausse impression que le Grand Parquet est fermé.

C'est pourquoi nous vous demandons, Mme la Maire, d'enlever cette clôture provisoire afin de rendre sens à l'action municipale et sérénité à chacun.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette question qui s'adresse à la Maire de Paris. Je vais demander à Mme PROUST qui n'est pas encore Maire de Paris de donner quelques éléments de réponse.

Sarah PROUST : Cher M. DURAND, juste une petite nuance sur le constat avant de vous répondre. D'abord, les zones de tension sur cette esplanade existent depuis quelques années, depuis fin 2013, bien avant l'arrivée des migrants sur ce site. L'ensemble des travaux de sécurisation, des projets évoqués et travaillés ne concernaient pas que la question des migrants.

C'est vrai que depuis fin 2013, on assiste à un certain nombre d'usages difficiles sur cette esplanade. Vous avez évoqué la question des migrants mais on sait aussi qu'il y a eu des actes de violence importants à cet endroit. On a beaucoup évoqué à l'été, l'agression importante d'une salariée du Grand parquet, on sait qu'il y a beaucoup de stagnations sur cet espace, qui ne sont pas encore une fois que du fait des migrants sur ces dernières semaines. Il a fallu, dès 2014, envisager un dispositif de sécurité demandé par le Grand parquet et par les riverains. Un système qui permettait d'avoir un usage différent de cette esplanade, ce qu'on a souhaité. On sait que les nouveaux grands projets, notamment les projets urbains nécessitent qu'on retravaille et qu'on accompagne la question des usages des espaces publics.

Aujourd'hui, un périmètre large a été mis en place. Vous le disiez, mais je pense que ce sera plus tôt que ce que vous évoquiez. On travaille aujourd'hui sur le périmètre restreint pour le grillage parce qu'aujourd'hui, on considère que le périmètre actuel est trop important. Par ailleurs, l'intégration de l'esplanade des jardins d'Eole, c'est une réflexion en cours et importante mais que nous souhaitons mener avec l'ensemble des services. Vous évoquez la

DEVE, je peux rajouter la DPP mais, évidemment, les riverains pour qu'on ait de nouveaux usages et que les familles puissent se réapproprier l'espace public.

Ce nouveau paramétrage sera fait dans les toutes prochaines semaines. Nous souhaitons tout comme vous que ce barriérage trop grand puisse être supprimé rapidement et qu'on puisse passer à un paramétrage rapide à l'occasion des travaux.

Si vous me permettez de conclure un peu plus largement sur la question que vous posiez, qui va sur ce territoire mais sur beaucoup d'autres, il s'agit d'un usage différent de la question de l'espace public et on voit bien que dans un certain nombre de quartiers de notre Arrondissement, il y a un enjeu sur la question de l'espace public. Certaines catégories de population se sentent dépossédées de l'espace public, d'autres font parfois de la privatisation de l'espace public et c'est bien la question des usages et le fait que la puissance publique puisse accompagner différemment les usages, quitte à passer parfois par des zones barriérées, un peu contraignantes mais sur lesquelles encore une fois, nous souhaitons revenir, sur cet espace comme sur d'autres, que nous parviendrons les uns et les autres à rendre en espace public partagé puisque c'est le souhait de tous avec la réduction des nuisances, à la fois des nuisances pour nos concitoyens, que ce soit sur les agressions très graves qui y ont eu lieu, mais aussi un usage pas forcément très partagé de l'espace public.

Nous partageons totalement votre souhait de revoir ce paramétrage sur le grillage, qui sera fait dans les toutes prochaines semaines.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour ces éléments sur un sujet important qui exige d'y être très attentif, dans la grande diversité des problématiques qui se posent sur cet espace.

Question orale du groupe EELV à Mme la Maire de Paris portant sur le projet de construction d'une crèche et de 38 logements sur la parcelle dite du « Stade Championnet »

Loïc LORENZINI : Le projet de construction d'une crèche et de logement sur la parcelle dite du stade Championnet a suscité, depuis juin 2015, de nombreux débats au Conseil d'arrondissement du 18^{ème} et du Conseil de Paris. Ce projet a également été l'objet d'une très forte mobilisation des citoyens au travers d'une pétition ayant recueilli plus de 11 000 signatures à ce jour.

Le Conseil de Paris de septembre a ensuite adopté un vœu de la majorité relatif à la mise en œuvre d'une concertation globale autour du projet ; concertation qui devait intégrer l'ensemble des scénarii possibles, de la construction de logement et de la crèche au maintien de l'existant, voire à l'amélioration de l'œuvre sportive et végétale.

Une première réunion a eu lieu le 30 septembre et a consisté à une présentation aux représentants des habitants et des élus de la majorité des trois scénarii de densification de la parcelle. Il est maintenant nécessaire d'engager réellement cette concertation, d'en dessiner les contours et d'échanger collectivement sur les usages du site, les enjeux de logement et de crèches.

Mme la Maire, M. le Maire, quelles méthodes et quels moyens allez-vous mettre en place pour assurer la bonne tenue d'une concertation exemplaire qui ferait un précédent positif pour l'ensemble des projets qui nous attendent dans le 18^{ème} arrondissement et ailleurs ? Le cas échéant, nous dire quelle suite vous souhaitez donner au projet de construction sur le stade Championnet ?

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette question qui va me permettre de donner un certain nombre d'éléments, y compris des éléments nouveaux. Je rappelle, comme cela, qu'il n'est pas de tradition de tenir un Conseil d'arrondissement sous pression. Je ne me sens pas sous pression, quel que puisse être le nombre de panneaux où qu'ils soient mais, par contre, il se tient en public et c'est tout à fait positif et normal. Cela permet à chacun de prendre conscience de la grande diversité des sujets traités par ce Conseil d'arrondissement dans tous les quartiers donc ce soir, à nouveau, y compris celui du stade Championnet.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des débats qui ont eu lieu et qui ont été utiles sur la première étude de faisabilité, qui n'était pas un projet mais une étude de faisabilité sur la parcelle du stade ; les réunions publiques qui ont lieu ensuite, les différents vœux votés par ce Conseil d'arrondissement et par le Conseil de Paris sur cette parcelle.

Il faut distinguer deux sujets : il y a la question du devenir du stade Championnet et il y a celle de la piscine Belliard. Je considère que ces deux sujets n'ont pas grand-chose à avoir, ils sont liés géographiquement parce que l'un est au dos de l'autre et que les directions de la Ville ont souhaité, nous n'y avons été peut-être pas si attentifs que les deux sujets soient liés, alors que les deux sujets n'ont pas grand-chose à avoir.

Je voulais vous dire que pour ce qui est de la piscine Belliard, la concertation n'a pas encore commencé, mais on est encore extrêmement tôt dans les discussions, on est aux premières études de faisabilité. Mais c'est un engagement que nous avons pris, que cette piscine existe, elle est indispensable. C'était un engagement de campagne, elle doit voir le jour. Bien sûr, sur ce projet de piscine Belliard, il faudra que comme nous l'avons toujours fait sur l'ensemble des projets importants ayant trait à la vie d'un quartier, nous en discutons avec les habitants et que nous regardions comment ce projet peut s'insérer au mieux, y compris – pourquoi pas et si possible – on y travaillera avec les architectes, entraîner une amélioration sur un certain nombre d'autres sujets. On a parlé de la cour de l'école, Belliard, on a parlé de tout un tas de choses et c'est de cela qu'il faudra qu'on parle.

Il y avait par ailleurs au passé un projet où des discussions portaient sur la capacité ou non de prévoir des équipements supplémentaires, une crèche et des logements que personne n'a jamais remis en cause ni sur l'un, ni sur l'autre quant à la nécessité absolue dans ce quartier de trouver des espaces pour une crèche et de trouver des espaces pour du logement social dans ce quartier, mais sur l'opportunité que ces équipements indispensables trouvent leur place sur le site du stade Championnet.

Plusieurs scénarii ont été présentés. D'ailleurs, il n'y en avait, en fait, pas trois dans la réunion qui s'est tenue le 30 septembre mais quatre, non pas présentés puisqu'il n'y avait pas à être présenté, mais a été discutée la possibilité de laisser la parcelle en l'état, donc de n'y pas toucher et de chercher d'autres lieux que le stade de Championnet pour faire ces équipements indispensables.

D'ailleurs, dans la concertation, dans les discussions qui ont eu lieu avec les habitants, personne ne remet-elle en cause la pertinence d'avoir un équipement petite enfance supplémentaire, ni d'ailleurs de faire du logement dans cet endroit puisque cela fait partie des lieux sur lesquels nous sommes en déficit.

Pour autant, les particularités de la parcelle, les discussions qui ont eu lieu avec les habitants, la difficulté de trouver des espaces d'ouverture à cet endroit m'ont amené à considérer qu'il était déraisonnable de vouloir y construire quoi que ce soit donc de décider de ne pas aller plus loin dans l'étude des trois scénarii supplémentaires. On peut continuer la concertation mais en même temps, les avis des uns et des autres ont été très clairs. Surtout,

la réalité de la parcelle du stade Championnet ne permettait pas d'avoir un équipement d'une qualité suffisante pour que cela vaille le coup d'aller beaucoup plus loin.

La Maire de Paris aura, bien sûr – d'ailleurs, la question lui est adressée – à s'exprimer mais vous savez que j'aime bien prendre des engagements quand je sais qu'ils peuvent être tenus. Sur ce genre de sujets, il est parfois bon que les sujets mûrissent, matures ; que la réflexion (la mienne, celle des différentes directions de la Ville, des différents adjoints à la Maire de Paris) puisse aussi avoir lieu.

Je peux dire aujourd'hui que dans le cadre de cette mandature, la vie est longue mais dans le cadre de cette mandature en tout cas, les raisons objectives qui font qu'il est difficile d'envisager de construire quoi que ce soit sur cette passerelle demeureront. Donc il n'y aura pas de modifications ou de constructions sur le stade Championnet sur lequel d'ailleurs, nous avons encore des travaux en cours.

De ce point de vue-là, il n'y a plus de projet, il n'y a plus de concertation à mener puisqu'il n'y aura pas de construction supplémentaire sur le stade Championnet.

Il y aura peut-être des discussions qui devront demeurer puisque la question de savoir où s'ouvre la piscine est posée. La question de savoir s'il est utile ou pas de profiter du projet de la piscine pour ouvrir le stade Championnet vers le nord et vers la rue Belliard est posée. Donc, il y a sans doute des questions annexes, de savoir si on peut mutualiser des vestiaires entre la parcelle sportive de Championnet et la piscine, y compris pour récupérer de l'espace pour être posé, mais c'est bien dans ce cadre-là que j'envisage maintenant la poursuite de la discussion qu'on a toujours eue avec les riverains et qu'il faut qu'on ait. Mais c'est vrai que ce sont des discussions qui prennent toujours du temps mais c'est en prenant ce temps qu'on prend les meilleures décisions. Ce n'est pas en faisant des annonces à la va-vite qu'on permet aux solutions finales d'être adoptées ; c'est la méthode qui a été la mienne, qui sera systématiquement la mienne.

Reste la question que M. LORENZINI n'a pas posée mais que M. BOURNAZEL posait sur le classement en zone urbaine verte de cette parcelle. A partir du moment où l'issue de la discussion avec les habitants et de la réflexion sur la parcelle entraîne un souhait, de ma part en tout cas, à partager, qu'il n'y ait pas de construction supplémentaire sur ce site, rien ne s'oppose évidemment à ce que cette parcelle, dans le cadre de la révision du PLU au mois de février prochain, puisse être classée. Mais je le redis comme je l'ai toujours dit, il n'y a pas de classement qui protège tout à vie. D'ailleurs, il paraît – je n'en étais pas là – que cette parcelle a été classée, puis déclassée. Donc ce n'est pas une protection totale et permanente. La Ville n'a pas vocation à être figée en permanence. La réflexion qu'il faudra avoir avec l'Adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, comme j'ai toujours dit, c'est le nombre et le degré des modifications qu'on peut faire, la solidité juridique de dispositifs pour éviter que les prochains à modifier le PLU ne soient pas nous mais la Métropole. Si, c'était à la Métropole de modifier, alors je ne donne pas très cher d'un certain nombre de petites parcelles parisiennes. C'est dans ce cadre qu'il faudra qu'on réfléchisse.

En tout état de cause, la concertation continue sur le projet de la piscine Belliard qui est un équipement dont on a besoin, qui peut-être aura des incidences sur la géographie ou l'organisation du stade Championnet, peut-être pas. Peut-être que les surcoûts engendrés seraient trop importants, on n'en sait rien. On est encore extrêmement tôt dans cette démarche. On aura une piscine dont j'espère – je ne suis pas sûr qu'on puisse s'y baigner à l'issue de cette mandature enfin je le souhaite – mais en tout état de cause, il faudra qu'on ait commencé les travaux dans la mandature ; on a encore un peu de temps devant nous là-dessus.

Je le redis encore une fois parce que c'est essentiel dans la réflexion que nous avons menée et je crois utile de répéter et d'ailleurs, c'était le sens des échanges qu'on ait pu avoir les uns et les autres avec les habitants, qu'encore une fois, personne ou très peu, il y a toujours des gens mais personne n'a remis en cause l'opportunité et la nécessité même de faire en sorte de trouver les lieux où on peut créer du logement et créer du logement, y compris dans ce quartier qui en a fort besoin.

Voilà ce que je pouvais vous dire pour répondre. J'ai bien compris que sur ce sujet, il me faudrait – même s'il est très tard – déroger à la règle qui veut qu'on réponde ou qu'on ne réintervienne pas. Donc je vais donner la parole très rapidement à ceux qui la souhaitent.

Gérald BRIANT : Merci pour l'exception à la règle.

Juste un peu de positionnement, pour le groupe Front de gauche, nous regrettons la décision prise, pourquoi nous ne la regrettons pas ? Parce qu'évidemment, nous en voulons au stade, au contraire, nous sommes très attachés. Il se trouve que, moi, pour avoir vu les plans donnés, c'était quelque chose qui garantissait à la fois les espaces verts, à la fois la pratique sportive qui permettait que ce lieu vive.

Ce qui me désole profondément c'est qu'aujourd'hui, il y a eu concertation, il y a une vraie concertation avec des gens qui se sont exprimés et qui sont encore ici ce soir pour dire ce qu'ils pensaient des différents projets, sauf qu'il y a eu des oubliés dans l'affaire, ce sont les demandeurs de logements (13 000) dans le 18^{ème} qui sont souvent, d'ailleurs, en plus habitants du 18^{ème} arrondissement dans des conditions parfois innommables et qui demandent à être relogés. Ces personnes, on ne leur a pas demandé ce qu'ils pensaient du fait qu'il fallait aussi pouvoir travailler à des constructions dans tout l'Arrondissement. Donc, cette parole-là a été perdue et aujourd'hui, on se retrouvera avec moins de possibilités de logements pour des personnes qui en ont besoin, auxquels il faut penser. Donc il y a la nécessaire discussion avec les habitants mais il y a des gens sur lesquels, il faut aussi pouvoir leur demander leur avis et que cet avis puisse être demandé ; il n'a pas été fait.

C'est pour cela que, dans mon point de vue, je regrette. J'espère aussi que cela nous servira collectivement de leçon sur la suite, de manière à pouvoir mieux avancer et essayer d'aboutir.

Eric LEJOINDRE : M. BOURNAZEL, quelques mots vraiment puisqu'on a déjà eu ce débat dix fois, chacun le connaît.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Merci M. le Maire de votre libéralisme politique que je souligne à l'occasion.

Simplement, pour dire ma satisfaction d'abord de votre propos qui, après quatre ou cinq mois d'hésitation et de tergiversation, est maintenant clair. Nous notons bien qu'il n'y a pas de projet qui concerne le stade Championnet, contrairement à la délibération votée au Conseil de Paris du mois de juillet et qu'il faudra donc suspendre.

Je regrette simplement qu'à l'occasion du précédent Conseil de Paris du mois d'octobre, le vœu que j'avais présenté demandant le classement en zone urbaine verte dont vous dites ce soir qu'il pourrait être voté en février, n'a pas été voté, dont acte. On le fera alors dans l'unanimité au mois de février 2016 au Conseil de Paris. Là aussi, je m'en réjouis.

Je réponds juste à l'argument de M. BRIANT pour dire qu'effectivement, il y a des demandeurs de logements sociaux ; ils sont nombreux dans le 18^{ème} et à Paris mais ce n'est pas en densifiant nos quartiers déjà denses qu'on va résoudre la crise du logement. C'est

plutôt en essayant d'aménager de nouveaux quartiers, notamment je pense aux portes d'entrées de Paris qui sont souvent oubliées, délaissées et sacrifiées pour lesquelles on peut avoir des projets d'envergure, amener des centres de formation professionnelle, amener de l'emploi et autour, on peut y faire de l'espace vert, des logements nouveaux ; construire, faire du neuf et du beau. C'est aussi comme cela qu'on résout la crise du logement, pas simplement en densifiant. Je crois qu'il faut allier logement avec qualité de vie. C'est ce qu'attendent beaucoup d'habitants du 18^{ème} et de Paris.

Je redis en conclusion, satisfaction de vos propos ; vigilance toutefois puisqu'il y aura un débat au Conseil de Paris en février 2016 dans le cadre du PLU, j'espère qu'on pourra classer cette parcelle en zone urbaine verte de manière définitive dans l'intérêt général.

Eric LEJOINDRE : Une petite réaction, je n'ai jamais considéré que le travail, l'intérêt pour les dossiers, la réflexion, c'était la même chose que l'hésitation ou la tergiversation. Je crois que la décision publique, la réflexion sur l'intérêt général peut parfois demander du temps. C'est vrai que le temps de la Ville n'est pas forcément toujours le temps des habitants, puis en même temps, c'est aussi comme cela qu'on prend des bonnes décisions.

D'ailleurs, quand on va trop vite, on prend les mauvaises, tous ensemble d'ailleurs. C'est parfois difficile quand on fait de la politique d'admettre qu'il y a ce temps, d'admettre qu'on n'est pas toujours obligé de répondre tout de suite à tout ; de décider soi-même quand est-ce qu'on peut avancer et quand est-ce qu'il faut encore réfléchir. Cela exige parfois de résister un peu à des pressions mais c'est comme cela qu'on fait bien la Ville et c'est bien comme cela que j'ai l'intention de continuer à la faire.

Quelques mots, rapide de M. BEPPO et de M. LORENZINI, ensuite on passe à la suite.

Félix BEPPO : M. le Maire, pour vous remercier de vos propos très clairs sur ce dossier, puis tout à l'heure, M. DAWNY et Mme MEHAL évoquaient les questions de mémoire. Vous savez que j'anime et vous m'avez demandé d'animer la commission de dénomination des voies. Le stade Championnet s'appelle le Stade Jesse-Owens. Pour ceux qui savent qui était Jesse OWENS, très bien ; pour ceux qui ne savent pas, il a été l'athlète noir américain, quadruple Champion olympique des jeux d'été de 1936 à Berlin, non seulement un pied de nez mais une réponse au nazisme. Merci.

Eric LEJOINDRE : Absolument. M. LORENZINI, quelques mots.

Applaudissement

Eric LEJOINDRE : Même quand c'est gentil, on ne délibère pas sous la pression. Il est demandé au public de rester à sa place, c'est-à-dire dans le public.

Loïc LORENZINI : Au nom des élus écologistes, nous sommes heureux de ces propos clairs, sans ambiguïté sur la fin de ce projet de construction de logements sur la parcelle.

Je voulais aussi remercier les habitants qui nous ont quand même interpellés, qui nous ont attiré l'attention sur une délibération qu'on n'avait peut-être pas regardée d'assez près.

Dire que les élus ne sont pas infaillibles tout simplement et que sur ces sujets qui entraînent quand même la physionomie et le futur de notre Arrondissement, il faut être sérieux et qu'il ne faudrait pas ici opposer logement social à espace ouvert ou à environnement. Je crois que ce serait dangereux de glisser sur ce terrain-là. On en reparlera peut-être plus tard.

Rappeler que les élus écologistes ne sont pas contre le logement social. On est même pour le logement très social, le PLA-I parce que c'est là où sont inscrits le maximum de

demandeurs. Simplement, il faut se rendre à la réalité que sur cette parcelle-là, ce n'était pas possible pour différentes raisons qu'elle soit paysagère. Je ne parlerais pas de densification mais moi, pour y courir régulièrement, on s'aperçoit que ce n'était pas possible, que c'était mal emmanché ; il me paraît vraiment très sage de revenir en arrière et c'est tout à l'honneur des élus qu'on est.

Eric LEJOINDRE : Je redis les choses parce que M. BRIANT a fait une intervention utile. Les engagements que nous avons pris en matière de logement, cela aussi, nous les avons pris et ils seront tenus et pas seulement aux portes de Paris, bien sûr aussi aux portes de Paris sur lesquelles, excusez-moi, on ne peut pas dire que depuis quinze ans, on ait attendu d'avoir beaucoup d'idées pour y mettre des moyens. Je redis, mais peut-être, avez-vous été inattentifs à d'autres réunions.

Le NPNRU, c'est encore nous qui l'avons demandé ; c'est nous qui l'avons obtenu, encore une fois pour les portes de Paris. Je ne parlerais même pas de Paris nord-est, Paris nord-est élargi, Paris nord-est Europe, l'arc de l'innovation. Donc, s'il vous plaît, ce discours sur : les portes ont été oubliées, pas à nous ; à vos lointains prédécesseurs peut-être mais à nous, non parce que c'est faux et que parfois, c'est bien de dire des choses vraies.

Question orale du groupe EELV à M. le Maire du 18^{ème} arrondissement relative au nettoyage du périmètre du marché Dejean concerné par la Nuit Blanche

Sandrine MEES : Lors de l'opération qui promeut l'art contemporain Nuit blanche en septembre dernier, les habitants et visiteurs venus à Château Rouge ont pu voir que, malheureusement, l'espace public n'était pas dans un très bon état. Il y avait beaucoup de débris, de déchets qui étaient sur les rues, surtout autour de la station de métro Château Rouge mais aussi rue Poulet, rue des Poissonniers, rue Dejean.

Le groupe écologiste souhaitait demander à M. le Maire si un nettoyage avait été fait auparavant, avant cette installation, enfin c'était une projection sur un immeuble, sur une façade de la rue Dejean. Nous souhaitions savoir si avant cette manifestation d'art contemporain, un nettoyage exceptionnel avait été effectué, puisque plusieurs personnes d'entre nous ont pu constater que l'espace public n'est peut-être pas été re-nettoyé avant l'opération, surtout que c'était un samedi soir. Et on sait que le samedi soir, énormément de visiteurs viennent au marché, rue Dejean et dans le quartier. Donc, le samedi, c'est un jour où il y a particulièrement du monde dans le quartier et où il y a, le samedi soir, beaucoup de débris abandonnés sur l'espace public.

Eric LEJOINDRE : Pour vous répondre, s'agissant de la Nuit blanche et en l'absence de M. MENEDE mais la question porte sur un sujet culturel, Mme ROLLAND.

Carine ROLLAND : Je réponds évidemment en concertation avec M. MENEDE.

La réponse est simple, oui, il y a eu un balayage des lieux le samedi 3 octobre par les agents municipaux qui se sont mobilisés en trois séquences ce jour-là : le matin, en début d'après-midi et en fin d'après-midi. Le lavage est intervenu au lendemain de la Nuit blanche vers 6h du matin.

Une nuance à apporter sur le retrait des ordures ménagères, ce samedi 3 octobre, la collecte de nuit est intervenue plus tardivement que d'habitude suite à un mouvement social de l'entreprise prestataire Pizzorno d'une durée assez longue ; un mouvement social qui a vraiment affecté tous les quartiers de notre Arrondissement.

Donc, oui, il y a eu un nettoyage. Non, cela n'a pas été parfait. On sait aussi que l'installation du collectif GFR allait attirer du monde ; c'est une chose que nous souhaitons. Leur intervention portait sur des femmes immenses projetées sur les façades de la rue Dejean. C'était une œuvre à la fois artistique et symbolique. Nous soutenons qu'il était important que cette initiative puisse prendre place à cet endroit. Pour reprendre une phrase de M. VAILLANT qu'il employait souvent sous l'ancienne mandature, malheureusement en matière de propreté, ce qui est produit est souvent le fait de ceux qui salissent et on est bien obligés de nettoyer au fur et à mesure que les gens déversent. Vous savez que c'est un axe très important de la politique municipale porté par M. MENEDE, très souvent évoqué par M. le Maire à son tour.

Nous pensons que c'était une belle opération malgré tout. La prochaine fois, nous ferons en sorte que cela se passe encore mieux.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ces éléments de réponses. On va continuer à travailler pour que la situation de Château Rouge revienne à la normale en la matière. Puis, on va surtout continuer à faire en sorte que les habitants de la rue Dejean, des rues Poulet et Poissonniers puissent aussi bénéficier de l'exceptionnel parce que c'est aussi en faisant des opérations d'ampleur et exceptionnelles qu'on améliore la vie dans ces quartiers-là.

J'ajoute un mot pour vous dire que nous sommes en train de réfléchir avec M. BEPPO, par ailleurs, à ce qu'il convient de faire autour de la station de métro Château Rouge dans les conditions de travaux que vous connaissez. Nous serons amenés peut-être dans les semaines qui viennent à engager des discussions avec les habitants sur un certain nombre de modifications plus importantes que ce que nous pensions, pour faire face aux conséquences sur l'espace public de ces travaux absolument indispensables et salués par tous, l'ouverture de la seconde sortie du métro Château Rouge. C'est aussi un des éléments qui rend extrêmement compliqué aujourd'hui la vie des habitants mais aussi l'action de la police et l'action municipale. Mais il est encore un peu tôt pour savoir dans quelle direction on pourra aller. En tout cas, on fera cela avec les habitants mais il faut que chacun sache d'ores et déjà qu'on y travaille.

Question orale du groupe Les Républicains – Citoyens Indépendants à M. le Maire du 18ème arrondissement de Paris relative aux projets soumis à consultation des habitants dans le cadre des budgets participatifs

Pierre LISCIA : Du 10 au 26 septembre dernier, les Parisiens ont été invités à participer à la grande consultation sur les budgets participatifs qui leur permettait de choisir entre plusieurs projets d'investissements sélectionnés par la Ville de Paris.

Dans le 18^{ème} arrondissement, les Parisiens ont été invités à se prononcer sur 60 projets qui concernaient aussi bien la culture, le cadre de vie, l'éducation et la jeunesse, l'environnement, la prévention et la sécurité, le sport et la mobilité.

Cependant, je m'interroge sur les objectifs réels de cette consultation puisque certains projets présentent manifestement un caractère obligatoire et ne devraient pas, selon moi, figurer dans la liste des projets soumis à consultation puisque relevant de la responsabilité directe de la Mairie et ce sont des projets qui devraient être exécutés indépendamment du choix des Parisiens.

Tous ces projets ne peuvent pas être mis sur un même plan. Comment peut-on demander aux Parisiens de faire un choix entre ce qui relève de leur agrément et d'autre part, de projet de sécurisation de leur environnement quotidien qui relève de l'obligation d'agir de la Mairie ? Je rappelle que le Code général des collectivités territoriales met à la charge du

Maire l'obligation d'agir en matière de prévention des risques et de protection des personnes.

Ainsi, les habitants du 18^{ème} arrondissement ont dû choisir entre l'embellissement, par exemple, de la place Jules-Joffrin ou des placettes du quartier, la création de boudodrome ou encore de nombreux projets de végétalisation. Mais dans cette même consultation, les Parisiens avaient également le choix de privilégier d'autres projets qui relèvent de l'obligation, selon moi, de la Mairie d'agir. J'ai identifié un certain nombre de ces projets qui sont, l'un de ces projets :

- améliorer la sécurité des piétons rue Marcadet ;
- créer une traversée piétonne au niveau de cinq crèches afin d'en sécuriser les abords ;
- poser deux ralentisseurs juste après la rue Joseph-de-Maistre, je suppose que c'est pour sécuriser la traversée des piétons aux abords de l'école notamment ;
- élargir les trottoirs rue de la Guadeloupe ;
- créer un carrefour surélevé au croisement avec la rue du Canada ;
- réaménager les passages piétons afin de renforcer la sécurité des piétons et des enfants aux abords de cette école
- enfin, construire des marches sous les lavabos des toilettes de l'école Ferdinand-Flocon, pour rendre accessible aux élèves notamment aux plus petits les robinets sans avoir à escalader ou à se pendre au rebord du lavabo.

M. le Maire, comment pouvez-vous décemment faire porter cette lourde responsabilité aux Parisiens de choisir entre un projet d'agrément dans leur quartier qui est certes nécessaire et important et la sécurité de leurs enfants qui est une exigence non négociable à leurs yeux et aux vôtres, en tout cas je l'espère ?

Les budgets participatifs ne doivent pas être un prétexte pour les maires d'arrondissement et la Mairie de Paris de s'exonérer de leurs responsabilités quant à leurs missions obligatoires et impératives vis-à-vis des Parisiens. La Mairie du 18^{ème} ne saurait se cacher derrière cette consultation pour justifier de son inaction sur les projets à caractère obligatoire qui n'auraient pas été retenus après la consultation.

M. le Maire, enfin, pouvez-vous vous engager à mettre en œuvre les cinq projets précités et à veiller, à l'avenir, à ce que, surtout les projets soumis au choix des Parisiens dans le cadre de la consultation sur les budgets participatifs, ne présentent pas ce caractère justement obligatoire ?

Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Je vous remercie pour cette question. Je crois qu'elle est le reflet ou le témoignage d'une différence de conception importante entre la façon dont vous envisagez ce qui relève des citoyens et de la Mairie et la façon dont nous envisageons, nous, le dialogue que nous avons à nourrir avec les citoyens.

Moi, je le dis clairement, ce n'est pas moi, le Maire du 18^{ème}, qui vais dire aux citoyens du 18^{ème} dans le cadre du budget participatif : occupez-vous de l'accessoire, oubliez l'essentiel.

Il est tout à fait naturel que les Parisiens – parce qu'ils l'ont été d'un certain nombre de projets – puissent proposer des projets que vous considérez comme relevant de l'agrément et c'est très bien et d'autres qui sont sans doute un peu plus important et moi je veux, au contraire, saluer la volonté des Parisiens et des habitants du 18^{ème} de se saisir des budgets

participatifs, y compris pour faire autre chose que de l'agrément ou de l'accessoire même si en matière d'aménagement, il est un peu difficile de savoir ce qui relève de l'un ou de l'autre.

D'ailleurs, vous avez listé cinq projets. Je peux vous en lister dix autres qui m'apparaissent à moi très importants. Je ne sais pas pourquoi vous avez choisi ces cinq-là mais je ne vois pas pourquoi moi, j'aurais refusé de soumettre au vote la question de la sécurité des piétons rue Marcadet, la question de la pose des ralentisseurs et la question posée d'ailleurs par des enfants puisque le budget participatif est ouvert aux enfants de l'école Ferdinand-Flocon pour leur marche sous les lavabos. Ils ont souhaité que ce soit soumis, je ne vois pas pourquoi je les en aurai empêché aux motifs que c'est trop sérieux pour eux.

Pour autant et d'ailleurs, il y a un bénéfice accessoire du budget participatif ; c'est bien de permettre notamment à la Mairie d'arrondissement de disposer de plus de crédits puisque vous savez que la Maire de Paris a abondé 1 € pour 1 € les sommes que nous avons soumises au vote des habitants du 18^{ème} qui n'ont d'ailleurs pas fait des choix d'agrément tous, les 800 000 € qui ont été décidés et choisis par les habitants du 18^{ème} pour améliorer les cours d'écoles. Tous les électeurs n'étaient pas enfants dans les écoles ou n'avaient pas d'enfants dans les écoles et pourtant, ils ont choisi ce qui relève non pas du gadget mais ce qui relève de quelque chose d'important. Ils ont fait ce choix parce que ce sont des citoyens responsables. C'est bien le sens du budget participatif, des 1 700 000 € supplémentaires, que cette démarche nous a permis d'obtenir.

Pour autant, il est vrai qu'il y a des projets qui n'ont pas été choisis par les habitants du 18^{ème} mais qui sont importants. C'est le cas, par exemple, des marches ou les lavabos des toilettes. Evidemment, le fait que les habitants du 18^{ème} n'aient pas fait ce choix pour le budget participatif n'interdit pas – il ne faut pas renverser la logique – à la Ville ou au Maire d'arrondissement ou à ses adjoints de leur côté de prendre leurs responsabilités d'élus et de procéder quand même à des travaux qui pourraient nous apparaître comme essentiels bien que non choisis par les habitants du 18^{ème}.

Votre question a été presque un peu humiliante. Dans la façon dont vous vous présentez les choses, vous imaginez qu'on va dire : les habitants du 18^{ème}, ils n'ont pas voulu les marches ou les toilettes alors c'est une bonne idée, donc on ne va pas le faire. Quand même, il faut être raisonnable dans la façon dont on s'exprime et dans la façon dont on dit les choses. Le fait qu'un projet n'ait pas été retenu par les habitants, s'il est d'intérêt général et relève de notre responsabilité, pourra pour autant être mis en œuvre. D'autres projets n'ont peut-être pas été choisis par les habitants du 18^{ème} parce qu'ils manquaient de clarté, donc ils pourront être reproposés au vote des habitants du 18^{ème}.

Mais la démocratie participative et notamment le budget participatif, je crois que j'ai eu l'occasion de le dire souvent, c'est un processus ; ce n'est pas un moment. C'est un processus qui évolue en fonction de l'avancée. Bien sûr, il y a des interrogations sur les budgets participatifs qui me viennent de ce premier vote. Il y a des interrogations d'abord géographiques parce que vous avez souligné cinq projets qui sont tout à fait légitimes. J'ai constaté que, par exemple, peu de projets avaient été choisis dans les quartiers les plus populaires et cela m'interroge plus que de savoir s'il faut ou non que je prenne mes responsabilités pour m'assurer que les enfants de Ferdinand-Flocon puissent se laver les mains et je vous le confirme, ils pourront se laver les mains. Je leur sais gré d'avoir fait cette proposition. C'est là-dessus qu'il faut qu'on continue à travailler mais pas qu'on décide, nous, de ce qui relève de l'agrément et de ce qui relève de l'importance. Tous les projets quand ils sont portés par les Parisiens sont importants. Je dis bien tous les projets, pas toutes les idées.

Donc, on va continuer à travailler ; on va travailler sur cette question de la localisation, sur la question de savoir comment faire naître avec les habitants des projets pour faire autre chose

qu'avoir une idée mais bien de construire un projet. On a bien conscience que dans deux ou trois ans, le budget participatif ne ressemblera pas exactement à ce qu'il a été ; il ne ressemble déjà plus à ce qu'il a été la première année. La deuxième année a déjà été une évolution importante ; la prochaine amènera aussi forcément des évolutions parce qu'il faut qu'on se cale mais on apprendra cela avec les habitants du 18^{ème} qu'on ne considère pas comme des enfants mais comme des personnes responsables, y compris capables de faire plus qu'un petit peu d'agrément.

Je vous remercie pour cette question et je vous propose que nous passions au vœu.

VŒU

DELIBERATION : 18.2015.346: Vœu du groupe EELV à Mme la Maire de Paris relatif au CDG Express suite à l'allocution du Premier Ministre, Manuel VALLS du jeudi 15 octobre 2015, annonçant que « la société de projet sera créée début 2016 », et que « l'ordonnance sera transmise au Conseil d'Etat »

Philippe DURAND : Le jeudi 15 octobre, Manuel VALLS, le Premier ministre, a fait une annonce par rapport au CDG et on sait qu'une société de projet serait créée début 2016 et que l'ordonnance sera transmise au Conseil d'Etat.

Comme vous le savez, les écologistes ne sont pas des fans du CGD Express et que nous ne sommes plus évidemment pour le renforcement du RER B.

Ceci dit, le CDG Express pose différentes difficultés au niveau de tous les projets urbains qui sont sur le quartier La Chapelle – il y a Chapelle international, le Gare-des-Mines, Chapelle charbon, l'université Condorcet – qui impactera énormément ces projets, l'implantation du CDG.

Ce que nous proposons, c'est de multiplier les études, c'est-à-dire de faire que ce qui était proposé par rapport au CDG, on approfondit, engageant une étude indépendante visant à établir l'impact du projet sur son environnement notamment le coût de l'éventuel non-enfouissement sur la qualité de vie des riverains, la pollution sonore, visuelle, etc. Le coût de l'enfouissement, le coût des solutions alternatives qui pourraient être proposées. Dans le cadre d'une nouvelle concertation, de venir exposer le projet aux riverains et d'inviter les présidents de l'aéroport de Paris et de la SNCF réseau à prendre connaissance du projet Paris nord Europe et à venir constater sur place les conséquences sur le secteur Chapelle nord du non-enfouissement.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ce vœu sur un sujet sur lequel nous aurons l'occasion largement de débattre et de nous confronter aussi, non pas entre nous mais avec les autorités de l'Etat.

Je partage, comme d'ailleurs je pense la Maire de Paris et son équipe, la nécessité qu'il y a à répondre positivement à la nécessité d'engager des études indépendantes puisque nous devons travailler avec la société qui va faire naître le projet du Charles-de-Gaulle Express. Mais nous devons bien sûr avoir notre propre capacité d'analyse. La nécessité aussi d'en parler avec les riverains, y compris que les structures de l'Etat fassent ce travail à nos côtés. Enfin, je serais très heureux d'inviter le Président de l'ADP, voire de SNCF Réseau à venir voir ce territoire.

Nous partageons complètement les demandes de votre vœu. Pour autant, cela ne surprendra personne, un certain nombre des considérants tels qu'ils sont exprimés, ne me

permet pas et je pense parler au nom des élus du groupe dont je suis membre, de le voter en l'état. Voilà pourquoi il vous est distribué sur table une version qui reprend la fin de votre vœu mais modifie les premiers considérants, pourquoi ?

La question pour nous n'est pas de savoir si le Charles-de-Gaulle Express en soi est indispensable ou pas, s'il est utile ou pas. Je fais partie de ceux qui ont toujours pensé que l'amélioration de la liaison entre Roissy et le centre de la capitale est indispensable. Je fais partie de ceux qui considèrent qu'il est plus souhaitable de déplacer les gens par train qu'en voiture et pire encore qu'en voiture individuelle.

Il y a là entre nous une divergence qui n'est pas nouvelle mais qui ne porte pas de conséquence sur les demandes qui doivent être les nôtres ou que nous pouvons avoir ensemble vis-à-vis de ce projet. Voilà pourquoi ce projet modifié vous est présenté. Je vous inviterais à voter plutôt ce deuxième vœu qui ne change pas grand-chose sur ce qu'on demande, c'est-à-dire sur l'essentiel, mais qui change un certain nombre de choses sur la façon dont on présente.

Gérald BRIANT : Les conditions dans lesquelles va se faire le CDG nous inquiètent profondément. Mme PREMEL a cité la loi MACRON sur le travail du dimanche, CDG est un autre effet collatéral de cette loi. Je fais juste l'extrait de son article 8 :

« Dans les conditions prévues à l'article 38 de la Constitution, le Gouvernement est autorisé à prendre par ordonnance dans un délai d'un an toute mesure relevant du domaine de la loi permettant la réalisation d'une infrastructure ferroviaire entre Paris et Charles-de-Gaulle ».

Délai d'un an. Cette loi, qui n'a pas été votée parce qu'elle est passée via le 49/3 deux fois. Pendant un an, le Gouvernement va avoir le plein pouvoir pour faire, vous voyez à quel point la concertation en l'état, elle est mal barrée. Nous sommes très inquiets par ce qui va se passer parce que nous sommes évidemment pour d'autres constructions ferroviaires mais nous ne sommes pas pour des constructions ferroviaires pour les plus riches, les plus puissants. Non, nous sommes pour un dédoublement de la voie du RER B. Il faut des infrastructures acceptées et acceptables par la population, qui soient réfléchies par rapport aux gênes qu'elles peuvent occasionner. Pour pouvoir les réfléchir, il faut prendre le temps. Là, on voit que tout cela va être fait à la seringue et au lance-pierres et on va se retrouver dans d'énormes difficultés.

Evidemment, nous allons soutenir le vœu proposé. Pour dire oui, il faut avoir un maximum d'études. Mais, nous sommes très inquiets par ce qui est en train de se passer. Si un autre vœu qui propose aussi qu'il y ait une concertation, nous le voterons aussi, il n'y a pas de problème. Nous voulons aboutir parce qu'aujourd'hui, face à ce qui s'apparente pour un déni de démocratie, il va falloir rassembler et cela de façon la plus large possible.

Eric LEJOINDRE : Merci. Je ne vais pas répondre à toutes les interventions parce qu'il y a beaucoup à dire.

Pierre-Yves BOURNAZEL : On n'a pas changé de position. S'il devait y avoir un tel projet, il faut absolument qu'il y ait un enfouissement, donc nous allons voter le vœu.

Simplement, je me permets de vous dire à cette heure tardive, à quoi cela sert d'avoir un Gouvernement de la même couleur politique que le président de la région, que la Maire de Paris et d'avoir trois parlementaires socialistes sur trois dans le 18^{ème}, si vous n'arrivez pas sur un projet qui concerne le 18^{ème}, les habitants du 18^{ème}, à défendre un projet d'intérêt général ?

Lorsque j'étais élu dans la précédente mandature, lorsqu'il s'agissait du Gouvernement de M. SARKOZY, de M. FILLON, j'ai voté les vœux qui étaient les vôtres à l'unanimité et je me suis mis à part de ma famille politique pour défendre l'intérêt général, les intérêts des habitants du 18^{ème}. A un moment donné, il faut taper du poing sur la table. Il s'agit du Gouvernement, il s'agit du Premier ministre. Plutôt que d'inviter les présidents de l'aéroport de Paris et de SNCF, d'inviter le Premier ministre, que vous soutenez au Parlement de venir, de se rendre compte sur place d'une mauvaise décision qui pourrait être prise contre les habitants du 18^{ème} et contre les Parisiens et de le faire changer d'avis. Il est de votre responsabilité de le faire et nous vous soutenons pour le faire changer d'avis.

Eric LEJOINDRE : Finalement, je vais peut-être répondre à chacune des interventions à la fin.

[Rires]

Loïc LORENZINI : Rappeler que les élus écologistes depuis la précédente mandature sont contre le projet de CDG Express. Nous considérons que ce n'est pas une bonne idée de séparer les types de public puisqu'on sait très bien que CDG Express est destiné aux touristes, qui paieront à peu près 20 € pour gagner huit minutes sur le temps aujourd'hui de trajet.

Je ne pense pas qu'en termes de sobriété économique et environnementale, cela soit la meilleure idée qui soit, sachant qu'on a des difficultés pour arriver à avoir un RER B qui pourrait fonctionner peut-être de façon plus optimale. Sur ce premier aspect, c'est vraiment ce qui a guidé l'écriture de ce vœu.

Ensuite, par solidarité avec les communes limitrophes de l'aéroport de Paris, juste pour élément d'informations pour tout le monde, si aujourd'hui, le CDG Express va permettre de faire une jonction entre le faisceau est et le faisceau nord, qui va emprunter notamment la Petite Ceinture et qui après, circulera sur le sillon déjà existant du faisceau nord sur la commune de Mitry-Mory, ce sera encore sur des terres agricoles qu'on va venir faire un nouveau sillon pour faire passer CDG Express. On peut ici se dire qu'on est un peu loin de Mitry-Mory mais je crois qu'en termes de solidarité entre centre et périphérie, c'est quand même important de le souligner.

Puis sur son financement, aujourd'hui, on nous dit que c'est à 100 % privé. Je m'en méfie parce qu'on sait qu'il manque quand même plusieurs dizaines de millions d'euros pour le financement de cette infrastructure. Surtout, on peut s'interroger sur un financement privé, qu'est-ce que cela veut dire en termes d'amortissement et de rentabilité ? Est-ce que cela veut dire que cette infrastructure qui appartiendrait à des fonds privés, il y aura un droit de péage à payer pour les différents opérateurs qui voudront l'emprunter ?

Il sera intéressant de revenir sur le droit de péage à payer pour, peut-être même la SNCF ou la RATP qui souhaiteraient emprunter, devront payer ce droit. Oui, si on veut, sauf que derrière, cela reste la question centrale des habitants du 18^{ème} et des jeunes et de l'impact du CDG Express. La petite contradiction, c'est que d'un côté, on met des millions pour refaire de la ville sur des espaces qui aujourd'hui sont des friches industrielles (Paris nord-est). D'un autre côté, on remet aussi des millions pour faire... finalement, ce qui occasionnera une coupure urbaine supplémentaire. C'est une contradiction qu'il faut qu'on arrive à résoudre ensemble.

Eric LEJOINDRE : On votera en fonction de ce que nous dira M. DURAND sur le vœu initial tel qu'il a été déposé, si vous souhaitez le maintenir, et on votera ensuite s'il n'était pas

adopté, pour le deuxième vœu distribué sur table qui modifie les quatre premiers considérants.

Félix BEPPO : Tous ensemble, nous nous sommes déjà exprimés en Conseil sur ce sujet. Nous avons, sur l'enfouissement et sur la concertation, dit un certain nombre de choses. Pour l'heure, il n'est pas question de ne pas avoir de concertation, de ne pas enfouir le projet et c'est comme cela que le 18^{ème} défend le projet. Il faudrait qu'on ne se fasse pas des procès d'intention sur un sujet aussi important.

Deuxième chose que je voulais dire : le Grand Roissy, c'est 160 000 emplois et l'aéroport en lui-même, c'est 85 000 emplois. Je veux bien tout ce qu'on veut, il faut savoir si le chômage et la réduction du chômage est un combat ou si effectivement, c'est de la parlotte. On fait ce qu'on peut et chaque fois qu'on peut, on recule parce qu'il y a toujours une raison pour reculer.

Défendre la place d'aéroport de Paris et de Roissy-Charles de Gaulle est un impératif économique pour la région Ile-de-France et qu'à trop vouloir l'ignorer, on perd un certain nombre de positionnements.

Je sais bien M. LORENZINI, ce sont des arguments qui n'ont pas l'air de vous impressionner. Pour autant, c'est un sujet d'importance. Beaucoup de Franciliens travaillent sur la plateforme de Roissy, qui n'ont pas de moyens de transport fiables pour s'y rendre. Il ne faut pas opposer les projets entre le RER B qui dessert les habitants le long de la ligne B et qui ont des destinations sur la région parisienne et au-delà, sans aucune difficulté, d'un produit qui est là pour asseoir et promouvoir le rôle de Paris comme capitale internationale et capitale touristique.

Je sais bien que cela n'a pas l'air de percuter, mais le fait d'être capitale touristique, cela ramène des devises et aussi de l'emploi, que cela plaise ou que cela ne plaise pas.

Eric LEJOINDRE : On ne va pas reprendre le débat, on l'a déjà eu longuement. On a bien compris quels étaient les éléments du débat. Cela n'est pas qu'un sujet pour le 18^{ème} et ce n'est pas uniquement pour le 18^{ème} comme souvent quand on a trait aux questions ayant rapport à l'intérêt général et nous, nous défendons notre intérêt géographique mais nous sommes aussi chacun des citoyens. Je fais partie de ceux qui considèrent que pour avoir un peu voyagé, la desserte entre Roissy et Paris n'est pas bonne et doit être améliorée. Cette amélioration ne doit pas conduire à une dégradation de la qualité de vie pour les habitants à la porte de La Chapelle.

Pour les projets futurs que nous avons, ils sont nombreux à cet endroit puisque c'est une porte de Paris. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, la priorité que nous apportons depuis de nombreuses années aux portes de Paris arrive maintenant entre la porte d'Aubervilliers et de la porte de La Chapelle. Il y a là de très beaux projets d'enseignement supérieur, de marché des cinq continents, de rénovation urbaine, de grands parcs qui sont l'essentiel.

Quel est le chemin dans ce cadre-là ? C'est justement la discussion qui doit s'ouvrir avec l'Etat. Je rappelle les mots du Premier ministre, le Gouvernement s'est fixé une méthode : avancer grâce au dialogue et travailler avec les territoires. C'est justement ce à quoi nous nous engageons avec eux pour que les conditions de réalisation du Charles-de-Gaulle Express n'empiètent pas sur la qualité de vie de la porte de La Chapelle, voire même au contraire. Je n'ai pas vu de projet aujourd'hui en ce sens mais au contraire, l'améliore.

Je ne reviendrais pas sur tout ce que j'ai entendu.

Les financements privés, ils consistent à considérer que le financement qui porte cet investissement vient de responsables privés. Si on considère qu'il y a un modèle économique, ils le feront, puis s'ils considèrent qu'il n'y a pas de modèle économique, ils ne le feront pas. C'est la dure loi du marché. Je voulais juste dire que la SNCF Réseau loue déjà les sillons. C'est une pratique assez normale quand on est propriétaire d'un sillon. C'est d'ailleurs une de mes inquiétudes fortes que j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer en ce qui concerne le Charles-de-Gaulle Express, que j'ai exprimé très directement au ministre des Transports, au président de l'aéroport de Paris et à son chargé de mission

Je n'imagine pas que les voies qui vont être créées à grand frais pour le Charles-de-Gaulle Express se limiteront au passage du Charles-de-Gaulle Express. Je crois, au contraire, que ce sera un itinéraire de délestage pour la Gare du nord qui a bien besoin d'être délestée. Il faut prendre en compte cet élément supplémentaire. Les voies, à mon sens, du Charles-de-Gaulle Express ne bénéficieront pas qu'au Charles-de-Gaulle Express. Ce qui, pour les habitants, pose un élément supplémentaire parce que, déjà un train toutes les sept huit minutes c'est beaucoup, mais un train toutes les deux trois minutes, c'est autre chose. Même si, je le dis souvent, j'habite à 50 m de voies SNCF et on y vit très bien. Par contre, il y a un certain nombre de conditions qui permettent que... On peut très bien vivre à côté des trains, on peut très bien faire des parcs à côté des trains, il faut juste veiller à la façon dont tout cela cohabite.

C'est bien l'objectif du vœu. Voilà pourquoi je vous invite à voter le second vœu et à ne pas voter évidemment, du coup, le premier s'il était maintenu.

Je vais demander à M. DURAND s'il maintient le premier vœu.

Philippe DURAND : On maintient notre vœu. Par contre, ce n'est pas notre vœu initial, cela ne change rien sur le fond mais on maintient notre vœu.

Eric LEJOINDRE : D'accord. M. BADINA-SERPETTE, pour des raisons que chacun comprendra, ne participe pas au vote.

Le premier vœu n'est pas adopté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2015.346 à la majorité soit 11 voix pour dont 2 pouvoirs (EELV/PC-FDG), 21 voix contre dont 3 pouvoirs (PS), 8 abstentions dont 2 pouvoirs (LR-CI/NI (Mme MEHAL)) et 1 voix ne participant pas au vote (M. BADINA)

DELIBERATION : 18.2015.347: Vœu du groupe PS, PRG et apparentés aux Présidents d'Aéroports de Paris et de SNCF réseau relatif au CDG Express

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2015.347 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. BADINA)

DELIBERATION : 18.2015.348: Vœu des groupe PS et apparentés et EELV à M. le Président du STIF et à Mme la Directrice de la RATP à propos de l'itinéraire du Roissybus dans le 18eme arrondissement.

Félix BEPPO : La navette Roissybus reliant l'aéroport Charles-de-Gaulle au centre de Paris notamment les Invalides, emprunte plusieurs axes de la capitale et traverse notre

Arrondissement en empruntant le boulevard Ornano, les rues Ramey, Hermel, rue du Montcenis, la rue Caulaincourt et la place le Clichy.

Sans contester le rôle que joue la desserte de l'aéroport de Roissy et Charles-de-Gaulle, la Mairie du 18^{ème} dénonce depuis longtemps les nuisances que cause régulièrement cette navette dans les rues du 18^{ème}.

En effet, l'ancien Maire du 18^{ème} a souvent relayé de nombreuses plaintes de riverains au sujet de l'allure excessive de ces bus dans des rues qui nous paraissent totalement inadaptées et qui plus est, sont souvent déjà beaucoup empruntées par des lignes de bus importantes.

Aussi, la Mairie du 18^{ème} demande au STIF et à la RATP de bien vouloir étudier d'autres itinéraires que les rues précitées. L'utilisation des couloirs bus existants serait une excellente chose avec une limitation de la vitesse aux alentours de 30 km/h ; un départ de Roissybus à partir d'une porte du 18^{ème} notamment en correspondance avec le futur T3 ; si le Roissybus devait continuer à traverser le 18^{ème} à y marquer des arrêts-voyageurs ; l'évolution de la motorisation de ces bus vers l'utilisation du gaz naturel ville.

Eric LEJOINDRE : C'est le vœu qui vous a été distribué et qui a été retravaillé. Je vais laisser la parole à ceux qui le souhaitent.

Didier GUILLOT : La grande différence entre le Roissybus et l'autre bus qui dessert l'aéroport du sud, l'Orlybus c'est que le Roissybus traverse le 18^{ème} avec les nuisances décrites dans le vœu sans s'y arrêter et sans bénéficier aux habitants du 18^{ème} qui ont les nuisances et qui ont la double peine, c'est-à-dire qu'ils le voient passer et ils ne peuvent pas entrer dedans. Alors même qu'Orlybus, l'équivalent au sud, a six arrêts dans le 14^{ème} et peut desservir à une desserte locale pour les habitants.

Ce que je suggère – cela a été rajouté et tant mieux – c'est le fait que si on peut le déplacer aux portes, c'est encore mieux. Honnêtement, cela me paraît compliqué pour ADP d'accepter cela parce que le point de départ étant Opéra, étant le quartier des affaires et du tourisme, il était compliqué de le déplacer à la porte de La Chapelle. Mais en attendant, c'est de faire en sorte qu'on ait vraiment un, deux ou trois arrêts – pourquoi pas – il y en a six dans le 14^{ème} pour le Orlybus, donc on pourrait parfaitement en avoir un ou deux ou trois. Je pense à la place Clichy, Jules-Joffrin ou porte de La Chapelle pour en faire sorte que les habitants du 18^{ème} qui, eux aussi, vont à Roissy aussi bien pour prendre l'avion que pour y travailler – vous avez parlé de 160 000 emplois, il y a des salariés aussi qui habitent ici – puissent bénéficier de cette desserte qui est effectivement une desserte rapide.

Loïc LORENZINI : Ce vœu a évolué par rapport à une première lecture que j'en avais faite. Les élus écologistes ont largement participé à l'enrichir et à faire des propositions pour que le vœu en arrive là. On peut être très content sur cet aspect-là. Je voulais le signaler et le rappeler, notamment sur l'évolution de la motorisation. C'est là un élément essentiel pour les habitants du 18^{ème} en termes de bruits, parce qu'aujourd'hui ce sont des bus diesel, donc essayer d'aller vers quelque chose qui soit peut-être plus respectueux de l'environnement en termes sonore. En termes d'air, je ne suis pas forcément sûr que le GNV soit meilleur.

On voulait surtout aussi faire cette proposition qu'a relevée M. GUILLOT : pourquoi ne pas essayer de faire partir aujourd'hui ce bus à partir d'une des portes de Paris ? Ce qui permet aussi de remettre de la centralité à un endroit où on en cherche parfois, où on cherche aussi à revaloriser. Pourquoi pas à une des portes de Paris ?

Enfin, on voulait s'assurer qu'on ne cherchait pas à déplacer le problème sur un autre réseau mais que les solutions étaient globales à trouver dans le cadre de cette problématique.

Martine DEBONNEUIL : Nous allons voter ce vœu avec lequel nous sommes parfaitement d'accord, d'autant plus qu'à la précédente mandature, M. BOURNAZEL, vous avez présenté un vœu un peu similaire, également voté à l'unanimité. J'espère que ce vœu aura plus de chances et que cette fois, cela se passera bien.

Eric LEJOINDRE : Moi aussi mais je sais que finalement assez peu de choses dépendent des vœux ; c'est comme cela mais c'est toujours utile d'essayer.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2015.348 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.349 : Vœu du groupe Les Républicains et citoyens indépendants à Mme la Maire de Paris relatif à la dératisation de l'ensemble de logements sociaux de Charles Hermite.

Christian HONORE : Ce n'est pas la première fois qu'on parle de ce sujet, en particulier à Charles-Hermite. J'aurais l'occasion d'intervenir au Conseil de Paris, d'une manière plus générale, sur les résidences de logements sociaux et les conditions de vie des locataires.

Nous nous y sommes rendus, comme nous le faisons régulièrement, et avons rencontré des habitants en train de faire circuler une pétition justement parce que véritablement, ils vivent dans des conditions d'hygiène qui ne sont pas convenables. J'étais déjà intervenu sur ce sujet, je crois que c'est dans la mandature précédente pour dire qu'il y a un vrai problème d'hygiène et de salubrité dû à la présence des rongeurs dans cette résidence.

C'est la raison pour laquelle nous vous présentons ce vœu, de demander qu'il y ait d'abord, d'une manière générale, une campagne énergique de dératisation de l'ensemble des logements Charles-Hermite, porte d'Aubervilliers, boulevard Ney et que des mesures soient prises autant que faire se peut pour que régulièrement, les habitants ne viennent pas nous dire qu'ils en ont assez de voir les rats qui courent dans les cours ; ceci, photos preuves à l'appui bien entendu.

Eric LEJOINDRE : Pour répondre à cette préoccupation importante, M. GONZALEZ.

Mario GONZALEZ : M. HONORE, vous vous doutez bien que nous n'avons pas attendu votre vœu pour traiter ce grave problème. Vous avez raison de le rappeler, c'est un grave problème. Ce qui m'étonne néanmoins, c'est que dans votre vœu, vous ne fassiez pas un historique précis et exhaustif de ce problème alors que vous aviez absolument tous les éléments à votre disposition pour le faire, puisque je vous ai moi-même transmis, l'année dernière, plein d'éléments d'informations très utiles sur le problème des rats à Charles-Hermite.

Cela résulte de quatre problèmes. Le premier, la construction du tramway ; le deuxième, l'aménagement d'espaces verts inadaptés par le bailleur ; le troisième, des réseaux de canalisation non étanches et le quatrième, des problèmes d'incivilité liés notamment aux jets de déchets dans les espaces communs.

Nous avons dès le mois de mai 2014 fait quelque chose d'assez inédit. Nous avons réuni le SMASH (le service municipal d'action de salubrité et d'hygiène), un très vieux service de la Ville de Paris, ainsi que Paris Habitat puisque le SMASH n'intervient pas normalement dans les espaces privés mais uniquement dans les espaces publics. Nous les avons fait travailler ensemble, il y a eu un vaste travail de recensement des espaces communs de l'ensemble du mobilier appartenant à Paris Habitat. Rapidement, les travaux entrepris tout le long de

l'année 2014, y compris 2015, ont consisté au remplacement de tampons défectueux et tronçons de canalisation ; décaissement de la totalité des espaces extérieurs présentant des bambous et du gazon ; traitement des terriers existants ; désencombrement et nettoyage des couloirs de cave ; sensibilisation des gardiens et affichage à destination des locataires contre le dépôt de nourriture.

Il y a eu le 22 mai 2015 une visite sur place de M. le Maire et d'autres adjoints avec les locataires concernés. Nous avons constaté la fin des travaux par le bailleur en présence du SMASH également et en l'absence de rongeurs.

Récemment, les rongeurs sont réapparus. Là encore, nous n'avons pas attendu votre vœu puisque les locataires nous l'ont signalé ainsi que le bailleur social, Paris Habitat, avec qui nous travaillons en très bonne intelligence. Nous avons immédiatement saisi le SMASH qui est intervenu, pour être tout à fait précis, le 27 octobre qui a fait une opération coup de poing, aussi bien au niveau du square que des rues affectées. Nous avons eu la confirmation par Paris Habitat qu'il y a un renforcement des fréquences de désourisation et de dératisation, et notamment un passage bimensuel plus la pose de boîtes d'abattage.

Naturellement, nous allons poursuivre le suivi de ce dossier puisque c'est une question extrêmement grave, encore une fois, en espérant que les mesures qui ont été prises tant par le SMASH que par Paris Habitat pourront mettre un terme définitif à cette résurgence des rongeurs. Dans la négative, naturellement, la Mairie sera présente pour résoudre le problème.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ces éléments précis qui démontrent notre implication sur ce sujet des rats. C'est vrai à Charles-Hermite comme c'est vrai de façon préventive sur le reste du tracé du tramway puisque, instruit par l'expérience de Charles-Hermite, nous avons demandé aux bailleurs de veiller, avant même que les rats n'apparaissent, à boucher les trous par lesquels ils pourraient être amenés à apparaître. Or, les rats sont absolument très utiles d'ailleurs en ville et notamment dans les sous-sols ; encore faut-il qu'ils y restent.

Il me semble que toutes ces explications précises pourraient vous amener à retirer ce vœu qui, d'une certaine façon, est satisfait. Si ce n'était pas le cas, j'engagerai à ce qu'on vote contre, mais est-ce que le vœu est retiré, M. HONORE ?

Christian HONORE : Tout d'abord, je voudrais dire M. GONZALEZ qu'il est inutile qu'il prenne cet air désinvolte et il avait déjà eu, M. le Maire...

Eric LEJOINDRE : Ce n'était pas du tout l'enjeu de ma question.

Christian HONORE : M. le Maire, vous vous souvenez, vous aviez dû rappeler à l'ordre M. GONZALEZ lorsque je lui parlais de la campagne contre les punaises dans les logements sociaux et il se moquait, vous aviez été obligé de le rappeler à l'ordre... Oui, mais on a de la mémoire...

Eric LEJOINDRE : M. HONORE, excusez-moi, je veux vous poser la question de savoir...

Christian HONORE : Et par conséquent... Je vois bien que cela vous amuse encore...

Eric LEJOINDRE : C'est vous qui nous amusez, ce n'est pas les rats. M. HONORE, maintenez-vous votre vœu ou pas ?

Christian HONORE : ... les habitants peuvent entendre tout ce que vous voulez, ils subissent encore ces nuisances et par conséquent, bien entendu, nous maintenons notre vœu.

Eric LEJOINDRE : Très bien. Vous maintenez un vœu qui demande exactement ce que nous sommes en train de faire, c'est votre droit. Je voulais juste rappeler – puisque vous rappelez la façon dont je dois faire la police de cette assemblée – qu'il m'est arrivé beaucoup plus souvent d'avoir à vous rappeler à l'ordre, vous qu'aucun autre adjoint puisque, en la matière, vous êtes – je suis désolé de le constater – un de ceux qui perturbaient le plus nos débats.

Vous nous demandez de voter un vœu pour confirmer ce que nous faisons, je vais le mettre aux voix. Il est rejeté contrairement à la lutte que nous menons assidûment contre les rats.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2015.349 à la majorité soit 8 voix pour dont 2 pouvoirs (LR-CI/NI (Mme MEHAL)) et 32 voix contre dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2015.350: Vœu du groupe Les Républicains et citoyens indépendants à Mme la Maire de Paris relatif à l'environnement, l'activité économique et le logement social dans les projets urbains du nord-est du 18ème arrondissement.

Laurent QUEINNEC : Chers collègues, lorsque l'on a la chance que l'on peut qualifier d'historique de disposer de surfaces foncières permettant la création de nouveaux quartiers et en particulier à Paris, la première des responsabilités est d'y envisager une urbanisation équilibrée et un cadre de vie agréable.

S'agissant des nouveaux quartiers au nord-est de notre Arrondissement, des questions se posent quant à cet rééquilibrage urbain, soit par un manque d'information sur les sujets en cours, ou soit parce que ce qui nous a été communiqué est préoccupant.

S'agissant tout d'abord de l'environnement, plus précisément de la part réservée aux espaces verts, c'est une demande constante des habitants de cet Arrondissement. Les récentes affaires, si je puis dire, du Bois-Dormoy et du stade Championnet, l'illustrent vigoureusement.

Ensuite, l'activité économique dans cette nouvelle zone, beaucoup d'entreprises quittent Paris pour aller en banlieue et il y a là une occasion inespérée de leur offrir avec l'équilibre qui se doit la place qu'elles attendent.

Enfin le logement, nous avons eu l'occasion de l'aborder mais c'est très important. Cette fois-ci, le logement, on ne peut pas dire qu'il en manque. Cela est certain.

En réservant, en revanche, 60 % des surfaces de logements à créer au logement social, c'est la mixité sociale même à laquelle vous tenez tant que vous mettez en danger. C'est l'apartheid, dénoncé récemment par le Premier ministre – le terme, je ne fais que le citer – que vous risquez de favoriser.

De tels déséquilibres feront d'ailleurs fuir les logements privés si tant est que vous leur laissiez un peu de place mais là-dessus, je pense que vous ne manquerez pas de nous rassurer.

Paradoxalement, alors que nous votons ici régulièrement des subventions au titre de la Politique de la Ville à titre hélas curatif, nous avons ici de façon préventive la possibilité de revenir sur nos choix, rien n'étant gravé dans le marbre quant à la convention globale, signée avec la SNCF.

Vous allez dire que pour atteindre vos objectifs parisiens en matière de logement social à 30 %, il faut bien construire là où le foncier est disponible. En effet, il est disponible ici ; il n'est pas forcément disponible ailleurs et que les arrondissements de l'ouest ne feront pas de logement social, etc. Cet argument, il est réchauffé parce qu'il ne répond pas aux problématiques spécifiques du 18^{ème} arrondissement dont nous devons débattre ici.

Le comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 26 octobre dernier a insisté sur la nécessité de construire des logements sociaux dans les communes défaillantes. C'est à l'évidence pas le cas du 18^{ème} arrondissement. Alors certes, le 18^{ème} n'est pas une collectivité de plein exercice. Cela ne doit pas l'empêcher de savoir défendre une vision de son propre avenir et c'est à l'image de notre propre assemblée.

C'est donc avec le souci d'envisager des projets urbains harmonieux et équilibrés, préférant le bon sens au dogmatisme que notre groupe vous propose de ramener à 33 % des surfaces de logements créés celles consacrées au logement social, dans les projets urbains de Paris nord-est du 18^{ème} et de prévoir au minimum 25 % des surfaces bâties à l'usage d'activités économiques ; d'assurer une surface minimum de 40 % d'espace vert dans ces projets urbains.

Eric LEJOINDRE : Je vais demander à M. NEYRENEUF de nous donner des éléments de réponse en soulignant quand même qu'il y a une légère contradiction entre le vœu que vous déposez et l'intervention de M. BOURNAZEL qui visait à faire croire que nous ne faisons rien pour les portes de Paris puisque vous nous demandez de modifier justement ce qu'on fait. Donc, on va nous reprocher à la fois de rien y faire et finalement d'y faire trop.

Je crois que c'est au Maire de répondre qu'une fois pour toute, au moins dans ce Conseil, on arrête de faire le procès permanent du logement social. C'est ce que vous faites. Le logement social concerne 70 % des ménages parisiens, donc sauf à considérer que 70 % des ménages parisiens sont des très pauvres et qui pourraient amener toute la misère du monde dans un quartier, on ne peut pas dire – c'est faux donc il vaudrait mieux ne pas le dire – que le logement social est un problème.

Quand on fait 60, 70 ou 75 % de logement social, on fait du logement social diversifié pour les très pauvres, bien sûr, pour les moins pauvres aussi. Je rappelle que le logement étudiant est du logement social ; que les foyers des jeunes travailleurs sont des logements sociaux ; que les EPHAD rentrent dans le domaine du logement social.

Donc si on pouvait, au moins dans notre langage, arrêter de dire qu'il y a trop de logements sociaux. Parler peut-être des catégories : y a-t-il trop de PLA-I ? Y a-t-il trop de PLS ? Cela peut être une discussion. Mais cette façon de stigmatiser systématiquement le logement parce qu'il serait public – social, cela veut dire public – au motif qu'on... enfin, excusez-moi mais imaginez que les mots, par ailleurs... assez juste de Manuel VALLS concernant l'apartheid urbain puisse se poser sur les futurs quartiers que nous créons, c'est pour le moins surprenant. Quand on voit tout le travail qu'on a fait, y compris partout où on a été amené à faire de la rénovation urbaine, mais qu'est-ce qui a sauvé la mixité à Château Rouge ? C'est le logement social parce que quand c'était le logement privé, il y avait beaucoup moins de diversité qu'aujourd'hui. Dans les quartiers qu'on recrée, il faut du logement social et beaucoup de logement social mais il s'agit d'avoir du logement social diversifié pour tout le monde. Si on laisse faire le marché, alors on crée des ghettos. Certes, des ghettos de riches mais cela reste des ghettos.

Donc, s'il vous plait, dans vos débats, dans vos discours, arrêtez de parler de trop ou pas assez de logement social, ce n'est jamais la question. Parlons des catégories de logements, est-ce qu'à tel endroit, il faut plus de PLS, plus de PLA-I, plus d'étudiants ? Sur Charles-Hermite, par exemple, cela fait partie des sujets sur lesquels on réfléchit, de faire en sorte

qu'un certain nombre d'immeubles puissent éventuellement être transformés en logement étudiants parce qu'on sait bien que le logement étudiants, cela amène une occupation différente. Mais en même temps, on ne peut pas dire qu'on veut défendre le commerce et dire qu'il y a trop d'habitants parce que qui sont les clients des commerces ? Ce sont les habitants. Cet équilibre est pris en compte mais de grâce, arrêtons avec ce procès systématique de logement social, c'est pénible.

D'ailleurs, je rappelle que le 18^{ème} n'est pas – vous l'avez bien dit – une commune. Pour autant, le 18^{ème} est déficitaire en logements sociaux parce qu'il y a des endroits dans le 18^{ème} où il y en a beaucoup, il y a des endroits où il n'y en a pas du tout. Nous travaillons à faire en sorte qu'il y en ait partout mais aussi dans les nouveaux quartiers qu'on construit. C'est le logement social qui permet aux classes moyennes de rester à Paris parce qu'un Parisien des classes moyennes est incapable de mettre 9 k€ du mètre carré dans du logement privé, y compris à Chapelle international, car c'est le prix de sortie. Si vous considérez qu'on est une classe moyenne, qu'on a les moyens d'acheter à 9 k€ du mètre, alors on n'a pas la même définition des classes moyennes. Par contre, on est une classe moyenne, qu'on appartient aux 70 % des ménages parisiens. C'est-à-dire qu'on doit, peut-être, pouvoir considérer que les 30 % autres sont plutôt les riches mais tous les autres ne le sont pas.

Michel NEYRENEUF : Que dire après une telle chose si ce n'est de répéter ce que j'ai dit tout à l'heure. On a déjà voté un texte fondateur que peut-être que vous n'avez pas voté, c'est le PLH. Nous l'avons renouvelé et modifié pour accroître justement le pourcentage des logements sociaux construits dans les nouvelles zones à aménager. Cela était une première chose.

Une deuxième chose, c'est que nous avons voté tous ici le 3 mars dernier, le protocole sur le logement entre la Ville de Paris et le groupe SNCF dans lequel, est repris le nombre de logement qui sera construit dans les différentes opérations à venir (Gare-des-mines, Chapelle charbon, Chapelle international et Ordener-Poissonniers).

Il se trouve qu'on ne va pas bouger, vous nous dites qu'il faut ramener à 33 % des surfaces de logements créés celles consacrées au logement social. Pourquoi 33 % ? Je ne sais pas d'où il vient ce chiffre, il y a peut-être une raison. Ce qui est bizarre c'est qu'après, vous dites de prévoir au minimum 25 % des surfaces bâties à l'usage d'activités économiques. Mais on fait beaucoup plus que cela. On ne fait pas à 25 % puisque le PLH dit : on consacre 50 % des surfaces au logement. Cela veut dire qu'il y a 50 % qui ne sont pas consacrés au logement. Cela veut dire qu'ils sont consacrés à quoi ? A l'activité économique. Allez voir McDonald, allez voir... cela veut dire quoi un quartier qui a été refait ? Il y a du logement social, il y a du logement annexé sur la propriété et il y a beaucoup d'entreprises, il y a du commerce. Vraiment là, votre ambition, elle est petite.

Puis, vous nous dites qu'il faut une surface minimale de 40 % d'espaces verts. D'accord, on ne va pas construire grosso modo mais sachez quand même que la préoccupation des espaces verts, nous l'avons intégrée puisque nous serons à même de pouvoir proposer bientôt à la concertation et autres un parc important et faire qu'une des opérations d'aménagements qui sera à Chapelle charbon sera consacrée essentiellement à être le poumon vert et le parc de la mandature réalisé sur Chapelle charbon au détriment du logement.

Il faut regarder tout cela de façon équilibrée parce que ce n'est pas simplement un secteur que l'on fait mais c'est une ville que l'on crée, ce sont des quartiers que l'on crée. Vraiment l'ambition que vous avez nous ferait régresser à une ambition de grand-papa. Je ne suis pas grand-papa et il faut maintenant regarder vers l'avenir, donc je vote contre.

[Rires]

Gérald BRIANT : Si on emploie cet argument de la mixité qu'on a eu la description, à quel point cela allait être... le nord-est parisien est un paysage d'horreur avec des opérations et le logement social, cela est bien décrit, apartheid. Qu'est-ce qu'on peut dire de plus à part cela ? Une fois qu'on a dépassé cette limite sémantique, je ne sais plus ce qu'on peut inventer. D'accord, vous le reprenez à votre compte. J'ai bien entendu. C'est comme ça que ça marche, non ?

D'un autre côté, vous ne voulez pas revoir le pendant de cet argument en disant : il y a des endroits où il n'y a pas de logement social. Mais il faut être cohérent jusqu'au bout. Aussitôt, vous montez en file en disant : ah non, le 16^{ème} arrondissement, on ne peut pas en mettre, etc. Quelle cohérence d'utiliser cet argument de mixité alors que vous vous interdisez d'en construire ailleurs ? Ce que vous faites, ce qui a encore été fait dans le 15^{ème} aujourd'hui où la droite bien rassemblée a voté contre toutes les propositions de logements faites, encore une fois ce soir. A un moment, soyez cohérents. La mixité, c'est dans les deux sens.

On vous croira sur votre argument sur l'abomination et l'apartheid quand, d'une même voix, vous nous direz : oui, il faut des logements sociaux dans le 16^{ème} et dans le 15^{ème}. Là, vous serez un petit peu plus cohérent, vous serez plus compréhensible.

Eric LEJOINDRE : On avait compris.

Loïc LORENZINI : Je l'ai dit tout à l'heure : il ne faut pas jouer les logements sociaux contre les espaces ouverts, contre les espaces verts. C'est super dangereux.

L'environnement, ce n'est pas une question qu'on doit instrumentaliser. Ce n'est pas en mettant d'un côté, on va demander plus de verts et de l'autre côté, en contrepartie, on va demander moins de logements sociaux.

Nous, quand on a lu ce vœu, 40 % d'espaces verts, cela aurait pu nous amadouer. Mais vu ce qu'il y a écrit derrière sur logement social, c'est impossible qu'on vote pour. C'est impossible. Nous, on demande plus de logements sociaux et de très sociaux. Je suis désolé, on ne peut pas voter un vœu de la sorte.

Pour finir, je ne crois pas qu'on fasse la Ville avec des chiffres ainsi. Il faut regarder sur chaque parcelle. On l'a vu sur Championnet ; ce n'était pas possible d'y construire. Il faut que la Ville retrouve sa géographie et réinterroge l'histoire du site. C'est plus compliqué que mettre des chiffres comme cela sur un vœu pour dire : bah voilà, on va faire un peu d'écologie en disant qu'on vous réclame des espaces verts. On votera contre ce vœu.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Au-delà des positions, voire des postures des uns des autres, rappeler que dans un nouveau quartier qui environnait d'autres quartiers comportant beaucoup de logements sociaux, proposer un tiers de logements sociaux, en soi, c'est avoir une position sociale parce que, si on estime à terme qu'un tiers des Parisiens pourrait bénéficier d'un logement social, c'est beaucoup plus que ce qui existe aujourd'hui. Sauf si l'objectif de votre politique est de faire en sorte que ce soit 100 % des Parisiens, un jour, qui deviennent bénéficiaires d'un logement social. Je ne crois pas à cela, je crois à l'équilibre.

Il faut faire du logement social. La preuve, nous avons voté les projets de logements sociaux ici qui ont été débattus tout à l'heure. Il faut aussi du logement pour les classes moyennes et les classes intermédiaires. Vous pouvez dire tout ce que vous voulez, dans les dernières études et en écoutant ce qui sort en ce moment, elles ont du mal à rester à Paris, pourquoi ? Parce que les prix du privé sont trop importants. Pourquoi les prix sont trop chers à Paris ? Parce qu'on ne propose pas de privé suffisamment ; il manque d'offres, voilà. Toutes les

études les démontrent. La dernière, c'est une étude qui a été rendue au Premier ministre et celui-ci en était d'accord.

A un moment donné, il faut harmoniser. Il manque de logements privés à l'échelle de la région capitale et notamment de Paris. Si on veut jouer sur les prix, il faut qu'il y ait plus d'offres de logements privés et que dans toute opération qui est construite, il faut l'équilibre entre le social pour les plus démunis – c'est le devoir de solidarité de la République – du logement pour les classes moyennes qui sont aujourd'hui complètement en difficulté et, soit sont mal logés, soit sont obligés de partir du cœur de nos villes ; puis du logement privé pour des gens plus aisés qui doivent aussi vivre dans des quartiers dits populaires pour amener de la vraie diversité sociale. La diversité sociale, c'est accepter cet équilibre.

En revanche, je suis d'accord avec vous, M. le Maire, à l'intérieur, il peut y avoir des débats. Ils sont tout à fait légitimes et là aussi, il faut l'équilibre. L'équilibre générationnel, les jeunes étudiants, les apprentis qu'il ne faut pas oublier dont on a besoin, les jeunes travailleurs qui commencent leur premier emploi mais aussi les retraités, celles et ceux qui partent à la retraite et qui voient leur pouvoir d'achat diminuer et qui ont de plus en plus de mal à rester dans les quartiers de Paris. C'est juste l'équilibre.

Enfin vous dites, vous ne voulez pas de social. Mais l'accession sociale à la propriété, c'est vous qui la refusez. On a eu ce débat tout à l'heure et chacun peut avoir ses positions. Mais nous, on estime que quelqu'un qui a travaillé toute sa vie, qui a des revenus modestes, qui ne peut jamais devenir propriétaire dans le privé, eh bien, c'est bien que la société et les pouvoirs publics puissent lui proposer alors qu'il a payé régulièrement son loyer dans le logement social de devenir propriétaire de son logement pour pouvoir transmettre un bien à ses enfants, comme n'importe quel autre citoyen parisien. Or, vous refusez cela. Vous estimez que la propriété, c'est toujours pour les plus riches.

Eric LEJOINDRE : On ne va pas refaire ce débat parce qu'il est tard mais je ne suis pas convaincu que ce soit à la collectivité de financer le patrimoine particulier. Je crois que la collectivité doit rester maître de son propre patrimoine et que c'est la logique des choses.

On a bien compris les positions des uns et des autres. Le vœu est rejeté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2015.350 à la majorité soit 8 voix pour dont 2 pouvoirs (LR-CI/NI (Mme MEHAL)) et 32 voix contre dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)